

Liste des figures

- Fig. 1* Présentation des politicien-ne-s
- Fig. 2* Sources sélectionnées, par discours
- Fig. 3* Représentation graphique du discours politique relatif à l'immigration durant l'initiative « contre l'immigration de masse »

Liste des abréviations

- AN (NA) : Action Nationale (Nationale Aktion)
- BE : Berne
- CDA : Critical Discourse Analysis
- CE : Conseil des Etats
- CN : Conseil National
- DS (SD) : Démocrates Suisses (Schweizer Demokraten)
- GE : Genève
- NE : Neuchâtel
- PDC (CVP) : Parti Démocrate-Chrétien (Christlichdemokratische Volkspartei)
- PLR (FDP) : Parti Libéral-Radical (Freisinnig-Demokratische Partei - Die Liberalen)
- PS (SP) : Parti Socialiste (Sozialdemokratische Partei der Schweiz)
- RTS : Radio Télévision Suisse
- TI : Tessin
- UDC (SVP) : Union Démocratique du Centre (Schweizerische Volkspartei)
- UE : Union Européenne
- VD : Vaud

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et présentation de la problématique	1
1. Introduction	1
2. Présentation générale de la problématique	2
3. Question de recherche et sous-questions	4
Contexte	7
4. Les phases de la politique d’immigration suisse depuis 1945	7
5. Populisme de droite et initiatives populaires concernant l’immigration	13
5.1 La première phase du populisme de droite et l’initiative Schwarzenbach	14
5.2 La seconde phase du populisme de droite	15
5.3 La troisième phase du populisme de droite et l’initiative contre l’immigration de masse	16
Cadre théorique	19
6. Frontières et différenciation entre les groupes sociaux	19
6.1 Différenciation entre les groupes sociaux : <i>in-</i> et <i>out-group</i>	20
6.2 Les notions de « groupes » et « catégories »	20
6.3 <i>Boundary work</i> et paradigme de l’ <i>ethnic boundary-making</i>	21
6.3.1 Ontologie herdérienne.....	22
6.3.2 Le paradigme de l’ <i>ethnic boundary-making</i>	22
6.4. Une remarque concernant les stratégies de <i>boundary-making</i>	24
7. Intersectionnalité	24
8. Définition des notions mobilisées dans ce travail	26
9. L’Etat-Nation sous une perspective du <i>boundary work</i>	27
9.1 Le compromis culturel et la clôture sociale.....	28
9.2 Le compromis culturel et la clôture sociale appliqués à l’Etat-Nation	29
Méthodologie	31
10. Présentation générale	31
11. Entretien d’expert-e	31
11.1 Position de l’entretien d’expert-e dans le <i>design</i> de recherche.....	31
11.2 Echantillonnage	32
11.2.1 Définition des expert-e-s.....	32
11.2.2 Technique d’échantillonnage	32
11.2.3 Description de l’échantillon	34
11.3 Le guide d’entretien	35
11.3.1 La structure du guide d’entretien	36
11.4 La situation d’entretien	37
12. L’analyse des entretiens : de la transcription à la généralisation théorique	37
13. <i>Critical discourse analysis</i> et <i>discourse-historical approach</i>	39
13.1 Utilité et position de la <i>discourse-historical approach</i> dans le <i>design</i> de recherche	39
13.2 Les principales notions de la <i>discourse-historical approach</i>	40
13.3 Présentation des sources utilisées	40
14. Les étapes de l’analyse	42
15. Ethique de la recherche	43
Analyse : la construction de la différence dans le discours politique lors de l’initiative Schwarzenbach (1970) et de l’initiative contre l’immigration de masse (2014)	45
16. L’initiative Schwarzenbach	45
16.1 Les Italien-ne-s comme <i>outgroup</i> principal opposé à la communauté nationale imaginée	46

16.1.1 Marquer la frontière avec la classe sociale, et une hiérarchisation plus générale entre un « nous » de statut supérieur et un « eux » de statut subalterne renvoyant à un imaginaire postcolonial	48
16.1.2 L'âme suisse : marquer la frontière entre « nous » et « eux » avec un mythe lié à l'origine nationale	53
16.1.3 Marquer la frontière avec la « culture » et le « style de vie »	56
16.1.4 Intersection de la classe et de la culture	60
16.1.5 Le marqueur religieux : une très petite importance	61
16.1.6 Le rôle de genre comme marqueur universel	63
16.1.7 Marquer la frontière en combinant la culture et les relations de genre	65
16.1.8 Qualité de la frontière envers les Italien-ne-s et stratégies de <i>boundary-making</i>	66
16.2 Focus sur les travailleuses immigrées	68
16.2.1 Marquer la frontière avec le rôle de genre	68
16.2.2 Intersection de la classe et du genre	70
17. Conclusion intermédiaire	70
18. L'initiative contre l'immigration de masse.....	71
18.1 Deux <i>outgroups</i> principaux et une « ennemie » opposés à la communauté nationale imaginée	71
18.2 L' <i>outgroup</i> des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s	74
18.2.1 L'importance du marqueur de la religion pour construire la frontière envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s.....	74
18.2.2 Le marqueur religieux : détailler les arguments utilisés pour marquer la frontière	75
18.2.3 Intersectionnalité de la religion et de la culture : la différence culturelle comme étant la conséquence du culturel	80
18.2.4 Marquer la frontière : la « culture »	81
18.2.5 Le rôle de genre comme marqueur : un « nous » égalitaire et un « eux » inégalitaire	84
18.2.6 Qualité de la frontière envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s et stratégies de <i>boundary-making</i>	86
18.3 L'« ennemie » de l'UE et la question de la souveraineté suisse	88
18.3.1 Marquer la frontière avec l'UE	90
18.3.2 Qualité de la frontière envers l'UE et stratégies de <i>boundary-making</i>	92
18.4 L' <i>outgroup</i> des Européen-ne-s	94
18.4.1 Marquer la frontière avec le « territoire »	95
18.4.2 Focus sur les frontalier-ère-s et les faux et fausses indépendant-e-s.....	97
18.4.3 Marquer la frontière avec le mode de vie économique (<i>economic way of life</i>)	99
18.4.4 Qualité de la frontière envers les Européen-ne-s et stratégies de <i>boundary-making</i>	101
19. Conclusion intermédiaire	103
20. Comparaison des cas étudiés.....	103
20.1 Comparaison des <i>outgroups</i> et des arguments entre 1970 et 2014	104
20.2 Déplacement des marqueurs et <i>boundary-shifting</i>	105
20.3 Evolution des marqueurs	107
Conclusion	111
21. Synthèse des résultats.....	111
22. Limites et perspectives	114
Bibliographie	117
23. Références bibliographiques	117
24. Pages web et documents électroniques	121
Annexes.....	125
Annexe 1. Texte de l'initiative populaire fédérale 'Contre l'emprise étrangère' (initiative Schwarzenbach)	125
Annexe 2. Texte de l'initiative populaire fédérale 'Contre l'immigration de masse'	126
Annexe 3. Liste globale du matériel empirique disponible pour l'initiative Schwarzenbach et pour l'initiative contre l'immigration de masse, utilisée pour sélectionner mes sources (cf. point 13.3).....	127
Annexe 4. Guide d'entretien.....	130

Introduction et présentation de la problématique

1. Introduction

Ce travail de mémoire est né d'un intérêt pour la thématique de la « construction de la différence », un sujet vaste, complexe, et particulièrement intéressant à étudier en lien avec les questions migratoires. Mon intérêt pour ce sujet a été éveillé alors que je parcourais le monde : j'ai été surprise de la manière dont, dans plusieurs pays que j'ai traversés, les citoyen-ne-s ou habitant-e-s construisaient la figure de l'« autre », en partant du postulat récurrent selon lequel les personnes provenant d'une autre région, ou possédant une autre nationalité/religion, étaient « naturellement différentes », ce qui provoquait des inquiétudes concernant la manière de « vivre ensemble ». De retour en Suisse, j'ai trouvé intéressant que cette même thématique jaillisse fréquemment dans les débats politiques concernant les questions migratoires, dans lesquels la figure de l'« étranger », l'« autre », apparaît de manière récurrente.

Il faut dire que dans le contexte politique suisse, la thématique de l'« étranger » est un sujet qui est mobilisé de façon répétée, entre autres, lors de référendums et d'initiatives populaires. Ainsi, déjà entre 1965 et 1977, plusieurs initiatives anti-immigration ont mis cette thématique à l'ordre du jour durant plus d'une décennie (Piguet, 2006) ; plus récemment, d'autres initiatives, comme celle « pour le renvoi des étrangers criminels » (Chancellerie fédérale, n.d.f) ou « contre l'immigration de masse » (Chancellerie Fédérale, n.d.d), ont également porté ce thème sur le devant de la scène politique. Dans ce contexte, la mobilisation de la figure de l'« étranger », de l'« autre », est toujours en lien avec un processus de construction de la différence, qui renvoie en retour à un sentiment d'appartenance.

En partant de ces constats, c'est alors la construction de la différence dans le discours politique en Suisse qui est au centre de l'intérêt de ce travail. Il me paraît particulièrement intéressant de me pencher sur le discours de politicien-ne-s, étant donné que ces personnes ont souvent un rôle important dans la mise à l'agenda politique d'initiatives ou de référendums concernant les thématiques migratoires. De plus, leurs discours créent souvent la base d'un débat plus large en société concernant la question des étranger-ère-s.

La suite de ce travail se présentera de la manière suivante : tout d'abord, je vais présenter ma problématique, ainsi que mes questions de recherche. Puis je décrirai le contexte dans lequel s'inscrit mon sujet. Ensuite, je présenterai mon cadre théorique, qui contient les notions, les concepts, et les théories les plus importantes pour ce travail. Ces parties seront suivies d'une présentation de la méthodologie que j'ai suivie. Finalement, j'exposerai mon analyse, qui sera suivie d'une brève conclusion.

2. Présentation générale de la problématique

Selon Wimmer (2002), la formation des Etats-Nations modernes résulte d'une réorganisation des principes de l'inclusion et de l'exclusion selon une logique nationale particulière. En effet, cet auteur dit qu'avec la formation des Etats-Nations modernes « *the legal, political, military, and social mechanisms of inclusion, that used to be organised on the basis of various criteria of belonging, are now all adjusted to the principle of national membership* » (Wimmer, 2002 : 62). Avec la formation de l'Etat-Nation moderne, le principe de membre de la communauté nationale est donc devenu un élément très important pour structurer l'inclusion et l'exclusion, définir une frontière entre un « nous » et un « eux », déterminer des droits, etc.

Un effet de la logique de l'Etat-Nation a ensuite été que les migrant-e-s sont devenu-e-s l'objet d'une attention politique particulière. En effet, une fois que le modèle national a été institué, ils/elles sont apparu-e-s comme étant une anomalie dans ce dernier, car, en migrant, ils/elles allaient à l'encontre du fait qu'un peuple soit lié à un Etat-Nation et à un territoire particulier. Ce point est notamment soulevé par Dahinden (2016a) : « *migration appears as an anomaly in the 'national container'* » (Dahinden, 2016a : 2210). Cela a eu comme conséquence que les Etats, de même que des acteurs non-étatiques, ont tenté de gouverner la présence des migrant-e-s sur leur territoire. Des régimes de migration nationaux¹ se sont développés. La question des migrant-e-s s'est invitée dans les débats politiques, et, en Suisse, des initiatives et référendums populaires concernant le thème de l'immigration sont apparus dans le paysage politique.

A partir de ce qui précède, il peut donc être soulevé que la formation des Etats-Nations modernes implique un travail de frontière (*boundary work*), une différenciation entre « les membres de la communauté nationale imaginée » et les « autres », au terme de laquelle les migrant-e-s sont devenu-e-s des « *paradigmatic others* » (Anderson, 2013, cité par Fischer et Dahinden, 2016 : 5), et des objets de l'attention politique.

J'utilise ici la notion de « communauté nationale imaginée », car je pars du principe que l'identification nationale se réfère à un groupe abstrait. En effet, aucun-e citoyen-ne ne connaîtra jamais tous les autres membres qui constituent la nation, si bien que cette dernière sera toujours imaginée :

En proposant de considérer la nation comme une forme de communauté imaginée, Anderson entend mettre en évidence le fait que l'identification nationale participe de ces processus d'identifications collectives qui se réfèrent à des groupes abstraits car "même les membres de la

¹ Un régime peut se définir comme étant composé de « *principles, norms, rules and decision making procedures* » (Wolf, 1994 cité par Tsianos, Karakayali 2010 :375). Ainsi, les régimes de migration nationaux renvoient aux principes, normes, règles et procédures de prise de décision différenciées des nations concernant la gestion de la migration sur leur territoire.

plus petite des nations ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens [...] bien que dans l'esprit de chacun vive l'image de leur communion" (Watson, 1997, Anderson, 1996, cité par Patez, 1998 : 3)

Ainsi, en différenciant les membres de la communauté nationale des « autres », les individus se réfèrent à un groupe abstrait et imaginé.

Il s'agit maintenant de se pencher sur le cas suisse. Maire et Garufo (2013) relèvent qu'en Suisse, l'identité nationale s'est fortement construite en opposition à l'étranger. Cela peut déjà être illustré par les mythes fondateurs de l'histoire nationale, qui montrent des héros de légende, tel Guillaume Tell, luttant farouchement contre des tyrans étrangers. Ainsi, selon ces auteur-e-s « *le combat des pères fondateurs pour établir et maintenir les frontières du pays affirme la construction d'une identité en opposition à l'étranger* » (Maire, Garufo, 2013 : 127). Ces auteur-e-s ajoutent que la frontière entre « nous » et « eux » est un élément important de l'imaginaire politique suisse, que l'opposition se fasse sur des bases territoriales, ou alors symboliques. Cette notion de frontière (territoriale ou symbolique) est utilisée explicitement dans la communication politique du pays. Cela concerne toutes les tendances politiques : « *d'un bord à l'autre de l'échiquier politique, la frontière est ainsi toujours convoquée pour penser le rapport de la Suisse et de ses habitants au monde extérieur* » (Ibid. : 128).

En plus de l'importance de la notion de frontière dans l'imaginaire politique suisse, ces auteur-e-s remarquent que la personne étrangère/l'« autre » est souvent représentée dans les débats politiques suisses sous forme de menace. Cette menace est, entre autres, liée à l'idée de surpopulation étrangère (*Überfremdung*). Historiquement, c'est depuis le 19^{ème} siècle que le mythe de la Suisse comme étant un petit pays devant lutter contre le risque de surpopulation étrangère (*Überfremdung*), a été utilisé politiquement. En effet, depuis cette période, l'idée d'une menace de surpopulation étrangère a fait irruption dans le débat public et dans certaines initiatives populaires, comme cela est relevé par Dahinden, Duemmler et Moret (2014). Ainsi, l'initiative contre l'emprise étrangère (1970), aussi appelée initiative Schwarzenbach, qui vise à ce que la confédération « *prenne des mesures contre l'emprise démographique ou économique en Suisse* » (Chancellerie fédérale, n.d. b), de même que l'initiative contre l'immigration de masse (2014), s'inscrivent dans ce cadre de la lutte contre la « surpopulation étrangère ».

A partir de ce qui précède, il apparaît donc que la frontière (territoriale, symbolique, etc.) est un élément important de l'imaginaire politique en Suisse, et que, dans ce cadre, les migrant-e-s/ les « autres » sont opposé-e-s aux membres de la communauté nationale imaginée, notamment dans le débat politique. Néanmoins, si cette opposition existe, il faut dire que « *the criteria deployed to categorize, govern, and judge migrants as welcome or unwelcome, (...) vary over time and across national migration regimes* » (Fischer, Dahinden, 2016 : 5). Ainsi, s'il y a opposition entre la

communauté nationale imaginée et les « autres », les critères selon lesquels les individus catégorisent l'autre, selon lesquels ils jugent qui est le/la bienvenu-e ou non, peuvent varier dans le temps. De même, les catégories de personnes qui sont construites comme étant différentes du « nous » peuvent varier historiquement, ainsi que les marqueurs/catégories de différences mobilisé-e-s à leur encontre (ex. genre, classe, culture, etc.). Par exemple, Fischer et Dahinden (2016) montrent comment des marqueurs/ catégories de différences varient historiquement dans le cas Suisse : alors qu'à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, les distinctions entre les Suisses² et les migrant-e-s se basaient surtout sur la classe sociale et le genre, cela a ensuite évolué vers une différenciation en termes de « culture », d'ethnicité et de genre.

3. Question de recherche et sous-questions

A partir de ces constats, il s'agit dans ce travail, sur la base de deux initiatives populaires concernant le thème de l'immigration en Suisse et les débats qu'elles ont suscité, de comprendre 1) comment la frontière/différence entre le « nous » (la communauté nationale imaginée) et le « eux » (les « autres ») se construit, et 2) quelle évolution peut être observée dans le temps.

J'ai sélectionné pour ce travail l'initiative Schwarzenbach (1970), et l'initiative plus récente concernant l'immigration de masse (2014). Etant donné que près de 40 ans se sont écoulés entre ces deux événements, je pense qu'il sera possible de percevoir une évolution.

Une perspective comparative et historique me paraît intéressante, car elle permet de voir la variabilité des marqueurs utilisés pour construire la frontière entre « nous » et « eux », et la variabilité de qui est considéré-e comme étant « l'autre », et « différent-e ». Ma question de recherche est donc la suivante :

Comment la différence est-elle construite dans le discours politique lors d'initiatives concernant le thème de l'immigration en Suisse, et quelle évolution peut être observée dans le temps ?

Je pense que les initiatives populaires sont un moment important durant lequel les « *politics of belonging* » (Yuval-Davis, 2006, citée par Fischer, Dahinden, 2016 : 5) se manifestent, et où il est possible d'observer la création et le maintien « *of the boundaries of the community of belonging by the hegemonic political powers* » (*Ibid.*) Ce matériel empirique est donc, à mon avis, une bonne base pour étudier la construction de la différence par les politicien-ne-s.

Ma question générale a été suivie par les sous-questions suivantes :

² Le mot « Suisse », dans ce travail, s'applique pareillement aux hommes et aux femmes, étant donné que « Suisseuse » peut avoir un sens péjoratif : je dirai donc un/une « Suisse ».

1. Qui/quelles catégories de personnes sont identifiées par les politicien-ne-s lors de ces deux initiatives comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée, comme constituant le(s) *outgroup(s)* ?

Par cette question, je me demande qui constitue l'/ les *outgroup(s)*, ceux/celles qui n'appartiennent pas à la communauté nationale imaginée, dans les discours des politicien-ne-s lors de ces deux initiatives.

2. Quels marqueurs - ou catégories de différence - (race, culture, genre, etc.) sont mobilisé-e-s par les politicien-ne-s afin de construire la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et les « autres » immigré-e-s ?

Par cette question, je me demande quels marqueurs sont mobilisés dans le discours des politicien-ne-s afin de construire la frontière entre la communauté imaginée suisse et les différents *outgroups*.

3. Quelles stratégies de *boundary-making* concernant une modification ou un déplacement des frontières sont observables lors de ces deux initiatives ?

Par cette question, je me demande quelles stratégies de *boundary-making*, concernant un déplacement (*shifting*) ou une modification (*modifying*) des frontières entre la communauté nationale imaginée et le(s) *outgroup(s)*, sont présentes lors de ces deux initiatives.

4. Quelle évolution peut être observée dans le temps ?

Par cette question, je me demande quelle évolution je peux observer historiquement entre l'initiative Schwarzenbach (1970) et l'initiative contre l'immigration de masse (2014), s'agissant de(s) *outgroup(s)* et des frontières qui sont construites entre « nous » et « eux ». Pour répondre à cette question, je comparerai les deux initiatives étudiées.

Contexte

Cette partie du travail est dédiée à la mise en contexte de mon sujet. Pour comprendre le cadre dans lequel s'inscrivent les deux initiatives sélectionnées pour ce travail, et la manière dont se construit la différence entre la communauté nationale imaginée et les « autres », il est important de revenir sur l'histoire de la politique d'immigration suisse depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à nos jours. Cette mise en contexte permettra de situer plus concrètement ces initiatives concernant l'immigration au niveau historique. De plus, cela permettra aussi de bien comprendre le contexte institutionnel dans lequel se déroulent ces deux initiatives, et les discours politiques qui y sont associés.

Analysant le contexte des cinquante dernières années d'immigration en Suisse, Piguet (2006) relève que les gouvernements successifs en Suisse voulant énoncer une politique d'immigration ont souvent été confrontés entre les questions du besoin économique, d'un côté, et la peur d'une xénophobie populaire, de l'autre. Ces deux éléments ont influé de façon centrale sur la manière dont les politiques d'immigration ont été formulées au fil des époques. En plus de ces éléments, il faut aussi relever que les relations internationales, les changements dans la balance des pouvoirs au niveau interne, ainsi que les particularités du système politique suisse influencent également la politique d'immigration suisse, et par là, les constructions des frontières entre « nous » et « eux ». La question des particularités du système suisse est notamment mise en avant par Fischer et Dahinden (2016), qui relèvent que : « *local particularities of Switzerland – the idea of 'over-foreignization' and the system of direct democracy – play a significant role* » (Fischer, Dahinden 2016 : 3).

Dans les paragraphes qui suivent, je commence donc par décrire ces phases de la politique d'immigration suisse depuis 1945, en me concentrant plutôt sur la migration liée au marché du travail, qui est au centre de l'intérêt lors des deux initiatives qui m'intéressent. Après cette mise en contexte générale, je me penche plus en détail sur l'histoire des partis politiques de droite radicale, dont certains sont responsables de la mise à l'agenda politique des deux initiatives dont il est question dans ce travail. Ce faisant, je décrirai également les points principaux des textes de ces deux initiatives, ce qui permettra d'avoir une idée précise de leur contenu.

4. Les phases de la politique d'immigration suisse depuis 1945

Selon Piguet (2006) l'histoire de la politique d'immigration suisse depuis 1945 peut être divisée en cinq phases. Je les décris ici, en m'attardant plus longuement sur les deux phases dans lesquelles s'inscrivent les initiatives qui m'intéressent, la deuxième et la dernière.

La première phase de la politique d'immigration suisse après la deuxième guerre, selon Piguet (2006), dure de 1948 à 1963. Il la nomme la « *period of open door policy* » (Piguet, 2006 : 69) Il faut dire

qu'après la deuxième guerre mondiale, l'économie suisse manque de main-d'œuvre. L'idée est donc d'aller se fournir à l'étranger : en effet, contrairement à la majorité des pays d'Europe, en Suisse, l'appareil de production n'a pas souffert de la guerre et doit répondre à une demande importante. C'est ainsi qu'en 1948, un accord avec l'Italie dont le but est de recruter de la main-d'œuvre est signé par le gouvernement suisse.

This agreement marks the beginning of a period of intense immigration. The post-war economic boom being expected to last only temporarily, immigration policy aims at a "rotation" (turning) to prevent immigrants from staying permanently (Hoffmann-Nowotny, 1985 cité par Piguet, 2006 : 70).

C'est ainsi que commence une période d'immigration importante, et qu'est appliqué ce qui se nomme le principe de rotation de la main-d'œuvre (*workers rotation*), dont le but est que la population immigrée ne s'installe pas de façon permanente en Suisse, mais soit mobilisable en fonction des besoins économiques. L'idée est que « *l'immigration devait être "libérale" pour des raisons de politique économique, alors que les possibilités d'intégration et surtout de naturalisation devaient être restrictives pour des raisons de politique nationale* » (Haug, 1980, Mahnig, 1991, cité par Wicker, 2003). Dans cette politique, le but est donc d'accueillir une main-d'œuvre étrangère temporairement, et non pour permettre son installation à long terme ou sa naturalisation. C'est pour cette raison qu'à cette époque, selon Piguet (2006), une bonne partie de la population immigrante entrant en Suisse est donc saisonnière, autorisée à rester travailler sur le territoire durant neuf mois, sans famille, avant de devoir repartir dans son pays. En majorité, il s'agit d'une population italienne (elle constitue 59% de la population étrangère en 1960), ce qui suit assez logiquement la signature de l'accord de recrutement de main-d'œuvre. Etant donné le niveau de chômage quasi inexistant à l'époque, cet afflux d'immigré-e-s permet aussi à la main-d'œuvre suisse de faire des travaux qu'elle estime plus rémunérés et intéressants, ce qui fait qu'elle délaisse certains secteurs économiques. Ainsi, pour donner un exemple, « *between 1950 and 1960 the number of Swiss industrial workers diminish [sic] by 117,000 while the number of foreigners increases by 118,000* » (Piguet, 2006 : 71).

Piguet (2006) situe ensuite la deuxième phase de la politique d'immigration de l'après-guerre entre 1963 et 1973. Je vais m'y attarder un peu plus longuement, car c'est durant cette période que l'initiative Schwarzenbach sera lancée. Cette phase est nommée « *growing xenophobia* » (*Ibid.* : 71). Elle se caractérise par une critique grandissante de ladite « politique de la porte ouverte » (*open door policy*), et par la mise à l'agenda politique de plusieurs initiatives visant à réduire le nombre d'étranger-ère-s en Suisse.

Durant cette période, plusieurs facteurs poussent le gouvernement à tenter de limiter l'immigration : déjà, il y a la hausse de l'inflation, vue comme une conséquence de la demande en biens et services de

la part des personnes étrangères. Ensuite, la montée de la xénophobie³ envers la population étrangère. Enfin, les demandes du gouvernement italien, qui veut une amélioration des conditions de vie de sa population immigrée travaillant en Suisse. Dans ce contexte, une suite de mesures restrictives sont mises en place par les autorités suisses.

Premièrement, il y a le plafonnement simple (1963). Cette mesure dit que les autorisations de séjour ne seront délivrées à des travailleur-euse-s étranger-ère-s que si le nombre total d'employé-e-s (suisses et personnes étrangères) dans les entreprises reste stable, ou subit une augmentation annuelle de 2% maximum. L'idée est que « *immigration must only compensate for the foreigners who have left the country* » (*Ibid.* : 71). Cependant, malgré cette mesure, le pourcentage de travailleur-euse-s étranger-ère-s continue d'augmenter. En réaction, le gouvernement prescrit une nouvelle mesure (1964), visant cette fois une réduction de 3% des employé-e-s d'une entreprise, avant d'accorder une autorisation d'employer des immigrant-e-s. Cette mesure n'aura pas plus de succès que la première.

En parallèle de ces mesures, des tendances xénophobes se manifestent parmi la population suisse. Ces dernières « *are further strengthened when Italy, by means of an agreement (10 August 1964), is granted improved conditions for its residents in Switzerland* » (*Ibid.* : 72). Cet accord, qui améliore le statut des personnes italiennes travaillant en Suisse (permis de résidence annuel pour les saisonnier-ère-s ayant travaillé en Suisse cinq années consécutives, baisse du temps d'attente avant la réunification familiale, etc.) est décrié par une part de l'opinion publique, qui voit là un risque d'augmentation de la « surpopulation étrangère », et une contradiction avec l'idée de limiter l'immigration.

C'est sur ces entrefaites qu'émergent alors sur la scène politique des mouvements contre la surpopulation étrangère, qui désirent soumettre plusieurs initiatives au vote (comme détaillé au point 5.1). Le Conseil fédéral recommande à chaque fois leur rejet, tout en promettant de prendre de nouvelles mesures pour réduire le nombre d'immigré-e-s. C'est ainsi qu'en 1965 apparaît le double plafonnement : cette mesure vise à ce que les employeurs doivent à la fois réduire leur stock de travailleur-euse-s étranger-ère-s, et ne pas augmenter le nombre total de leurs employé-e-s. De plus, toute personne étrangère doit désormais avoir un permis de séjour avant de travailler en Suisse, et ne

³ La xénophobie, dont l'étymologie vient du grec *xenos* (étranger) et *phobos* (peur), désigne littéralement la peur de ce qui est étranger. Le sens commun du terme désigne des sentiments ou des manifestations d'hostilité envers les étranger-ère-s (Valluy, 2010, cité par Odasso, 2015). Sociologiquement, ce terme renvoie cependant à une réalité sociale qui ne se réduit pas aux manifestations d'hostilité envers les étranger-ère-s, mais englobe « *l'ensemble des discours et des actes tendant à désigner l'étranger comme un problème, un risque ou une menace pour la société d'accueil et à le tenir à l'écart de cette société, que l'étranger soit au loin et susceptible de venir, qu'il soit déjà arrivé dans cette société ou, encore, depuis longtemps installé* » (Valluy, 2008 :92).

peut plus se régulariser par la suite, comme cela était permis avant. Puis, en 1970, quelques mois avant la votation sur l'initiative Schwarzenbach, apparaît un système de quotas annuels pour les immigré-e-s, qui se nomme le plafonnement global. Ainsi, même si l'initiative est rejetée (cf. point 5.1), cela marque un tournant dans la politique migratoire, avec ces quotas annuels pour les personnes étrangères ; cela « *contradicts strongly the free-market policy, which had dominated the fifties and the sixties* » (*Ibid.* : 75)⁴.

Piguet (2006) situe ensuite la troisième phase de la politique d'immigration suisse entre la crise pétrolière (1973-1974) et le début des années 80. Il la nomme *unexpected convergence*, car pour la première fois il y a un consensus entre les différents acteurs concernant la politique migratoire.

C'est le choc pétrolier qui est à l'origine de cette phase : début 1975, ses conséquences se font sentir en Suisse. S'ensuit une récession très importante : « *between 1974 and 1977, 15.8 percent of the jobs are suppressed in the industry and about 10 percent in the national economy as a whole* » (*Ibid.* : 76). Il faut dire que 67% de ces pertes d'emplois concernent des travailleur-euse-s étranger-ère-s. Cela a comme conséquence que nombre d'entre eux/elles retournent dans leur pays d'origine. Ainsi, pour la première fois depuis la seconde guerre, le nombre absolu de personnes étrangères en Suisse diminue. Il faut dire que beaucoup de ces personnes étrangères n'avaient qu'un permis de travail annuel et ne disposaient pas de prestations du chômage. Ainsi, quand leurs permis n'étaient pas renouvelés, cela a entraîné leur départ. Par conséquent, à la fin des années 70, le but de « stabiliser » la population étrangère a été atteint, à cause du choc pétrolier et de la récession économique qui a suivi. Selon Piguet : « *the drop in the absolute numbers satisfies the anti-immigration lobby and the majority of the population, while the economy appreciates the opportunity of reducing the manpower in a time of recession* » (*Ibid.* : 77).

La quatrième phase, nommée *l'old track again*, dure de 1980-1992. Elle est caractérisée par l'intervention d'un nouvel acteur dans la formation de la politique d'immigration : les mouvements pro-immigrants. Ces derniers lancent une initiative en faveur des personnes étrangères, qui sera cependant massivement rejetée en 1981. Cela ne signifie pas pour autant que les mouvements anti-immigrés retrouvent leur gloire passée. En effet, les conséquences du choc pétrolier ont démobilisé l'opinion publique, et de nouvelles initiatives anti-immigration sont largement rejetées, en 1977, et en 1988. Ainsi : « *the failure of the solidarity movement as well as the marginalization of the anti-*

⁴ Remarque : afin d'éviter des redondances, je n'ai pas trop développé ci-dessus la question de la montée de la droite anti-immigration durant cette phase. L'histoire des partis populistes de droite sera détaillée dans le chapitre sur le populisme de droite.

immigration groups give rise to a new balance of power in the immigration policy arena, which is very favourable to the economy » (Ibid. : 78).

Généralement, cette période est caractérisée par un retour aux critères économiques dans la formulation de la politique d'immigration. A part cela, l'immigration d'Italie et d'Espagne commence à faire place à une immigration de plus en plus importante du Portugal et de l'ex-Yougoslavie.

La cinquième phase, nommée *sand in the machine*, commence dans les années 90 et se poursuit au 21^{ème} siècle. Selon Wicker (2003), cette phase marque une rupture par rapport aux périodes précédentes. En effet, l'environnement migratoire et international a changé, ce qui mène à « *un nouveau monitoring en matière de politique de migration* » (Wicker, 2003 : 31). Selon Piguet (2006), durant cette phase, trois développements vont mener à une remise en question de la politique d'immigration suisse.

Premièrement, il y a des changements dans le contexte international : tout d'abord, les pays du sud de l'Europe ont connu une forte croissance économique durant les années 80, ce qui a réduit leur émigration. Ils se trouvent maintenant dans une bonne condition pour négocier le statut de leurs nationaux à l'étranger. Ceci mène à une amélioration de la situation de ces immigrant-e-s, qui ont désormais droit aux prestations du chômage, qui bénéficient en majorité de permis à long terme, etc. En plus de cela, un autre changement, en lien avec le contexte international, concerne les liens avec l'UE. Cette question devient très vivement débattue durant toute la décennie des années 90. Les pro-européens veulent que la Suisse renforce ses liens avec l'UE et conclue un accord de libre-circulation. Cela mettrait fin au système de *guestworkers* et de saisonnier-ère-s. Les mouvements anti-immigration, pour leur part, s'opposent à cette idée, par peur d'un afflux massif de travailleur-euse-s étranger-ère-s. Enfin, un dernier changement concernant le contexte international, « *has to do with the influence of the international law on the margin of action of the Swiss government regarding migration* » (Piguet, 2006 : 79). Le droit international a eu un rôle mineur par le passé sur la marge d'action du gouvernement, mais cela gagne en importance. Ainsi, avec cette évolution du contexte international, la politique d'immigration suisse perd en flexibilité et doit s'adapter aux normes internationales.

Un deuxième développement, c'est la diversification des motifs d'immigration et des raisons d'entrée dans le pays. Dans les années 70, la majorité des immigrant-e-s viennent pour travailler. Or, la proportion des personnes déclarant d'autres raisons d'entrée (regroupement familial, asile, etc.) augmente progressivement avec le temps. Cette évolution sape l'efficacité du système de quotas, qui se réfère uniquement aux travailleur-euse-s immigré-e-s, et non aux autres immigré-e-s.

Un troisième développement, qui résulte de la diversification des origines des migrant-e-s, c'est l'impression subjective d'un « problème d'intégration » concernant certain-e-s immigrant-e-s. Selon Piguet : « *this perception does not stand on a very solid empirical ground and is mainly diffused by popular medias and opportunistic political movements* » (*Ibid.* : 81).

Ces trois développements mènent à une tourmente dans la politique d'immigration suisse. En voulant répondre aux défis qui en découlent, le gouvernement suisse va tester trois directions pour une réforme. La première direction est la proposition, en 1989, d'une « *global migration balance* » (*Ibid.* : 82). L'intention est de définir un nombre total de personnes étrangères pouvant venir en Suisse, sans distinguer entre migration économique et politique. A partir de là, un solde migratoire serait calculé tous les deux ans. Cette solution n'est cependant pas applicable, notamment car l'établissement d'un quota s'appliquant aussi à l'asile pourrait contredire le droit international.

En 1991, surgit alors une autre direction de réforme : c'est le modèle des trois cercles (*three circles model*). Un premier cercle inclut l'UE et l'AELE. Ces pays devraient bénéficier de la libre-circulation avec la Suisse. Un deuxième cercle inclut les USA, le Canada et l'Europe de l'Est. Ces pays sont vus comme étant « culturellement proches » de la Suisse, et devraient bénéficier d'opportunités migratoires selon les besoins économiques suisses. Enfin, un troisième cercle comprend tous les autres pays. Les personnes du troisième cercle ne devraient pas immigrer en Suisse, sauf motifs spécifiques. Cette idée vient de la représentation selon laquelle la « distance culturelle » avec ces personnes risque de mener à des sentiments xénophobes si elles sont trop nombreuses à immigrer. Ce modèle des trois cercles va fonctionner quelques années, mais sera fortement critiqué et abandonné. Une critique vient d'une partie de l'économie, qui veut recruter des spécialistes du monde entier, sans limitation géographique. Une deuxième critique vient de la commission fédérale contre le racisme, qui considère la sélection du troisième cercle comme discriminatoire (Piguet, 2006).

Vient alors le modèle des deux cercles, qui remplace celui des trois cercles, abandonné en 1998. Ce modèle distingue entre l'UE/AELE, et le reste du monde. Concernant l'UE « *a bilateral free circulation agreement (...) is applied progressively since June 2002* » (*Ibid.* : 84). Concernant le reste du monde, il n'y a pas de libre-circulation, et le niveau de qualification est déterminant pour l'octroi des permis. Le domaine de l'asile reste lui distinct de la politique d'immigration générale. Si le texte de Piguet date de 2006, ce modèle des deux cercles, nommé aussi modèle binaire d'admission, est toujours d'actualité début 2014, lors de la votation sur l'immigration de masse (Secrétariat d'Etat aux migrations, 2015).

Au-delà de ces éléments, Wicker (2003) relève durant cette dernière phase un changement concernant les personnes perçues comme « culturellement différentes ».

Les ressortissants du sud de l'Europe, qui étaient perçus [durant la majeure partie du 20^{ème} siècle] (...) comme « culturellement différents » et qui étaient donc exclus, sont largement acceptés aujourd'hui -y compris leur style de vie- tandis que les "Africains", les ressortissants des Balkans, les "Musulmans" et d'autres groupes de personnes "culturellement différentes"⁵ sont exclus (Wicker, 2003 : 11).

Ainsi, l'évolution de la politique d'immigration suisse est allée de pair avec un changement concernant la perception de celui ou celle qui est « culturellement différent-e », et qui est exclu-e.

Au final, de manière plus générale, Wicker (2003) relève qu'il y a eu un grand changement concernant le modèle d'immigration. Ainsi, durant cette phase « *le futur immigrant que l'on tente (...) de définir dans les débats sur la politique de migration ne correspond (...) plus au modèle du travailleur immigré, auquel on refuse l'intégration, mais plutôt à celui d'un individu éduqué et actif, également perçu comme un citoyen potentiel* ». (Wicker, 2003 : 31). Ainsi, « *le modèle du travailleur immigré* », dans lequel le but était que l'immigré-e vienne travailler en Suisse, mais ne s'installe pas de façon permanente sur le territoire, a cédé la place à un autre. Dans ce dernier, l'idée est d'encourager l'immigration des personnes qui disposent d'un capital social et économique suffisant, et ne semblent pas poser de problème « d'intégration », tout en refusant les immigré-e-s dont « *l'intégration semble difficile* » (*Ibid.* : 32).

Dans ce chapitre, j'ai donc présenté les différentes phases de la politique d'immigration suisse depuis 1945, ce qui a permis de mettre mon sujet en contexte de façon générale. Dans le chapitre suivant, je vais me pencher plus précisément sur les partis populistes de droite et les deux initiatives qui m'intéressent.

5. Populisme de droite et initiatives populaires concernant l'immigration

La politique migratoire constitue en général un sujet important pour les partis populistes de droite radicale en Suisse. En effet, ces derniers « *see migration issues as the core element of their political task* ». (Gibson, 2002, cité par D'Amato, Skenderovic, 2009 : 78) Ces partis associent par ailleurs souvent la migration à des problèmes sociaux, faisant un lien avec la criminalité, le chômage, la « menace » de la « surpopulation étrangère » pour l'identité nationale, etc.

Les initiatives « Schwarzenbach » et « contre l'immigration de masse », qui m'intéressent dans ce travail, concernent toutes deux la politique migratoire et s'inscrivent dans le cadre de ce populisme de droite. En effet, ce sont des partis populistes de droite radicale, qui ont lancé ces deux initiatives, qui sont responsables de les avoir mises à l'agenda politique. Il convient donc de se pencher plus en détail sur leur histoire dans ce chapitre.

⁵ En italique dans le texte original

Ainsi, dans les paragraphes qui suivent, je vais présenter un bref historique du populisme de droite en Suisse. Selon D'Amato et Skenderovic (2009), le développement du camp populiste de droite radicale depuis les années 60 peut être divisé en trois phases distinctes : je vais les décrire ci-dessous. En outre, je présenterai aussi ci-après les points principaux des textes des deux initiatives sélectionnées dans ce travail. Cela permettra d'avoir une idée précise de leur contenu, ce qui sera aussi important pour mon analyse par la suite.

5.1 La première phase du populisme de droite et l'initiative Schwarzenbach

La première phase, celle dans laquelle s'inscrit la première initiative qui m'intéresse, a duré de 1961 à 1979. Durant cette dernière, quatre partis ont voulu « *regulate immigration and fight a supposed >flooding< of the country by foreigners (Überfremdung)* » (D'Amato, Skenderovic, 2009 : 79). Ces quatre partis étaient les suivants : il y eut tout d'abord l'Action Nationale (datant de 1961) et le parti Vigilance (datant de 1964). Puis des scissions internes menèrent à la création de deux autres entités : le Mouvement Républicain Suisse (datant de 1971) et l'Union Démocratique Fédérale (datant de 1975). Tous ces partis sont par ailleurs rassemblés sous le terme *Überfremdungsbewegung* (*Ibid.* : 79), c'est-à-dire, en français, le mouvement contre la surpopulation étrangère. Ces partis ont surtout fait parler d'eux entre 1969 et 1977, une période durant laquelle ils sont parvenus à soumettre plusieurs initiatives populaires au vote, et ont eu de l'importance sur la scène politique.

Chronologiquement, il faut dire qu'une première tentative d'initiative « contre la pénétration étrangère » avait déjà été déposée en 1965, mais qu'elle avait ensuite été retirée en 1968 (Chancellerie fédérale, n.d. a). Elle est suivie, en mai 1969, par une seconde initiative. Cette dernière est déposée par un comité de l'Action Nationale, à la tête duquel se trouve James Schwarzenbach. Cette initiative est celle qui m'intéresse dans ce travail : elle se nomme l'initiative « contre l'emprise étrangère », mais est plus couramment appelée « initiative Schwarzenbach », d'après le nom de son instigateur (Piguet, 2006). Le texte de cette initiative demande principalement deux choses :

1. *La Confédération prend des mesures contre l'emprise démographique ou économique étrangère en Suisse.*
2. *Le Conseil fédéral veille à ce que dans chaque canton, Genève excepté, le nombre des étrangers ne soit pas supérieur à 10 pour cent des citoyens suisses dénombrés lors du dernier recensement.* (Chancellerie fédérale, n.d.b)⁶

L'idée est donc très clairement de lutter contre ce qui est perçu comme une surpopulation étrangère dans le pays, en limitant la proportion de personnes étrangères dans chaque canton. Le Conseil fédéral recommande pour sa part le rejet de l'initiative, notamment car « *it would violate international*

⁶ Version complète disponible en annexe

agreements » et « *have a very negative impact on the economy* » (Feuille fédérale, 1969, cité par Piguet, 2006 : 74). Le vote sur cette initiative a lieu au mois de juin 1970 : elle est refusée à la majorité du peuple (54%) et des cantons (Chancellerie fédérale, n.d.g).

L'initiative Schwarzenbach sera suivie par d'autres initiatives concernant ce qui est conçu comme une menace étrangère. Ainsi, en 1974, le peuple vote de nouveau sur une initiative « contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse » (Chancellerie fédérale, n.d. c). Cependant cette dernière sera rejetée plus clairement que la précédente, avec 65,8% de « non » (*Ibid*). Ensuite, durant la deuxième partie des années 70, malgré la soumission de deux autres initiatives au vote, « *electoral support collapsed, and the parties experienced considerable internal difficulties* » (D'Amato, Skenderovic, 2009 : 80). A partir de ce moment-là, la question migratoire perd en effet de sa priorité dans les débats publics. Cela est aussi lié au fait qu'en réponse à ces initiatives, le Conseil fédéral a fait des concessions sur le sujet, ce qui explique que le thème devienne moins important dans l'agenda politique à ce moment-là.

Selon D'Amato et Skenderovic (2009), durant cette phase, le discours de la droite radicale concernant l'immigration est tripartite. Premièrement, il y a un discours concernant la surpopulation étrangère (*Überfremdung*). Ce dernier « *both stressed the fundamental >otherness< of immigrants and warned that >Swiss uniqueness< was under threat and could be lost, given the growing numbers of immigrants* » (D'Amato, Skenderovic, 2009 : 80).

Deuxièmement, il y a la « thèse de l'inondation », qui dit que les travailleurs étrangers (souvent perçus comme masculins) et leurs familles risquent d'inonder le pays. Enfin, une argumentation plus économique est aussi mise en avant, disant que l'immigration, liée au marché du travail, mènerait à une baisse de salaires des Suisses, et à une augmentation du chômage.

5.2 La seconde phase du populisme de droite

Selon D'Amato et Skenderovic (2009) la seconde phase du populisme de droite radicale en Suisse dure ensuite de 1979 à 1991. Durant cette phase, le Parti des automobilistes, qui date de 1985, et la Ligue des Tessinois (Lega), fondée en 1991, rallient le camp de droite radicale. L'Action Nationale, pour sa part, change de nom et devient, en 1990, le parti des Démocrates suisses.

Le fait que ces nouveaux partis s'ajoutent au camp populiste de droite radicale favorise son éclatement. D'un autre côté, les programmes politiques de ces partis de droite radicale se diversifient, et des spécialisations au niveau régional ont lieu. De plus, une revitalisation électorale de ces derniers prend place au début des années 80, à la fois au niveau local, cantonal et aux élections parlementaires.

Durant toute cette période, les questions de migration restent une priorité pour ces partis. Ainsi, ils accusent de manière populiste les autorités nationales de ne pas respecter la volonté populaire en ce qui concerne la migration ; l'asile devient également un thème important, où l'image d'un danger de la part de la population migrante extra-européenne commence à être mobilisée par ces partis.

Globalement, cette phase est par ailleurs caractérisée par un véritable immobilisme de la politique migratoire. En effet, D'Amato et Skenderovic relèvent une « *general political paralysis of and in migration policy* » (D'Amato, 2001, cité par D'Amato, Skenderovic, 2009 : 83).

5.3 La troisième phase du populisme de droite et l'initiative contre l'immigration de masse

Enfin, selon D'Amato et Skenderovic (2009), la troisième phase commence en 1991 et se poursuit dans les années 2000. Si le texte date de 2009, je prends la liberté de considérer que cette phase est encore d'actualité de nos jours.

Ainsi, après l'immobilité des années 80, une nouvelle dynamique se présente au début des années 90 dans la politique migratoire du pays (comme déjà mentionné au point 4). Des changements fondamentaux ont alors lieu chez les partis de droite radicale : « *fundamental changes have occurred in the radical right-wing political camp since 1991, a date marking the beginning of the third phase* » (D'Amato, Skenderovic, 2009 : 81).

A partir de ce moment-là, le parti UDC, qui était encore plutôt modéré, radicalise son programme politique, et utilise une nouvelle stratégie, si bien qu'il devient un véritable parti de droite radicale. Cette transformation donne lieu à l'appellation « nouvelle UDC ». Cette évolution a beaucoup de succès, et le parti gagne très rapidement en importance. Pour donner quelques chiffres : « *in 1991, it received 11, 9% of the vote and 25 seats, but by 2007, these figures were 28.9% and 62* » (Ibid. : 81). Ainsi, durant cette troisième phase, l'UDC occupe de plus en plus le spectre politique à droite.

Dans ce contexte, l'UDC reprend le thème de la migration dans son agenda politique. Ce faisant, il est possible de dire que le parti « *periodically pursued a policy of the NA (or SD) but using more forceful methods* » (NZZ, 1998, cité par D'Amato, Skenderovic, 2009 : 82). Si l'UDC reprend les thèmes chers à ses prédécesseurs, elle bénéficie aussi, selon D'Amato et Skenderovic (2009) de bien meilleures conditions concernant la cohésion à l'interne du parti, les ressources organisationnelles et les moyens financiers. Elle a aussi une meilleure interaction avec les autres partis. Ces éléments, en lien avec des positions politiques identitaires et nationalistes, et le fait de prôner une orientation économique plutôt néo-libérale, lui permet une « *winning formula* » (D'Amato, Skenderovic, 2009 : 81).

Dans ce contexte, l'UDC a aussi une influence sur certaines priorités en matière de politique migratoire. En effet, une activité de l'UDC consiste à mettre certains thèmes qu'elle estime prioritaires à l'agenda politique. D'Amato et Skenderovic (2009) évoquent notamment le thème de l'asile, de la libre-circulation des personnes, de l'intégration, et de l'immigration musulmane. Pour mettre à l'agenda ces thématiques, les instruments de la démocratie directe (initiative et référendum) sont utiles à l'UDC. En effet, le parti les utilise comme un moyen pour promouvoir son programme de politique migratoire. Par ailleurs, concernant plus précisément la thématique de l'intégration, qui lui est chère, l'UDC demande une assimilation des immigrant-e-s aux coutumes suisses : « *they [UDC] demanded (...) that immigrants completely accommodate or assimilate to the >>customs and habits<< of Swiss society ; with was meant to apply, in particular, to Muslim migrants* » (Ibid. : 85).

D'autre part, dans leurs campagnes et prises de position, l'UDC et les autres partis de droite radicale mobilisent durant cette phase l'idée de « différences culturelles » entre les groupes d'immigré-e-s et les Suisses natif-ive-s. Dans cette optique, les immigrant-e-s « *were also said to have a culture characterized by unity and homogeneity* » (Skenderovic, 2007, cité par D'Amato, Skenderovic, 2009 : 82). Cette vision de la culture est évidemment problématique, car elle part du présupposé qu'il existe « naturellement » des cultures différentes, et que les immigrant-e-s sont porteur-euse-s d'une culture particulière, ce qui est très essentialiste et homogénéisant.

Plusieurs initiatives sont mises à l'ordre du jour durant ces années-là. Puis, en février 2012, l'initiative qui m'intéresse, « contre l'immigration de masse », est déposée : même s'il ne s'agit pas officiellement d'une initiative de l'UDC, le comité d'initiative, composé à 26/27 personnes de politicien-ne-s de l'UDC (Publications des départements et des offices de la Confédération, 2011 : 5845-5846⁷) prouve bien son engagement majeur dans l'initiative. Le texte de cette initiative comprend les points principaux suivants :

¹ *La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.*

² *Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels.*

³ *Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale ; ils doivent inclure les frontaliers.* (Chancellerie fédérale, n.d.d)⁸

Le but de cette initiative est donc principalement de gérer de manière autonome l'immigration ; de réduire cette dernière par l'introduction de plafonds et de contingents ; de veiller à ce que l'immigration soit fixée « en fonction des intérêts économiques » ; et de veiller au principe d'une

⁷ Ce document donne les noms du comité des 27 membres, mais j'ai recherché par moi-même l'affiliation partisane de ces personnes.

⁸ Version complète disponible en annexe

préférence nationale. Il faut dire que cela « *ran counter to the bilateral contracts with the European Union in terms of freedom of movement* » (Ingenhoff, 2017 : 139). Cette initiative a par ailleurs été acceptée, en février 2014, par la majorité du peuple (50,3%) et des cantons (Chancellerie fédérale, n.d.h).

Dans ce chapitre, j'ai donc présenté cet historique des phases du populisme de droite en Suisse, car les deux initiatives populaires qui m'intéressent dans ce travail s'inscrivent dans ce cadre. En effet, les partis à l'origine de ces deux initiatives sont des partis populistes de droite radicale, et il m'a donc paru important de présenter brièvement leur histoire, ainsi que celle de la droite radicale suisse de manière plus générale, afin de bien situer le contexte politique qui entourera mon analyse. De plus, j'ai présenté les points principaux des textes de ces deux initiatives, afin que le lecteur puisse avoir une idée précise de leur contenu.

Cadre théorique

Après cette mise en contexte, je décris maintenant mon cadre théorique. Il s'agit de présenter les théories, les concepts et les notions qui seront ensuite utilisées lors de l'analyse.

Je vais commencer par me pencher sur la question des frontières et de la différenciation entre les groupes sociaux. Ainsi, je présenterai notamment les processus de différenciation entre *in-* et *out-* *groups*, et la perspective du *boundary work*. Ensuite, je décrirai la théorie de l'intersectionnalité, qui à mon sens complète de manière intéressante le *boundary work*. Une fois cela fait, je définirai les principales notions utilisées dans ce travail. Enfin, je me pencherai sur la logique de l'Etat-Nation, qui s'est aussi révélée être importante pour mon analyse.

6. Frontières et différenciation entre les groupes sociaux

Selon Lamont et Molnár (2002), la notion de frontière a connu un succès important dans le domaine des sciences sociales. La recherche sur les frontières a été menée dans des disciplines très diverses (histoire, géographie, sciences politiques, sociologie, etc.) et dans des domaines très variés. Parmi ces domaines, Lamont et Molnár (2002) citent notamment les travaux sur l'identité sociale et collective (par exemple Jenkins, 1994 ; Tajfel, Turner 2004), ceux qui concernent les différences ethniques/raciales/de genre (par exemple Barth, 1969 ; Fischer, Dahinden 2016 ; Wimmer, 2009, etc.), les travaux concernant les frontières dans le domaine des professions et des sciences, et enfin, les travaux se penchant plutôt sur les identités nationales et les frontières spatiales (qui se basent souvent sur les idées mises en avant par Anderson, 1983).

De manière générale, il est possible de distinguer entre deux types de frontières. D'une part, les frontières symboliques peuvent être décrites comme des « *conceptual distinctions made by social actors to categorize objects, people, practices, and even time and space* » (Lamont, Molnár, 2002 : 168). Ces distinctions conceptuelles séparent les individus dans différents groupes. Autrement dit, il s'agit des « *lines that include and define some people, groups, and things while excluding others* » (Epstein, 1992 cité par Lamont, Pendergrass, Pachucki, 2015 : 850). D'autre part, les frontières sociales renvoient à des « *objectified forms of social differences manifested in unequal access to and unequal distribution of resources (...) and social opportunities* » (Lamont, Molnár, 2002 : 168). Ces frontières sociales sont donc institutionnalisées. Bail (2008) nous dit que les deux types de frontières sont liés. Ainsi, c'est seulement une fois que des acteurs sociaux se mettent d'accord concernant les frontières symboliques que ces dernières deviennent contraignantes et peuvent éventuellement se transformer en frontières sociales.

Dans ce travail de mémoire, je m'intéresse surtout aux frontières symboliques : sur la base du discours politique entourant les deux initiatives, je vais étudier la construction de la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et les « autres » immigré-e-s, c'est-à-dire les différents *outgroups* qui lui sont opposés. Ce faisant, je vais donc m'intéresser aux processus de différenciation entre les groupes sociaux, entre *in-* et *out-groups*, un point qui est détaillé dans le chapitre ci-dessous.

6.1 Différenciation entre les groupes sociaux : *in-* et *out-group*

Je vais commencer par parler de cette différenciation entre les groupes sociaux. Tajfel et Turner (2004) ont étudié le comportement intergroupe dans leurs recherches sur l'identité sociale. Ils relèvent que les individus tentent d'atteindre une identité sociale positive, et que dans ce cadre, l'évaluation favorable de leur propre groupe se fait en comparaison avec d'autres groupes. Ainsi : « *pressures to evaluate one's own group positively through in-group/out-group comparisons lead social groups to attempt to differentiate themselves from each other* » (Tajfel, 1978 ; Turner, 1975 cité par Tajfel, Turner, 2004 : 284). Selon ces auteurs, il existe donc des pressions poussant les individus à faire des comparaisons entre leur *in-group*, c'est-à-dire le groupe auquel ils s'identifient, et un ou des *out-group(s)*, donc des groupes auxquels ils ne s'identifient pas, des « autres ». Cela les mène à tenter de différencier leur groupe des autres, en le connotant positivement. Le but de cette différenciation « *is to maintain or achieve superiority over an out-group on some dimensions* » (Tajfel, Turner, 2004 : 284).

Jenkins (1994) a pour sa part aussi travaillé sur les identités sociales et les processus de catégorisation et de différenciation entre les groupes. Il relève un point important, qui est que les identités sont constituées à la fois de processus de définition internes et externes : un processus de définition interne renvoie au fait que « *actors signal to in- or out-group members a self-definition of their nature or identity* » (Jenkins, 1994 : 198-99). Ainsi, d'une part les acteurs s'autodéfinissent, par un processus qui se déroule au niveau individuel ou alors au niveau collectif, et signalent cette autodéfinition. En plus de cela, il y a le processus de définition externe, qui renvoie au fait que « *one person or set of persons defines the other (s) as "X", "Y", or whatever* » (*Ibid.* : 199). Ainsi, en plus de s'autodéfinir, les acteurs définissent le/la/les « autres », les personnes qui font partie de l'/les *outgroup(s)*. A partir de là, il faut dire que l'identité sociale résulte de la rencontre de ces deux processus de définition interne et externe. Il faut ajouter que les rapports de pouvoir jouent un rôle important lors de ces processus de catégorisation.

6.2 Les notions de « groupes » et « catégories »

Pour parler de cette dialectique entre la définition interne et externe, une distinction que j'utiliserai dans ce travail est celle que fait Jenkins (1994) entre groupe et catégorie. Ainsi une catégorie renvoie

à une classe de personnes « *whose nature and composition is decided by the person who defines the category* » (Jenkins, 1994 : 200). Cette catégorie est donc définie de manière externe. A l'inverse, un groupe « *is rooted in processes of internal definition* » (*Ibid.*). Ainsi, un groupe renvoie, inversément, à un processus de définition à l'interne. Là où les groupes se définissent eux-mêmes comme étant des groupes, les catégories sont « *identified, defined and delineated by others* » (*Ibid.* : 201). C'est ainsi que dans ma première sous-question je me demande quelles *catégories* de personnes sont identifiées par les politicien-ne-s comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée lors de ces deux initiatives, comme constituant le(s) *outgroup(s)* ? En effet, ces catégories de personnes, sont définies de manière externe, et ne correspondent pas forcément à la définition interne de leurs membres.

6.3 *Boundary work* et paradigme de l'*ethnic boundary-making*

Maintenant que j'ai introduit la base concernant la dialectique de processus de définition interne et externe pour la construction de l'identité sociale, pour comprendre plus précisément la manière dont les acteurs construisent la différence, une perspective théorique intéressante est celle du *boundary work*. Cette perspective met en effet l'accent sur « *the social organisation of difference* ». (Duemmler, Dahinden, Moret, 2010 : 19).

Parmi les travaux concernant le *boundary work*, les recherches sur l'ethnicité m'intéressent ici, car elles veulent comprendre « *ethnic or national boundary processes as such* » (Dahinden, 2016a : 2216). Dans cette perspective, les frontières (nationales ou ethniques) résultent des processus de catégorisation internes et externes de la part de divers acteurs (par exemple les médias, les partis politiques, l'Etat-Nation, etc.) L'appartenance (dans des groupes ethniques ou nationaux) est considérée comme étant le résultat de processus sociaux, et peut varier dans le temps. Cette perspective du *boundary work* « *gives insight into how "difference" is socially organized and produced, be it between, for example, nation states or groups within them* » (Lamont, Molnár 2002 ; Pachucki, Pendergrass, Lamont 2007 cité par Dahinden 2016a : 2216)

Dans ce cadre du *boundary work*, le paradigme de l'*ethnic boundary-making* (Wimmer, 2009) me semble intéressant à relever. Ce paradigme, qui parle des processus de construction de frontières entre les groupes ethniques, a été utilisé dans la recherche sur la migration par plusieurs auteur-e-s, afin de problématiser la distinction nationaux/immigré-e-s. Il s'oppose à ce que Wimmer (2009) appelle une ontologie herdérienne. Avant de présenter les postulats les plus importants de ce paradigme, il me faut donc rapidement expliquer cette ontologie herdérienne, pour comprendre la critique que Wimmer lui fait.

6.3.1 Ontologie herdérienne

Selon Herder, le monde social « *was populated by distinct peoples, analogous to the species of the natural world* » (Wimmer, 2009 : 246). Ces peuples se définissaient par trois caractéristiques : premièrement, chaque peuple était vu comme une communauté liée par des liens forts, ce qui pourrait aussi être appelé une *Volksgemeinschaft*. Deuxièmement, chaque peuple avait, selon lui, une identité qui était basée à la fois sur le sens d'un destin partagé et d'une continuité historique. Enfin, chaque peuple était considéré comme étant doté d'une culture spécifique, ainsi que d'un langage, définissant une vision du monde. Ainsi, il est possible de résumer l'ontologie herdérienne par les affirmations suivantes :

The world is made up of peoples each distinguished by a unique culture (1), held together by communitarian solidarity (2), and bound by shared identity (3). They thus form the self-evident units of observation and analysis (4) for any historical or social inquiry—the most meaningful way of subdividing the population of humans. (Ibid.).

En bref, dans l'ontologie sociale d'Herder, les peuples/groupes ethniques sont considérés comme des unités auto-évidentes d'observation, comportant chacun une identité partagée, une culture spécifique et une solidarité communautaire. Or, les chercheurs sur l'ethnicité considèrent ces postulats problématiques, car leurs recherches montrent qu'il est possible que les membres d'un groupe ethnique ne partagent pas une culture spécifique, ne forment pas une « communauté » unie par des liens forts, et ne s'accordent pas forcément sur une identité commune (Wimmer, 2009). Cette critique est élaborée dans le prochain chapitre, qui présente le paradigme de *l'ethnic boundary-making*.

6.3.2 Le paradigme de *l'ethnic boundary-making*

Le paradigme de *l'ethnic boundary-making*, cherche à remplacer cette ontologie herdérienne. Il se base sur quatre postulats essentiels : le premier postulat dit que « *ethnic groups are seen as the result of a potentially reversible social process of boundary-making rather than as self-evident units of observation and analysis* » (Wimmer, 2009 : 254). Ce principe, appelé le principe constructiviste, dit que les groupes ethniques (et par extension aussi les groupes sociaux en général) ne sont pas des unités auto-évidentes d'observation, qui préexistent, mais qu'ils sont produits par un processus social de *boundary making*. Ce point constructiviste est très important selon moi, car il met l'accent sur l'idée que les groupes (ethniques, nationaux, etc.) ne doivent pas être vus comme des entités réifiées, essentialisées, mais comme étant construits.

Deuxièmement, « *actors mark ethnic boundaries with cultural diacritica they perceive as relevant, such as language or skin color, and the like* » (Ibid). Ainsi, les acteurs marquent la frontière entre les groupes avec, par exemple, le langage, la religion, la couleur de peau, ou encore le genre, qui a aussi été identifié comme un marqueur de frontière important dans certains contextes (voir par exemple,

Fischer, Dahinden, 2016). Il faut relever que selon Wimmer (2009), ces marqueurs ne représentent pas une différence culturelle objective existant entre les groupes, d'où l'idée que ce deuxième principe est nommé le principe subjectiviste, d'après la tradition weberienne/barthienne.

Ce principe subjectiviste découle des écrits de Weber et de Barth. En effet, Weber avait déjà émis l'idée que pour renforcer le sens de l'appartenance et permettre une clôture du groupe, différents marqueurs culturels (comme le mythe d'une origine historique commune, des ressemblances phénotypiques, etc.) pouvaient être subjectivement mobilisés. « *Any cultural trait, no matter how superficial, can serve as a starting point for (...) closure* » (Weber, 1996 [1922] : 55). Ce point est également mis en avant par Barth, qui pour sa part parle du contenu du « *cultural stuff* » (Barth, 1969 : 15) qui est mobilisé pour marquer les frontières. En effet, Barth relève que différents éléments culturels- *le cultural stuff*- sont utilisés pour marquer une différence avec les autres groupes, et mettre en avant les ressemblances au sein du groupe. Il ajoute que « *the features that are taken into account are not the sum of 'objective' differences, but only those which the actors themselves regard as significant* » (*Ibid.* : 14). Ainsi, certaines caractéristiques culturelles peuvent être utilisées comme signaux pour marquer la différence, d'autres ignorées, etc. De plus, concernant ces éléments culturels, il faut ajouter que « *any "cultural stuff" in common can provide a basis (...) for ethnic closure: language, ritual, kinship, economic way of life or lifestyle more generally* » (Dahinden, Dümmler, Moret 2010 : 22). Ainsi, au final les marqueurs renvoient à toutes les caractéristiques qui sont mobilisées pour distinguer un groupe d'un autre.

Troisièmement, « *ethnic groups do not emerge spontaneously from the social cohesion between individuals that share culture and origin, but from acts of social distancing (...) vis-à-vis members of other categories* » (Wimmer, 2009 : 254). Enfin, cette perspective porte l'attention sur les mécanismes de *group making*, c'est-à-dire sur la manière de faire les groupes, ce qui est nommé le principe processualiste.

Cette approche du *boundary-making* a été appliquée selon Wimmer (2009) pour problématiser la différence qui est faite entre les majorités nationales et les immigré-e-s. Dans cette perspective, à la fois les majorités nationales et les immigré-e-s « *are made by defining the boundaries between them* » (*Ibid.* : 255). Ces groupes (par exemple la communauté nationale suisse versus les personnes étrangères) sont faits en définissant les frontières entre eux, et ne sont pas naturellement donnés. Ainsi, ce qui est considéré comme étant par exemple la nation suisse, ou bien encore les personnes étrangères, les minorités ethniques, etc. sont les résultats de ces processus de *boundary-making*. De plus, il est relevé que dans ce cadre, il peut être intéressant d'utiliser une perspective comparative lors des recherches, car ces frontières entre la majorité nationale et les immigré-e-s peuvent avoir des

propriétés variables, et varier dans l'espace et dans le temps. Ainsi, « *research has shown substantial variation in the nature (and distinctness) of boundaries drawn against immigrants in various European countries* » (Bail, 2008, cité par Wimmer, 2009 : 255). Enfin, dans une perspective de *boundary-making*, les immigrant-e-s n'apparaissent comme un problème politique qu'à partir du moment où l'idée de nationaux (et l'apparatus étatique qui va avec et leur assigne passeports et citoyenneté) apparaît. Dans cette perspective, la différence entre immigrant-e-s et nationaux doit donc être considérée comme « *the product of a historically specific process of nation building* ». (Wimmer, 2009 : 256)

6.4. Une remarque concernant les stratégies de *boundary-making*

Une fois les frontières établies, différentes stratégies pour les modifier ou les déplacer peuvent être mises en œuvre, qui peuvent avoir du succès ou non. C'est le sujet de ma troisième sous-question de recherche, dans laquelle je me demande quelles stratégies de *boundary-making*, concernant une modification ou un déplacement des frontières, sont observables lors de ces deux initiatives. Ces éléments sont notamment développés par Zolberg et Woon (1999), ainsi que par Wimmer (2008a ; b). Néanmoins, pour éviter des redondances entre ce cadre théorique et l'analyse, j'en parlerai directement lors de cette dernière.

7. Intersectionnalité

Pour bien comprendre les liens entre les différents marqueurs –ou catégories de différences- qui sont mobilisé-e-s par les politicien-ne-s afin de construire la frontière entre la communauté nationale imaginée et les *outgroups* (cf. sous-question 2) je propose de compléter mon cadre théorique, axé sur le *boundary work*, par la théorie de l'intersectionnalité. En effet, si la littérature sur la migration s'est beaucoup basée sur l'*ethnic boundary work*, l'intersectionnalité peut compléter ces théories. Car les théories de formation des frontières, même si elles ont de nombreux avantages, ne parviennent pas à articuler pleinement « *the multiplicity of categories mobilized in group formation* » (Korteweg, Triadafilopoulos, 2013 : 117). Ainsi, combiner la perspective du *boundary work* avec l'intersectionnalité est intéressant, car comme le relèvent Korteweg et Triadafilopoulos :

These shortcomings can be remedied by taking intersectional processes seriously in analyzing boundary formations; insofar as actors strategically draw on multiple markers of difference to produce "groupness", they engage in an intersectional process of identity formation (Ibid. : 117-118).

Ainsi, dans la mesure où des acteurs s'appuient sur de multiples marqueurs de différences pour produire un sens de l'appartenance au groupe, ils/elles s'engagent dans un processus intersectionnel de formation identitaire. Lier ces deux théories est aussi intéressant, car alors que les théories de

boundary work se concentrent sur les frontières, l'intersectionnalité « *allows us to better understand how the (imagined) subjects of these boundaries are complexly constituted* » (*Ibid.* : 110).

Ainsi, cette théorie de l'intersectionnalité se propose de postuler que la différence est « *constituted by multiple, intersecting markers of identity, which interactively constitute a particular subject* » (West and Fenstermaker 1995 ; Glenn 1999 ; Yuval-Davis 2006, 2007 *cité par* Korteweg, Triadafilopoulos, 2013 : 115).

Mais à quoi renvoie plus précisément cette théorie de l'intersectionnalité ? Pour Bilge (2009), il s'agit d'une théorie qui « *réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge* ». (Bilge, 2009 : 70). Ce point est repris par Hancock (2007), pour qui l'idée d'intersectionnalité met aussi l'accent sur une approche qui prend en compte l'interaction de plusieurs marqueurs/ catégories de différence (genre, classe, origine nationale, etc.) : « *the term "intersectionality" refers to (...) an approach to conducting empirical research that emphasizes the interaction of categories of difference (including but not limited to race, gender, class, and sexual orientation)* » (Hancock, 2007 : 63-64). Ainsi, en opposition avec une approche unitaire, qui mettrait l'accent sur une seule catégorie de différence (par exemple la classe) comme étant la plus pertinente/explicative lors d'une étude⁹, l'approche intersectionnelle considère que plus d'une catégorie de différence ont un pouvoir explicatif (Hancock : 2007). Il faut donc prêter attention à toutes les catégories qui peuvent être pertinentes. L'idée est ensuite d'examiner l'intersection de ces catégories de différence (par exemple l'intersection du genre et de la classe). Bilge (2009) dit aussi que ces catégories de différence doivent être vues comme agissant en interaction. En effet, la théorie les considère comme « *mutually constituted, with each given meaning through the others* » (Yuval-Davis 1997 ; Glenn 1999 *cité par* Korteweg, Yurdakul, 2009 : 220)

Il faut ajouter que les catégories de différences mobilisées peuvent varier dans le temps : dans leur étude concernant la manière dont le genre agit sur la distinction entre nationaux et immigré-e-s, Fischer et Dahinden (2016) remarquent que les catégories de différence, historiquement, « *shift from the intersection of gender and social class to an intersection of gender, culture and ethnicity* » (Fischer, Dahinden 2016 : 3).

Ainsi, le problème serait de ne prendre en compte qu'une seule catégorie de différence lors d'une étude, ou alors de ne pas prêter attention au fait qu'elles peuvent interagir entre elles. En ce qui concerne mon mémoire, cette théorie me permet au contraire de saisir que des marqueurs/ catégories de différence multiples, peuvent interagir lors de la construction de la frontière entre la communauté

⁹ Pour un exemple concret d'une approche unitaire, voir la description de l'étude *Silent Covenants*, de Derrick Bell's, analysée par Hancock (2007 :68-70)

nationale imaginée et les « autres » immigré-e-s. Je prêterai donc attention durant mon analyse à tous les marqueurs/ toutes les catégories de différence mobilisé-e-s par les politicien-ne-s, ainsi qu'à leur éventuelle intersectionnalité.

8. Définition des notions mobilisées dans ce travail

Etant donné que dans mon mémoire, j'utilise les termes de genre, race, culture, religion, classe sociale et origine nationale/nationalisme, il me faut définir ce qu'ils signifient. Je vais commencer par le genre. Il s'agit d'une catégorie analytique, qui se décrit comme : « *the social construction and production of the feminine and the masculine (a dichotomous matrix), related to identities and subjectivities but also producing systems of domination and subordination* » (Butler, 1990, Gildemeister 2001, citée par Dahinden, Dümmler, Moret, 2010 : 22). Ainsi, il est possible de considérer le genre, par exemple, dans la division sociale du travail, dans les attentes de comportement (féminines et masculines), ou, de façon plus générale, dans le statut social des hommes et des femmes. De plus, le genre n'est pas une caractéristique biologique des hommes et des femmes, mais un élément qui est produit et reproduit dans les pratiques sociales.

La race renvoie à la « *construction et hierarchisation [sic] des différences sur la base des différences physiques et visibles* » (Dahinden, 2017a : 8). Les races en tant que telles ne renvoient pas à une réalité concrète : par contre, cela ne dénie pas la réalité du racisme. Ce racisme renvoie à une idéologie, qui « *classe les personnes dans des groupes prétendument naturels appelés « races » en fonction de leur appartenance* » (Département fédéral de l'intérieur, n.d.).

La culture est considérée également comme une notion analytique. Elle se définit comme « *l'ensemble des dispositions acquises par les individus au cours de leur vie leur donnant la faculté de créer des concepts intersubjectifs et d'agir de manière sensée. La culture est donc un processus ouvert qui doit être analysé et non un état* » (Wicker, 1996 citée par Dahinden, 2017a : 4). La culture n'est donc pas considérée ici comme un état fixe, mais comme quelque chose de processuel. Il ne s'agit pas non plus d'un *explicans* (l'élément qui explique) mais plutôt d'un *explicandum* (l'élément à expliquer) (Dahinden, 2017a). Ainsi, la culture en tant que telle n'explique pas le comportement, n'a pas de fonction prédictive du comportement. Plutôt, il s'agit d'expliquer les systèmes culturels dans lesquels les individus s'inscrivent. Comme le dit Baumann : « *“it” [culture] does not “cause” behaviour (...) and is thus neither normative nor predictive* » (Baumann, 1997 : 211).

Il faut relever néanmoins que dans les discours politiques, la culture est souvent considérée avec une vision du sens commun, et non pas comme notion analytique. La vision herdérienne (cf. point 6.3.1 du cadre théorique) de la culture, et sa mobilisation comme *explicans* du comportement est présente dans ces discours.

La religion peut être considérée comme un mode d'identification et d'organisation sociale, tout comme l'ethnicité ou le nationalisme (Brubaker, 2011). Dans cette optique, la religion est un moyen :

of identifying oneself and others, of construing sameness and difference, and of situating and placing oneself in relation to others. (...) As a principle of vision and division of the social world (...) religion (...) provides a way of identifying and naming fundamental social groups, a powerful framework for imagining community (Brubaker, 2011 : 4).

Ainsi, en partant de cette définition, je m'intéresse dans ce travail à comment la religion est utilisée comme catégorie dans la construction de la différence et de l'altérité.

La classe permet de définir « *un régime d'inégalités, une structure ou un système d'inégalités* » (Dubet, 2012 : 259). Plus précisément, les classes sociales ont permis de définir des régimes d'inégalités sociales postérieurs aux ordres et castes de l'Ancien Régime, et relatifs au mode de production économique. En sociologie, il existe notamment deux courants importants définissant la classe sociale : la tradition marxienne, et weberienne (Chauvel, 2001). Pour ma part, je me base sur une définition qui n'oppose pas ces deux traditions, mais s'en inspire. En ce sens, il est possible de parler de classes sociales, pour des catégories de personnes « *inégalement situées- et dotées- dans le système productif* » et « *marquées par une (...) identité de classe* » (Chauvel, 2001 : 317). Je m'intéresse surtout à la première partie de la définition, mettant en avant « *l'existence d'inégalités, notamment au travers de la position dans le système productif* » (*Ibid.* : 318). Ainsi, les classes sociales sont dans ce travail définies par rapport à la place inégalitaire occupée dans le système de production économique. Par ailleurs, la classe sociale, tout comme les autres notions présentées ci-dessus, peut être mobilisée comme marqueur pour se différencier de l'autre.

Concernant l'origine nationale/le nationalisme, le chapitre suivant définit ces points plus en détail.

9. L'Etat-Nation sous une perspective du *boundary work*

Le discours des politicien-ne-s autour des deux initiatives sélectionnées est fortement imprégné par une logique nationale. Ainsi, le mode d'organisation politique actuel du monde, divisé en Etats-Nations, leur semble souvent « naturel ». Cela fait penser aux dires de Wimmer (2002), qui stipule que la modernité elle-même repose sur des principes nationalistes. Parce que le monde social actuel est structuré selon ces principes nationalistes, ces derniers deviennent si naturels, si banals, qu'ils ne sont pas remis en question.

Pour prendre en compte l'importance de cette logique nationale dans le cadre de ce travail, et son rôle dans l'organisation sociale de la différence, j'ai choisi de conceptualiser l'Etat-Nation sous l'angle du *boundary work*. En effet, l'Etat-Nation, sa logique particulière, et le nationalisme qui en découle, impliquent une définition de frontières entre *in-* et *out-groups*, et une certaine manière d'organiser

socialement la différence. Dans ce contexte, j'ai plus précisément choisi de suivre, dans le cadre de ce travail de mémoire, la perspective de Wimmer (2002) pour me pencher sur les Etats-Nations.

Ainsi, dans ce chapitre, je présente tout d'abord deux concepts soulevés par Wimmer (2002) : le compromis culturel (*cultural compromise*) et la clôture sociale (*social closure*). Après avoir défini ces concepts je les applique, suivant Wimmer (2002), à l'Etat-Nation. Il faut dire que selon cet auteur, la formation des Etats-Nations modernes et des groupes nationaux peuvent être considérés comme « *the most significant forms of social closure and cultural compromising in modern societies* » (Wimmer, 2002 : 8).

J'utilise dans mon mémoire cette perspective concernant l'Etat-Nation pour pouvoir prêter attention à la logique nationale dans laquelle les discours politiques s'inscrivent, une logique qui contribue à la construction de la différence entre la communauté nationale imaginée et les « autres ».

9.1 Le compromis culturel et la clôture sociale

Il s'agit tout d'abord de définir ce que Wimmer entend par « compromis culturel » et « clôture sociale ».

Selon Wimmer (2002) des acteurs sociaux qui partagent un espace communicatif négocient des manières de classier le monde. Un compromis culturel émerge alors quand « *the actors sharing a communicative space can agree that certain values are valuable and that certain modes of classifying the social world make sense* » (Wimmer, 2002 : 8).

Ce compromis culturel est lié au processus par lequel se crée une communauté. Ainsi, ceux/celles qui ont pris part à la négociation du compromis culturel ferment ensuite leurs rangs. Selon Wimmer (2002), ce *cultural compromise* implique donc une définition de frontières entre le *in-group* et le *out-group*, les *insiders* et les *outsiders*. Ainsi, s'il y a un compromis culturel, cela est en lien avec un processus de clôture sociale envers l'extérieur. « *Social closure means excluding those who are not felt to belong, drawing a dividing line between the familiar and the foreign* » (*Ibid.* : 33). Ainsi, cette clôture sociale peut mener à la formation de groupes ethniques, nations, etc. Les acteurs marquent ensuite les frontières de ces groupes, comme dans la logique barthienne/weberienne présentée plus haut (Wimmer, 2002). Ainsi, ce compromis culturel a comme conséquence que certains marqueurs culturels sont mobilisés pour renforcer la distinction entre le « nous » et le « eux/elles », entre ceux/celles qui prennent part à ce compromis, et ceux/celles qui restent à la marge.

9.2 Le compromis culturel et la clôture sociale appliqués à l'Etat-Nation

Dans son livre, après avoir défini ce qu'il entend par *cultural compromise* et *social closure*, Wimmer (2002) applique ces concepts à l'Etat-Nation.

Premièrement, concernant le compromis culturel, c'est le nationalisme qui est vu comme étant le compromis culturel principal caractérisant les sociétés modernes. Ce compromis culturel se concentre autour de l'idée de la communauté imaginée nationale. Or, ce nationalisme (que son origine soit ethnique ou républicaine) redessine la frontière entre ce qui était perçu comme le « nous » et le « eux » auparavant, en se basant sur des principes différents des empires prémodernes.

Deux aspects de ces nouveaux principes de *boundary-making* sont mis en avant par Wimmer (2002) dans son texte : premièrement, la nation devient perçue comme une totalité, une unité à la fois culturelle, sociale, économique et politique. Deuxièmement, cette totalité est « *imagined as a territorial unit with clearly defined borders separating the homogeneous domestic realm from the heterogeneous external one* » (Wimmer, 2002 : 53). Ainsi, la démarcation territoriale devient importante dans une logique nationaliste.

Deuxièmement, concernant la clôture sociale, il faut dire que « *the national idea has become the central principle according to which modern society structures inclusion and exclusion* » (*Ibid.* : 57). Ainsi, différentes formes de clôture sociale envers l'extérieur (légale, politique, militaire, sociale), se sont vues être réorganisées par rapport à un principe national, de membre de la communauté nationale. Par conséquent, la représentation nationale du monde est devenue très forte, comme si c'était « *the natural way to think and speak about society, politics, law* » (*Ibid.*).

Pour éviter des redondances entre ce cadre théorique et l'analyse, je ne décris pas ici les différentes dimensions (légale, politique, militaire, et de la sécurité sociale) de cette clôture sociale : j'en parlerai directement dans l'analyse quand ce sera nécessaire. Par contre, je tiens à relever que ce processus de clôture sociale a mené à une restructuration des mécanismes de l'inclusion et de l'exclusion : les mécanismes d'inclusion (légale, politique, sociale, militaire), qui étaient organisés auparavant selon divers critères d'appartenance, se basent maintenant tous sur le principe de membre de la communauté nationale (Wimmer, 2002).

Méthodologie

10. Présentation générale

Cette partie du travail est consacrée à la méthodologie utilisée dans cette étude : j'ai opté pour une méthodologie qualitative. Plus précisément, j'ai sélectionné deux méthodes d'investigation : l'entretien d'expert-e (Meuser, Nagel 1991 ; 2009) et le *critical discourse analysis* (Van Dijk, 2001 ; Wodak 2001a), sous l'angle de la *discourse-historical approach* (Wodak, 2001b). J'ai sélectionné ces deux méthodes, afin de pouvoir me pencher sur une grande variété de matériel pour l'analyse (à la fois des entretiens, mais aussi d'autres sources primaires, comme des débats télévisés, des argumentaires, etc.) L'idée était de combiner un matériel assez diversifié, pour avoir une vision d'ensemble du sujet, un point que la méthode de la *discourse-historical approach* permet justement.

Dans les paragraphes suivants, je présente, en deux points séparés, mes deux méthodes d'investigation. Je commence avec l'entretien d'expert-e. Après avoir défini sa place dans mon *design* de recherche, je décris ma stratégie d'échantillonnage, puis les informations relatives aux entretiens menés (concernant notamment le guide d'entretien et la situation d'entretien). Je décris ensuite la stratégie d'analyse de ces entretiens d'expert-e-s.

Après cela, je décris la méthode du *critical discourse analysis*, et plus précisément de la *discourse-historical approach*. Cette méthode a été utilisée de manière complémentaire aux entretiens d'expert-e-s pour l'analyse de mes autres sources. Après avoir décrit sa place dans mon *design* de recherche, je présente les sources sélectionnées, ainsi que les différentes étapes de leur analyse.

11. Entretien d'expert-e

11.1 Position de l'entretien d'expert-e dans le *design* de recherche

L'entretien d'expert-e peut prendre une position périphérique ou centrale dans le *design* de recherche (Meuser, Nagel, 1991). Dans le cas où cet entretien a une position centrale dans le processus de recherche, Meuser et Nagel (1991) distinguent ensuite entre deux systèmes d'enquête.

Dans le premier cas, les expert-e-s constituent le groupe-cible de l'enquête, et les interviews se font pour que ces dernier-ère-s donnent des informations concernant leur propre champ d'action (Meuser, Nagel, 1991). Dans le deuxième cas, un autre groupe-cible est au centre de l'étude, et les expert-e-s sont complémentaires (Meuser et Nagel, 1991). Dans ce cas, la connaissance des experts représente une source de données qui complète d'autres données, comme des interviews effectuées directement avec le groupe-cible.

Dans le cas de mon étude, les entretiens d'expert-e-s ont une position centrale dans mon *design* de recherche. De plus, je me situe dans le premier système d'enquête : en effet, les politicien-ne-s constituent le groupe-cible de mon étude. Même si je complète mon *design* de recherche avec d'autres sources de données que les interviews d'expert-e-s, ceux/celles-ci ne m'intéressent pas vraiment pour des informations de contexte, mais bien comme groupe-cible.

11.2 Echantillonnage

Maintenant que j'ai parlé de la position de l'entretien d'expert-e dans mon *design* de recherche, il importe d'expliquer comment j'ai sélectionné mon échantillon d'expert-e-s. En effet, une fois l'entretien d'expert-e sélectionné comme étant l'une des deux méthodes d'investigation utilisées dans ce travail, il me faut à présent me demander qui je vais interroger. Avant toute chose, s'agissant d'un échantillon d'expert-e-s, il me faut d'abord définir quelles personnes peuvent être considérées comme étant des « expert-e-s » pour mon sujet d'étude.

11.2.1 Définition des expert-e-s

Dans le cadre de ce travail, je m'intéresse à des personnes qui sont expertes du champ politique, et plus particulièrement expertes des discours ayant eu lieu autour des deux initiatives populaires concernant l'emprise étrangère et l'immigration de masse. Il s'agit de personnes faisant elles-mêmes partie du champ d'action auquel je m'intéresse dans mon étude (Meuser et Nagel, 1991), donc de politicien-ne-s ayant personnellement vécu l'une ou l'autre (ou idéalement les deux) initiatives. Plus précisément, je m'intéresse à des politicien-ne-s élu-e-s lors de l'une ou l'autre de ces initiatives au niveau national (Conseil des Etats ou Conseil National), ou, le cas échéant, au niveau cantonal (Grand Conseil ou Conseil d'Etat). Les politicien-ne-s élu-e-s au niveau communal n'ont pas été pris-e-s en compte car, selon moi, le niveau communal représente un échelon trop différent du niveau national, où les arguments et considérations sont parfois très spécifiques à une situation particulière, ce qui m'intéresse moins dans ce travail.

11.2.2 Technique d'échantillonnage

Après avoir défini les personnes que je pouvais considérer comme étant des expert-e-s pour le sujet d'étude qui m'intéresse, il a fallu sélectionner plus précisément l'échantillon d'expert-e-s que j'allais interroger. Pour avoir une idée générale des personnes constituant la population mère dans laquelle j'allais sélectionner mon échantillon, j'ai commencé par faire une liste des personnes impliquées en politique, au niveau national, lors des deux initiatives. Afin d'établir cette liste, j'ai consulté le site du parlement suisse, et plus précisément la liste des conseillères nationales et des conseillers nationaux

ainsi que des conseiller-ère-s aux Etats depuis 1848 (Parlement Suisse, n.d.a ; n.d.b) J'ai ensuite regardé quel-le-s politicien-ne-s étaient élu-e-s lors des périodes qui m'intéressaient.

J'ai ensuite affiné cette sélection en consultant les prises de positions au sujet de ces deux initiatives au Conseil National et au Conseil des Etats¹⁰. De plus, pour prendre en compte les politicien-ne-s qui étaient impliqué-e-s dans la mise à l'agenda politique de ces initiatives, mais qui n'apparaissaient pas forcément dans ces prises de position, j'ai complété ces listes par une consultation des membres des deux comités d'initiative (Publications des départements et des offices de la confédération, 2011 : 5845- 5846). Cela n'a malheureusement pas donné de résultat pour l'initiative Schwarzenbach, étant donné que le comité ayant déposé l'initiative à l'époque était anonyme. Enfin, j'ai encore complété cette sélection en regardant quel-le-s politicien-ne-s apparaissaient dans mes autres sources (décrites au point 14.3).

Une fois cette liste générale des politicien-ne-s en main, j'ai voulu construire un échantillon par choix raisonné (Dépelteau 2010), c'est-à-dire en sélectionnant des politicien-ne-s qui se distinguaient des autres selon certaines caractéristiques, et faisaient sens pour mon étude. Ces caractéristiques étaient notamment : d'avoir pris position (au CN, CE, ou lors de débats, interviews télévisés) lors de l'une ou l'autre initiative ; ou d'être membre d'un des comités d'initiatives ; ou d'apparaître à plusieurs reprises dans le matériel empirique ; ou d'être président-e de parti/groupe parlementaire ; ou encore d'avoir vécu les deux initiatives. De plus, en sélectionnant l'échantillon, je voulais aussi respecter une certaine diversité au niveau de l'affiliation partisane et du canton.

La prise de contact devait ensuite se faire par e-mail. Cependant, je me suis vite rendu compte qu'il était compliqué, concernant l'initiative Schwarzenbach, de retrouver des politiciens¹¹ ayant été élus il y a près de cinquante ans, et de savoir s'ils étaient encore en bonne santé/en vie. Deuxièmement, même concernant l'initiative contre l'immigration de masse, la prise de contact avec des personnes œuvrant au niveau national sans aide extérieure était très difficile, et j'ai eu des réponses négatives à mes demandes d'entretien.

Finalement, devant la difficulté d'accès au terrain, j'ai changé de technique d'échantillonnage. J'ai décidé de procéder avec la technique de l'échantillon par « boule de neige ». Cette technique est en effet adaptée lorsque l'on travaille « *sur des phénomènes dont l'accès s'avère difficile* » (Dépelteau, 2010 : 228). Ici, il faut procéder de la manière suivante :

¹⁰ D'après les noms des participant-e-s aux débats politiques au Conseil National et au Conseil des Etats lors de ces deux initiatives (Archives fédérales suisses, n.d.a, n.d.b ; Services du parlement, n.d.)

¹¹ Le terme politicien est au masculin car les femmes n'avaient pas encore le droit d'éligibilité politique.

Il s'agit de constituer l'échantillon en demandant à quelques informateurs de départ de fournir des noms d'individus pouvant faire partie de l'échantillon. (...) On pourra quémander à ces nouvelles personnes de contacter à leur tour d'autres personnes (...) qui peuvent participer à l'étude. On procédera de la sorte jusqu'à ce qu'on juge que l'échantillon est complet (Ibid. : 227).

Ainsi, l'idée a été de contacter un politicien que je connaissais et qui avait été membre du Grand Conseil du canton de Neuchâtel durant l'initiative Schwarzenbach. Ce politicien m'a accordé un premier entretien d'expert, et m'a mise en contact avec d'autres politicien-ne-s, par cet effet « boule-de-neige ». Il faut ajouter que si la technique utilisée a pour finir été l'échantillon « boule-de-neige », j'ai tout de même veillé à respecter une certaine diversité au niveau des affiliations partisanes, de l'échelon politique et du canton (même si au final il y a une grande majorité de politicien-ne-s de Romandie). J'ai aussi tenté d'interviewer des personnes ayant vécu les deux initiatives, afin d'avoir une vision comparative et de saisir l'évolution du sujet dans le temps (en accord avec ma sous-question de recherche 4).

11.2.3 Description de l'échantillon

L'échantillon est constitué de sept politicien-ne-s (6 hommes et 1 femme), qui ont été élu-e-s au niveau national ou cantonal lors de l'une, l'autre ou les deux initiatives. Il y a une majorité d'hommes dans cet échantillon, ce qui est surtout dû au fait que les femmes n'avaient pas encore le droit de vote et de représentation politique durant l'initiative Schwarzenbach. De ces politicien-ne-s, trois ont vécu les deux initiatives.¹² Le tableau qui suit présente une vision d'ensemble de mon échantillon. Il y est inscrit l'année de naissance des interviewé-e-s, ainsi que des informations concernant leur affiliation partisane, l'échelon politique (cantonal ou national) et le canton qu'ils/elles représentaient lors des deux initiatives. Il faut ajouter que tous les prénoms sont des prénoms d'emprunt.

Présentation du/de la politicien-ne		Seconde initiative sur l'emprise étrangère (1970)			Initiative sur l'immigration de masse (2014)		
Prénom D'emprunt	Année de naissance	Affiliation partisane	Echelon	Canton	Affiliation partisane	Echelon	Canton
Manuela	1973	-----	-----	-----	Parti Socialiste	Conseil National	VD
Hugo	1969	-----	-----	-----	Parti Libéral Radical	Conseil National	GE
Ray	1967	-----	-----	-----	Union Démocratique du Centre/ Indépendant	Conseil National	NE

¹² Je ne compte pas les politicien-ne-s qui ont vécu l'initiative Schwarzenbach durant la petite enfance et n'en gardent aucun souvenir

Walter	1965	-----	-----	-----	Parti Libéral Radical	Grand Conseil	VD
Martin	1957	----- Début de l'intérêt politique	-----	-----	Parti Socialiste	Conseil National	NE
Georges	1946	Parti Socialiste	Grand Conseil	NE	Union Démocratique du Centre	Conseil National	BE
Jean	1932	Parti Libéral (futur PLR)	Conseil d'Etat	NE	-----	-----	-----

Fig. 1 : présentation des politicien-ne-s

Il me faut relever que je ne suis pas parvenue à interroger de politicien œuvrant à l'échelon national durant l'initiative Schwarzenbach. Cela est dû au fait que la plupart sont décédés ou dans des maisons de retraite/soins. J'ai contacté le seul conseiller national d'époque n'étant pas dans cette situation, mais il se trouvait malheureusement à New-York, et il a été impossible d'effectuer un entretien. Il faut ajouter que même si la majorité des politicien-ne-s représentent un canton romand, certain-e-s parlent aussi l'Allemand ; de plus, je prends en compte les discours de politicien-ne-s de cantons alémaniques et tessinois dans l'analyse de mes autres sources.

11.3 Le guide d'entretien¹³

Dans le cas d'un entretien d'expert-e, il faut utiliser un guide d'entretien (Flick, 2009 ; Meuser, Nagel, 1991 ; 2009). Plus précisément, je me suis basée sur un guide thématique pour les interviews, comme cela est recommandé par Meuser et Nagel (1991 ; 2009). L'idée était que ce dernier garantisse une certaine ouverture lors de l'interaction, en permettant aux interviewé-e-s d'exprimer leurs idées, réflexions, de façon ouverte. C'est ainsi qu'il s'est constitué de thèmes généraux, et que j'ai évité d'y inscrire des questions fermées.

De plus, j'aimerais relever que je me suis familiarisée en avance avec les thèmes à aborder durant les entretiens. En plus de me permettre d'être plus détendue et flexible durant l'entretien, préparer les thèmes à aborder à l'avance m'a aussi permis d'éviter de me retrouver en mauvaise posture durant les entretiens. En effet, les expert-e-s «*demand a high level of expertise from the interviewer— for understanding the relevant, often rather complex processes the interview is about* » (Flick, 2009 : 168.) Du coup, si les thèmes de l'interview n'étaient pas bien maîtrisés à l'avance, il y avait le risque de me

¹³ Disponible en annexe.

présenter aux expert-e-s comme étant une enquêtrice incompetente. En ce sens, bien m'informer à l'avance concernant les thèmes que je voulais aborder, ainsi que le contexte politique et migratoire entourant les deux initiatives, m'a été bien utile pour comprendre les arguments de certain-e-s expert-e-s, qui se référaient parfois à de nombreux faits politiques, et à des questions juridiques complexes.

11.3.1 La structure du guide d'entretien

Concrètement, le guide d'entretien s'est divisé en deux parties (cf. annexe). La première partie concernait l'initiative Schwarzenbach. La deuxième partie concernait l'initiative contre l'immigration de masse.

Pour assurer la comparabilité des réponses, et regarder l'évolution du sujet dans le temps (en lien avec ma sous-question 4) j'ai abordé les mêmes axes thématiques pour parler des deux initiatives. Ces axes thématiques étaient les suivants : premièrement, j'ai posé des questions concernant le parti auquel était affilié-e l'expert-e, et le contexte général. Deuxièmement, je me suis penchée sur les principaux arguments mobilisés par les politicien-ne-s lors de l'initiative en question. Troisièmement, il s'est agi de poser des questions concernant la thématique de l'*outgroup* (en lien avec ma sous-question 1) et les catégories de différence/marqueurs mobilisés par les politicien-ne-s (en lien avec ma sous-question 2). J'ai ainsi notamment posé des questions portant sur les catégories de personnes concernées par ces deux initiatives et opposées à la communauté nationale imaginée ; j'ai également demandé sur quelles dimensions ces « autres » étaient considérés comme différents. Quatrièmement, j'ai complété cela par des pré-formulations concernant d'éventuel-le-s catégories de différence/marqueurs qui me semblaient en mesure de jaillir et pourraient peut-être être inclus dans l'analyse, comme l'origine nationale, la classe, le genre, la religion, etc. Ces pré-formulations me sont venues en consultant la théorie, et en lisant/visionnant les autres sources primaires (documents télévisés, argumentaires, etc.) sélectionnées pour ce travail. Ces pré-formulations étaient cependant de simples pistes, et le but était surtout de laisser jaillir spontanément les éléments du discours des politicien-ne-s. Il faut ajouter que je n'avais pas envisagé la thématique de la sous-question 3 (les stratégies de *boundary-making*) à l'avance : cette thématique a jailli d'elle-même lors des entretiens.

Enfin, il faut relever que ce guide d'entretien m'a servi de fil rouge durant les interviews : je ne l'ai pas suivi mot-à-mot, je n'ai pas forcément posé toutes les questions dans l'ordre, et je me suis permise d'approfondir des thèmes supplémentaires quand cela me paraissait utile. Mon but était de garantir une certaine ouverture durant l'interaction.

11.4 La situation d'entretien

Les entretiens ont été menés entre le mois de mars et le mois de mai 2018. La langue de l'entretien était le français, même si quelques notions et expressions ont parfois été envisagées en suisse-allemand. Concrètement, il s'est agi à chaque fois de doubles entretiens : en effet, les politicien-ne-s parlaient en général entre 1h et 1h30 de l'initiative Schwarzenbach, puis nous faisons une pause, et reparlions entre 1h et 1h30 de l'initiative contre l'immigration de masse. Les entretiens ont donc duré au total entre 2h et 2h45.

Au niveau du lieu, plusieurs politicien-ne-s m'ont proposé de faire l'entretien à leur domicile ou alors sur leur lieu de travail. En une occasion, j'ai même été invitée au palais fédéral. L'heure de rendez-vous et la durée de la rencontre ont toujours été définies à l'avance par e-mail ou par téléphone, et aucun problème n'a été rencontré à ce niveau-là.

Au début de l'entretien, j'ai toujours veillé à me présenter, ainsi qu'à décrire le master dans lequel s'inscrivait le travail. Puis je présentais le sujet du mémoire, ainsi que ma directrice. Après cela, je passais aux questions de confidentialité : je leur demandais si un pseudonyme était désiré, et si j'avais leur accord afin d'enregistrer l'interaction. Une fois ces éléments définis, je leur laissais encore quelques minutes pour poser des questions générales, avant de passer à l'entretien proprement dit.

Il faut ajouter qu'à la fin de l'entretien, je leur demandais s'il restait encore des éléments à ajouter, s'il y avait des points importants qu'il aurait semblé utile d'aborder et dont nous n'avions pas pu discuter. Enfin, je les remerciais pour le temps consacré.

12. L'analyse des entretiens : de la transcription à la généralisation théorique

Dans ce chapitre, je décris ma stratégie d'analyse des entretiens d'expert-e-s. J'ai suivi les six phases proposées par Meuser et Nagel (1991 : 455-466 ; 2009 : 35-36) afin d'analyser ces entretiens : la transcription, la paraphrase, le codage, la comparaison thématique, la conceptualisation sociologique, et enfin, la généralisation théorique.

Premièrement, en ce qui concerne les entretiens d'expert-e-s, il est généralement convenu de transcrire (du moins en partie) l'interview qui a été préalablement enregistrée (Meuser, Nagel, 1991 ; 2009). Ainsi, j'ai procédé à une retranscription presque intégrale des entretiens. Je les ai retranscrits quasiment entièrement, car Meuser et Nagel (2009) conseillent de retranscrire tous les passages thématiquement pertinents, et cela me semblait finalement être le cas de la majorité des informations transmises par les expert-e-s. Par contre, je n'ai pas retranscrit les éléments non-verbaux (attitude, tonalité, etc.). En effet, dans le cas des entretiens d'expert-e-s, ces derniers ne font pas l'objet de l'interprétation par la suite, et il est donc superflu de les prendre en compte (Meuser, Nagel, 1991).

Finalement, je suis arrivée à une moyenne de 35-40 pages de transcription par politicien-ne, ce qui s'élevait à une assez grande masse de matériel à analyser : plus de 260 pages.

Deuxièmement, une fois la transcription achevée, vient le stade de la paraphrase (Meuser, Nagel, 1991 ; 2009). Durant cette phase, j'ai relu le texte de chaque transcription, et j'ai reproduit, avec mes mots, le contenu de la conversation dans l'ordre, en la rapportant à des thèmes. Paraphraser les entretiens m'a permis de commencer à faire émerger les thèmes principaux abordés par les politicien-ne-s.

Troisièmement, l'étape du codage consiste, dans chaque transcription, à ordonner les passages paraphrasés par thèmes. Ainsi, dans chacune de mes transcriptions, les passages comprenant des thèmes identiques ou similaires, ont été regroupés ensemble, sous un titre/code général.¹⁴ Cela correspond à la suite de la procédure : « *passagen, in denen gleiche oder ähnliche Themen behandelt werden, werden zusammengestellt. Eine Hauptüberschrift, die den Inhalt sämtlicher subsumierter Passagen abdeckt, wird formuliert* » (Meuser, Nagel, 1991 : 458).

Pour donner un exemple, dans l'interview de Ray concernant l'initiative contre l'immigration de masse, les passages comprenant les thèmes « infrastructures, économie, population », « nombre, population », « travail, infrastructures », « taille du pays, territoire, infrastructures (routes, appartements) » et « surpopulation » ont été regroupés, sous le titre suivant : infrastructures, (sur)population. Je dois relever que durant cette phase, j'ai encore analysé chaque entretien de façon individuelle (Meuser, Nagel, 2009).

Quatrièmement, à partir du stade de la comparaison thématique, j'ai arrêté d'analyser individuellement les entretiens. Ainsi, durant cette phase, j'ai suivi la même procédure que celle qui a été utilisée pendant la phase de codage, mais en faisant maintenant des liens entre les passages thématiquement comparables des différents entretiens : « *the logic of the procedure corresponds to that of coding, but now thematically comparable passages from different interviews are tied together* » (Nagel, 1986, citée par Meuser, Nagel, 2009 : 36).

J'ai donc rassemblé les passages des différents entretiens qui comportaient des sujets similaires, puis je les ai unifiés en leur donnant un titre commun. Cela m'a permis une simplification de la terminologie utilisée. En comparant thématiquement mes différents entretiens, j'ai aussi pu regarder quels thèmes jaillissaient le plus fréquemment dans ces derniers. Par exemple, le thème des infrastructures et de la (sur)population a jailli dans le discours de cinq politicien-ne-s.

¹⁴ Ce code était si possible tiré du texte de l'entretien et reprenait la terminologie de l'enquêté-e (Meuser, Nagel : 1991 ; 2009).

Cinquièmement, durant la phase de la conceptualisation sociologique, j'ai pris de la distance par rapport aux textes des entretiens et à la terminologie qu'utilisaient les enquêté-e-s, en recourant à un savoir sociologique pour l'analyse. Ainsi, j'ai traduit les titres/codes, précédemment tirés des textes d'entretiens, en termes sociologiques. «*Die zuvor dem Text entnommenen Begriffe und Überschriften werden nun in soziologische übersetzt, um einen Anschluß der Interpretation an allgemeinere disziplinäre Diskussionen zu ermöglichen* » (Strauss, 1987, cité par Meuser, Nagel, 1991 : 462).

Pour donner deux exemples, en m'appuyant sur mes bases théoriques, j'ai ainsi traduit le titre : « infrastructures et (sur)population » en « discours sur l'*Überfremdung* (surpopulation étrangère) » ; j'ai traduit le terme musulman-e, qui est un titre apparaissant de façon récurrente dans mes entretiens, en « musulman-e : une catégorie de personnes constituant un *outgroup* ».

Pour finir, durant la phase de la généralisation théorique, j'ai encadré mes résultats par des théories sociologiques plus générales concernant la construction de la différence (cf. cadre théorique), afin de permettre leur interprétation.

13. *Critical discourse analysis* et *discourse-historical approach*

Pour ce travail, j'utilise certaines bases de la méthode du CDA (*critical discourse analysis*) (voir notamment Van Dijk, 2001 ; Wodak 2001a). Plus précisément, je me penche sur certains aspects de la *discourse-historical approach* (Wodak : 2001b), afin d'analyser les sources primaires qui complètent mes entretiens d'expert-e-s.

13.1 Utilité et position de la *discourse-historical approach* dans le *design* de recherche

Utiliser la *discourse-historical approach* me paraît pertinent, notamment car cette approche applique le principe de triangulation, ce qui permet de travailler avec différentes approches, de manière multi-méthodique, et avec une grande variété de matériel empirique concernant un phénomène (Wodak, 2001b). Cela me paraît utile dans le cas de mon étude, notamment en ce qui concerne la variété du matériel empirique. En effet, je me penche sur des données empiriques assez diverses concernant les deux initiatives : les entretiens, mais également les textes des deux initiatives, des argumentaires et du matériel télévisuel (voir point 13.3 et point 14). Utiliser cette approche me permet donc de travailler avec ce matériel diversifié.

Concernant plus précisément la place de cette approche dans mon *design* de recherche, j'ai décidé d'utiliser cette méthode d'investigation de façon complémentaire aux entretiens d'expert-e-s : j'en mobilise certains éléments afin d'analyser les sources primaires (voir point 13.3 et 14) qui complètent mes entretiens d'expert-e-s.

13.2 Les principales notions de la *discourse-historical approach*

Avant de parler des sources primaires sélectionnées pour ce travail, qui ont été analysées à l'aide de la *discourse-historical approach*, il paraît important de définir les principales notions utilisées dans cette approche. Je commence par la notion de discours :

'Discourse' can (...) be understood as a complex bundle of simultaneous and sequential interrelated linguistic acts, which manifest themselves within and across the social fields of action as thematically interrelated semiotic, oral or written tokens, very often as 'texts', that belong to specific semiotic types (Girnth, 1996 cité par Wodak, 2001b : 66)

Ainsi, un discours peut être décrit comme étant un ensemble complexe d'actes linguistiques, qui se manifestent notamment sous forme de textes. Par ailleurs, une caractéristique principale d'un discours est ce que Wodak (2001b) appelle le *macro-topic*, c'est-à-dire un thème macro, comme par exemple le chômage ou l'immigration. Chaque thème macro d'un discours peut ensuite être divisé en plusieurs sous-thèmes, reliés au thème principal.

De plus, il y a de l'interdiscursivité si des discours intersectent, si un ou plusieurs arguments, pris dans un discours d'un certain type, sont réutilisés lors d'un autre discours. Par exemple, selon Wodak (2001b) si un argument raciste venu d'un discours concernant la limitation de l'immigration est repris dans un discours concernant le chômage, il s'agit d'interdiscursivité.

En outre, les textes sont définis comme des « *materially durable products of linguistic actions* » (Ehlich, 1993 ; Graefen 1997 ; Reisigl, 2000 *cité par* Wodak, 2001b : 66). Ainsi, une action linguistique orale (par exemple un débat au parlement) peut se transformer en matériel durable (un texte ayant retranscrit ce débat). L'intertextualité désigne la relation d'un texte avec d'autres.

J'ai présenté ces différentes notions, car elles seront par la suite mobilisées lors des étapes de mon analyse.

13.3 Présentation des sources utilisées

Pour ce travail, j'ai sélectionné des sources primaires assez diverses, afin de compléter les entretiens d'expert-e-s. J'estime qu'il est utile de compléter les entretiens d'expert-e-s par ces sources, notamment en ce qui concerne l'initiative Schwarzenbach, car ces dernières donnent des informations d'origine sur le sujet, non altérées par le temps. Cela n'est pas forcément le cas des experts ayant été élus à l'époque, dont certains avis/souvenirs ont pu être légèrement déformés par les années écoulées.

Afin de sélectionner ces sources, j'ai commencé par faire une liste globale du matériel empirique disponible concernant les deux initiatives qui m'intéressaient.¹⁵ Pour avoir une vue d'ensemble des données disponibles, j'ai tout d'abord brièvement procédé à un survol de ce matériel. J'ai ensuite sélectionné uniquement les sources qui concernaient le discours des partis et des politicien-ne-s, et non les sources portant sur le discours d'autres acteurs (économistes, universitaires, journalistes, etc.). En effet, le sujet de ce mémoire est la construction de la différence dans le monde politique, et non l'avis que peuvent avoir d'autres personnes (grand public, spécialistes, journalistes) sur le sujet. Après réflexion, j'ai affiné cette sélection en décidant de laisser de côté le discours du Conseil fédéral. J'ai aussi exclu les débats parlementaires et les éléments graphiques, un matériel très imposant qui pouvait à mon avis faire l'objet d'un travail à part. Au final, parmi les sources restantes, j'ai sélectionné celles qui me paraissaient les plus représentatives de mon sujet pour une analyse plus détaillée.

Ainsi, j'ai tout d'abord sélectionné deux débats télévisés, qui me paraissaient représentatifs des délibérations politiques ayant eu lieu dans l'espace public peu de temps avant les votations sur les deux initiatives. Le premier débat, datant du 03 juin 1970 se nomme « l'affrontement » (RTS, 1970a)¹⁶. Le deuxième débat, datant du 22 janvier 2014 se nomme « spécial votation : immigration trop massive ? » (RTS, 2014)¹⁷. Ensuite, pour prendre en compte le discours en faveur des initiatives, j'ai sélectionné des sources mettant en avant les arguments de leurs soutiens. Concernant l'initiative Schwarzenbach, j'ai opté pour une interview télévisée de politiciens (majoritairement de l'Action Nationale) qui y étaient favorables, nommée « l'emprise étrangère » (RTS, 1970b)¹⁸. Cette source permettait de compléter un peu les avis des politiciens de cette époque : en effet, notamment à cause du grand nombre de décès parmi ces derniers, j'avais uniquement pu interviewer des opposants à l'initiative. Cette source permettait donc de combler le manque de politiciens favorables à l'initiative. Concernant l'initiative contre l'immigration de masse, j'ai sélectionné l'argumentaire « contre l'immigration de masse » (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013) afin de prendre en compte le discours des soutiens. Enfin, j'ai complété ce matériel avec les textes des deux initiatives (Chancellerie fédérale, n.d.b ; n.d.d).

¹⁵ Liste disponible en annexe.

¹⁶ Principaux intervenants : James Schwarzenbach (Action Nationale) et Arnold Schlaepfer (Mouvement Vigilance) soutiennent l'initiative ; Georges-André Chevallaz (Parti Radical) et André Chavanne (Parti Socialiste) s'y opposent.

¹⁷ Intervenants : Oskar Freysinger (Union Démocratique du Centre), Eric Stauffer (Mouvement Citoyens Genevois), Sergio Savoia (Verts TI) soutiennent l'initiative ; Christophe Darbellay (Parti Démocrate-Chrétien), Christian Levrat (Parti Socialiste), Philippe Leuba (Parti Libéral-Radical), s'y opposent.

¹⁸ Principaux intervenants : Rudolf Weber (Action Nationale) ; Edmond Jacquereau (Action Nationale) ; Georges Breny (Action Nationale) ; Jean-Pierre Carrard (Mouvement Patriotique d'Action et de Défense).

14. Les étapes de l'analyse

Je me suis inspirée des différentes étapes résumées dans le texte de Wodak (2001b : 93), afin d'analyser les sources que j'avais sélectionnées.¹⁹ Ainsi, premièrement, j'ai recueilli des informations concernant le contexte dans lequel s'inscrivaient ces différentes sources. Ensuite, j'ai procédé à une description générale de chaque source, puis j'ai défini à quel discours elles appartenaient, ce qui est résumé dans ce tableau :

Sources concernant le discours autour de l'initiative Schwarzenbach : <ul style="list-style-type: none">• Texte d'initiative, « contre l'emprise étrangère » (Chancellerie Fédérale, n.d. b)• Archive d'émission TV, RTS, « l'affrontement » (RTS, 1970a)• Archive d'émission TV, Temps présent, « l'emprise étrangère » (RTS 1970b)	Sources concernant le discours autour de l'initiative contre l'immigration de masse : <ul style="list-style-type: none">• Texte d'initiative, « contre l'immigration de masse » (Chancellerie Fédérale, n.d. d)• Emission TV, Infrarouge, « spécial votation-immigration trop massive ? » (RTS, 2014)• Argumentaire, en faveur de l'initiative « contre l'immigration de masse » (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013)
--	---

Fig. 2 : sources sélectionnées, par discours

Une fois ces éléments établis, j'ai regardé l'interdiscursivité (le lien entre les deux discours) et l'intertextualité (les liens entre les textes). Concernant l'interdiscursivité, il paraît évident que les deux discours (autour de l'initiative Schwarzenbach et autour de l'immigration de masse) intersectent de manière générale, car les mêmes arguments généraux concernant une immigration trop massive, l'idée d'*Überfremdung*, etc. sont repris. Concernant l'intertextualité, j'ai regardé la relation entre les textes, et vu que plusieurs thèmes se retrouvaient d'un texte à l'autre.

Une fois au clair avec ces éléments, il s'est agi d'entrer dans le vif de l'analyse. J'ai décidé de m'inspirer de quatre questionnements de l'approche de Wodak (2001b), utiles pour des analyses de discours concernant la construction discursive de la différence :

- 1 *How are persons named and referred to linguistically?*
- 2 *What traits, characteristics, qualities and features are attributed to them?*
- 3 *By means of what arguments and argumentation schemes do specific persons or social groups try to justify and legitimize the exclusion, discrimination, suppression and exploitation of others?*
- 4 *From what perspective or point of view are these labels, attributions and arguments expressed? (Wodak, 2001b : 72-73)*

En m'inspirant de ces interrogations, que j'ai légèrement modifiées, je me suis posé quatre questions, que j'ai appliquées à mes sources pour l'analyse :

¹⁹ Les sources orales ont préalablement été transcrites pour faciliter cette analyse.

1) Comment les personnes/catégories de personnes étaient nommées dans mes sources. Cela permettait de voir quels *ingroups* et *outgroups* étaient construits par les politicien-ne-s, quelles catégorisations ils/elles faisaient.

2) Une fois les *in-* et *out-groups* définis, je me suis demandé, quels traits/caractéristiques leurs étaient attribués.

3) Je me suis demandé quels arguments étaient utilisés par les politicien-ne-s par rapport aux différents *outgroups*. Cela revenait à regarder quels schèmes argumentatifs ou *topoi* étaient utilisés par les politicien-ne-s. Les *topoi* renvoient à des « *content-related warrants or 'conclusion rules' which connect the argument or arguments with the conclusion, the claim* » (Wodak, 2001b : 74). Concernant ces *topoi*, il faut relever que certains de ceux mentionnés par Wodak dans son texte (2001b) sont apparus lors de mon analyse ; j'en ai également identifié d'autres. Les principaux *topoi* -mentionnés par Wodak, ou ayant jailli de façon inductive durant mon analyse- étaient les suivants : abus (si un droit/offre est abusé, des mesures contre cet abus doivent être prises) ; culture (parce que la culture d'un groupe de gens est comme elle est, des problèmes spécifiques jaillissent dans certaines situations) ; menace (s'il existe des dangers/menaces spécifiques, il faut faire quelque chose contre) ; religion (parce que la religion d'un groupe est telle qu'elle est, des problèmes spécifiques jaillissent dans certaines situations) ; nombre (si les nombres prouvent qu'il y a un *topos* spécifique, par exemple une menace, une mesure doit être prise) ; humanitarisme (si une action politique n'est pas conforme aux droits humains/ valeurs humanitaires, il faut l'éviter).

4) Je me suis demandé de quel point de vue ces éléments étaient exprimés (par ex. affiliation partisane de la ou du politicien-ne).

Ainsi, j'ai procédé à la suite de l'analyse de manière séquentielle concernant les sources sélectionnées, tout en utilisant les approches théoriques pour interpréter les résultats. Cela correspond à la suite de la procédure (Wodak, 2001b : 93). Enfin, j'ai procédé à une interprétation plus générale de mes résultats, en retournant à mes questions de recherche.

15. Ethique de la recherche

Pour terminer cette partie méthodologique, je présente les considérations éthiques importantes dans le cadre de ma recherche. Notamment dans une recherche qualitative impliquant des relations humaines, ces dernières sont vraiment primordiales à prendre en compte. En effet, lors de ce type de recherche « *the quest for rich data is undisputedly accompanied with ethical dilemmas* » (Ryen, 2011 : 416). Ainsi, dans le cadre de ma recherche, j'ai notamment veillé à respecter trois points qui me paraissaient incontournables d'un point de vue éthique, concernant les entretiens : le consentement éclairé, la confidentialité, et la confiance (Dahinden, 2017b ; Ryan, 2011). Concernant le consentement

éclairé, les interviewé-e-s ont été informé-e-s de la recherche que je menais sur eux et de sa nature ; ils/elles y ont participé volontairement, et pouvaient s'en retirer à tout moment. Concernant la confidentialité, j'ai protégé l'identité des interviewé-e-s ainsi que les lieux de ma recherche, en procédant notamment à des anonymisations. Il faut ajouter que même si la majorité des politicien-ne-s ne désiraient pas anonymiser leurs noms et prénoms, j'ai jugé, après réflexion, qu'il était tout de même préférable de garantir leur anonymat. Je leur ai ainsi donné un prénom d'emprunt dans ce travail, en tentant de garder un prénom de même origine que le véritable prénom. De plus, pour protéger les données récoltées, je les ai stockées sur l'ordinateur en gardant leur accès avec un mot de passe, pour éviter que quelqu'un d'autre n'y accède par mégarde. Enfin, concernant la confiance, j'ai tenté de créer et d'entretenir une certaine confiance dans la relation avec les interviewé-e-s. Dans ce contexte, afin de respecter une certaine réciprocité dans la relation, j'ai aussi toujours amené un petit quelque chose aux politicien-ne-s en guise de remerciement lors des entretiens.

J'aimerais maintenant ajouter un point concernant la gestion des entretiens, notamment avec des politicien-ne-s (par exemple UDC) pouvant avoir des opinions radicales ou racistes. Je suis partie du principe que les interviewé-e-s pouvaient s'exprimer de manière totalement libre, y compris grossière ou raciste, durant les entretiens. Je les ai donc toujours laissé-e-s manifester pleinement leurs avis, sans donner mon opinion politique, et sans intervenir ou les interrompre, même lorsque certains mots ou phrases pouvaient me choquer. La raison de cette attitude, c'est que je voulais saisir le positionnement politique de ces politicien-ne-s au plus près, éviter à tout prix un biais de désirabilité sociale, et donc, je devais rester la plus neutre possible. Par contre, j'ai toujours prévenu les politicien-ne-s, que si j'étais neutre durant les entretiens, j'aurai ensuite un positionnement critique concernant leurs dires lors de mon analyse.

Analyse : la construction de la différence dans le discours politique lors de l'initiative Schwarzenbach (1970) et de l'initiative contre l'immigration de masse (2014)

Dans cette partie du travail, je présente les résultats de mon analyse de données. En combinant les deux méthodes d'investigation de l'entretien d'expert-e et de la *discourse-historical approach* j'ai, en suivant mes questions de recherche, identifié les catégories de personnes qui constituent les *outgroups* n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée dans le discours des politicien-ne-s durant ces deux initiatives ; cerné les marqueurs/catégories de différence mobilisés par les politicien-ne-s afin de construire la frontière symbolique entre « nous » et « eux » ; observé comment cette frontière pouvait être modifiée/déplacée par des stratégies de *boundary-making* ; et étudié l'évolution du sujet dans le temps.

Concrètement, mon analyse est divisée en trois parties. Une première partie concerne l'initiative Schwarzenbach, envisagée comme une étude de cas. Une seconde partie traite de l'initiative contre l'immigration de masse, envisagée comme une autre étude de cas. Enfin, une troisième partie présente l'évolution du sujet dans le temps, en comparant les deux cas étudiés.

16. L'initiative Schwarzenbach

L'initiative Schwarzenbach est votée le 07 juin 1970. Selon Piguet (2006) ce vote peut être considéré comme « *one of the most important in recent Swiss history: 74 percent of the electorate participate which is a record* » (Piguet, 2006 : 74). Ainsi, ce vote montre à la fois un taux de participation vraiment très important, et un résultat assez serré, surtout au niveau du vote du peuple : en effet, l'initiative est acceptée par 46% des votants (557'517 « oui ») contre 54% de rejets (654'844 « non ») ; par les cantons, à 6 et 2/2 contre 13 et 4/2 (Chancellerie fédérale, n.d.g). Ces résultats sont assez frappants, étant donné que la totalité des partis au gouvernement (à l'exception de l'Action Nationale) ainsi que les syndicats, les mouvements patronaux et paysans, de même que le Conseil fédéral avaient recommandé le rejet de l'initiative (Ossipow, Papadopoulos, 1982 : 6).

Lors de cette initiative, le fait de prendre des mesures contre l'« emprise étrangère » et de limiter la proportion d'étranger-ère-s dans chaque canton cible alors principalement les migrant-e-s de la région méditerranéenne venu-e-s travailler en Suisse (Ingenhoff, 2017), surtout les Italien-ne-s, comme cela est développé ci-dessous.

16.1 Les Italien-ne-s comme *outgroup* principal opposé à la communauté nationale imaginée

Avant toute chose, il s'agit de voir quelle catégorie de personnes constitue principalement l'*outgroup* lors de cette initiative.

Le discours des politiciens²⁰ autour de l'initiative Schwarzenbach, tout comme le discours autour de l'initiative contre l'immigration de masse, concerne à première vue « l'étranger ». Le titre de l'initiative, « contre l'emprise étrangère » (Chancellerie Fédérale, n.d. b), est assez paradigmatique de cet état de fait. Cependant, si « l'étranger » est toujours la cible des personnes lançant ce type d'initiative, cet étranger est, dans les années 70, assez clairement défini. Ainsi, si Schwarzenbach s'adresse par son initiative à tous les « étrangers », ces derniers sont identifiés principalement comme venant du sud de l'Europe :

Enquêtrice- Schwarzenbach, quand il parlait d'emprise étrangère, ou de trop d'étrangers, il faisait référence à qui ?

Jean- Ah, n'importe quel étranger. (...) Après, étranger, ben ça, à l'époque Schwarzenbach ça ne pouvait être que- l'Allemand, c'était même pas - c'est Italien, le sud, c'était le sud, je dirais le sud. (...) Je réfléchis, attendez, par rapport à la France (...) Mais c'était pas... C'était le sud. Si vous voulez, c'était tous ces Italiens, qui sont maçons, mais qui sont travailleurs, qui commencent à devenir, s'élever, tout-à-coup ils vont dire, « on va amener toute la smala de la Sicile », hein !

Ainsi, dans le discours des politiciens autour de l'initiative Schwarzenbach, la catégorie de personnes qui constitue le principal *outgroup* qui est opposé à la communauté nationale imaginée vient du sud de l'Europe. Plus précisément, il s'agit des Italien-ne-s. Le fait qu'en 1970, l'idée que l'étranger-ère, l'« autre », le « eux », est synonyme d'Italien-ne, peut être illustré dans ce lapsus de Georges : « *je ne veux pas dire que ceux qui ont accepté cette initiative votaient contre les Italiens, mais (...) cette dimension était quand même un peu présente, parce que dans le fond, ceux qui venaient étaient des étrangers, mais, des ltrangers... des étrangers très identifiés, des Italiens, voilà* ».

Bien que d'autres catégories soient relevées par les politiciens (par ordre d'importance : les étranger-ère-s/non-Suisses, les Espagnol-e-s, les saisonnier-ère-s, les étranger-ère-s actifs/actives, les Allemand-e-s, etc.) cette catégorie des Italien-ne-s, était la plus mise en avant, et souvent opposée à un « nous ». Ainsi, même si la très grande majorité des politiciens à l'époque, surtout au parlement, sont opposés à l'initiative Schwarzenbach, cela ne les empêche pas de construire une frontière symbolique envers ces Italien-ne-s et de la marquer de plusieurs manières. Par ailleurs, les politiciens ont beau être majoritairement opposés à l'initiative, il n'en demeure pas moins que plusieurs considèrent qu'il faut

²⁰ Le mot politicien restera au masculin durant la partie d'analyse concernant l'initiative Schwarzenbach, étant donné que dans toutes mes sources d'époque, les politiciens étaient uniquement des hommes, ce qui est aussi le cas des experts interrogés ayant été élus à cette époque.

un « plafonnement » (Chevallaz, RTS, 1970a) de l'immigration, ou que « *des problèmes graves sont posés dans l'ensemble par la population étrangère* » (Chavanne, RTS, 1970a) principalement italienne.

Il faut aussi relever que même si d'autres étranger-ère-s viennent en Suisse, les personnes italiennes sont de loin les plus stigmatisées :

Martin- Ah ouais ! Alors ceux qui étaient stigmatisés [dans les débats], c'était surtout eux [les Italiens]. Il y avait déjà un petit peu de Français qui venaient comme frontaliers, mais il n'y avait pas le même discours (...) Il y avait plus d'ouverture, dans les entreprises où il y avait des frontaliers, ils étaient plus assimilés aux Suisses que (...) ces étrangers, euh, qui n'avaient pas la même langue, souvent, dans nos régions, pas la même religion, hein ils étaient catholiques, etc.

Ainsi, les Italien-ne-s représentent le principal *outgroup* lors de cette initiative. Cela est sans doute dû au fait qu'ils/elles constituent la majorité des personnes immigrées à l'époque. Selon Georges, le fait qu'il y ait eu une augmentation constante de la population immigrée italienne, à cause d'une « *croissance économique, qui appelle la main-d'œuvre étrangère* » constitue un « *déclencheur de cette initiative Schwarzenbach* ». Pour les soutiens de l'initiative (mais aussi pour plusieurs opposants), il faut alors lutter contre ce qu'ils perçoivent comme un emballement économique et démographique. Cela veut dire qu'il faut à la fois agir contre ce qu'ils perçoivent comme un trop-plein de croissance économique : le contexte serait celui d'une « *surchauffe économique* » (Georges), caractérisé notamment par une demande dépassant l'offre et des pressions inflationnistes. Et il faut agir contre ce qu'ils perçoivent, dans leur vision, comme un trop-plein démographique : le fait qu'il y ait trop d'étranger-ère-s, « *l'emprise démographique* », comme mentionné dans le texte de l'initiative (Chancellerie Fédérale, n.d. b), avec la notion « *d'être envahi* » (Walter), caractéristique du discours sur l'*Überfremdung* (D'Amato, Skenderovic, 2009). Ces éléments représentent ainsi le déclencheur de l'initiative, et poussent les soutiens (mais également les opposants) à marquer la frontière entre « nous » et « eux » de manière assez nette, comme cela sera développé dans les paragraphes suivants. Il faut relever que ces éléments, soulevés par les politiciens, entrent en résonance avec les dires de Piguet (2006) : ce dernier relève aussi une « *period of intense immigration* » (Piguet, 2006 : 70), avec des chiffres qui passent de 271'000 étranger-ère-s en 1950, à plus d'un million en 1970. Il parle aussi d'un « *rising rate of inflation* » (*Ibid.* : 71) durant la deuxième phase de la politique migratoire (1963-1973), ainsi que d'une xénophobie grandissante, dont l'initiative est la représentante.

Après avoir vu que les Italien-ne-s représentent le principal *outgroup* lors de cette initiative, il s'agit maintenant de regarder quels marqueurs - ou catégories de différence - sont mobilisés par les politiciens afin de construire la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et ces Italien-ne-s. Je vais donc détailler ci-dessous comment les politiciens marquent la frontière envers ces Italien-ne-s, comment ils différencient le « eux » du « nous ».

16.1.1 Marquer la frontière avec la classe sociale, et une hiérarchisation plus générale entre un « nous » de statut supérieur et un « eux » de statut subalterne renvoyant à un imaginaire postcolonial

Les marqueurs - ou catégories de différence²¹ - qui sont soulevés premièrement par les politiciens pour construire la frontière symbolique, différencier le « nous » suisse du « eux » italien, sont la classe sociale, et une hiérarchisation plus générale opposant un statut « supérieur » et « subalterne ». Le fait de marquer la frontière de cette façon concerne à la fois les soutiens de l'initiative et les opposants. Ainsi, le discours est constitué de deux axes : le premier axe mobilise le marqueur de la « classe sociale », et distingue un « nous » suisse d'un « eux » italien par rapport à la place occupée dans le système de production économique. Le deuxième axe, entremêlé avec le premier, mobilise plus largement la notion de hiérarchie (non seulement au niveau de la place dans le système productif, mais de manière générale), et différencie un « nous » suisse de statut « supérieur » et un « eux » italien de statut « subalterne », en lien avec un imaginaire postcolonial.

Je vais d'abord analyser le premier axe, donc la distinction de classe sociale : dans les représentations de la majorité des politiciens, les Suisses et les Italien-ne-s sont en effet perçu-e-s comme ayant/ et devant garder une place différente dans le système de production économique.

Concernant les soutiens, Georges nous dit que Schwarzenbach lui-même reconnaît que « *les Suisses ne voulaient pas faire les travaux sales* ». Il considère ainsi que ces travaux sont plutôt du ressort des immigrés/saisonniers italiens (voire aussi des immigrées/saisonnrières italiennes, même si les saisonniers sont plutôt perçus comme étant des hommes). Dans son discours, Schwarzenbach peut ainsi être vu comme un « *chantre du saisonnier* » selon Walter, c'est-à-dire qu'il admet un certain nombre de saisonniers italiens pour faire les travaux pénibles (chantiers, routes, etc.). Le but est qu'il y ait « *des bras quand il fallait (...) pour faire le travail (...) lourd, d'un point de vue physique* », selon Walter. Cette idée d'accueillir des bras, selon une représentation masculine du travailleur étranger, se voit aussi dans le texte de l'initiative. En effet, ce dernier prône une réduction du nombre de personnes étrangères, mais il est prévu une exception pour les saisonniers : « *dans le compte des étrangers (...) ne sont pas pris en considération et touchés par les mesures contre la surpopulation : Les saisonniers (qui ne demeurent pas plus de 9 mois par an en Suisse, et y viennent sans famille)* » (Chancellerie Fédérale, n.d. b). Les saisonniers, principalement les hommes, sont donc perçus comme une main-d'œuvre utile pour effectuer certains travaux, du moment qu'ils ne s'installent pas à long terme sur le territoire.

²¹ Pour une simplification de la terminologie, j'utiliserai désormais le terme « marqueur ».

Ainsi, les Italiens (et dans une moindre mesure, les Italiennes) sont considéré-e-s dans le discours ci-dessus comme étant utiles, du moment qu'ils/elles sont en petit nombre, et font un travail pénible, de saisonnier-ère, ou que les Suisses ne veulent pas réaliser. Dans cette optique, ils/elles sont perçu-e-s par les politiciens comme étant d'une classe sociale inférieure, c'est-à-dire comme ayant une place inférieure aux Suisses dans le système de production économique. A l'inverse, les Suisses sont perçu-e-s, dans les représentations de ces politiciens, comme étant d'une classe sociale supérieure, et il est considéré comme normal qu'ils/elles fassent les travaux moins pénibles et plus rémunérés.

J'émetts l'hypothèse que cette distinction au niveau de la classe sociale a un lien avec le contexte économique de l'époque. En effet, déjà durant la première phase de la politique d'immigration suisse après la deuxième guerre (1948 à 1963), le niveau de chômage était quasi inexistant, et l'afflux d'immigré-e-s a permis aux Suisses de travailler dans des secteurs économiques estimés plus rémunérés et intéressants (Piguet, 2006). Cette distinction de classe commence donc sans doute durant cette période, où il est devenu perçu comme normal que les immigré-e-s italien-ne-s fassent les travaux pénibles/peu rémunérés et aient une place inférieure dans le système de production économique, tandis que les Suisses faisaient les travaux plus rémunérés/intéressants.

Par ailleurs, du côté des soutiens, il y a une peur que les Italiens (surtout les hommes) veuillent sortir de cette condition de classe. La peur, c'est « *l'emprise étrangère de l'économie* » (Jean), le fait que les Italiens ne restent pas juste une main-d'œuvre subalterne, mais prennent un jour le pouvoir économique :

Jean- Il (Schwarzenbach) se dit « mais non de Dieu, mais le pays va nous échapper ! »

Enquêtrice- Mais pourquoi il va nous échapper ?

Jean- Parce que...mais il va nous échapper parce que peu à peu, il y aura plus que (...) des Italiens au conseil d'administration. L'EMPRISE ETRANGERE²² de l'économie ! (...)

Schwarzenbach (...) dit « ah mais la Suisse est prospère, on construit partout, il vient du monde, et il vient, ces ouvriers, ils arrivent, mais ça va être épouvantable (...) » « On va nous prendre tout ! »

« Les PATRONS seront plus NOUS ! »

Ainsi, il y a une peur qu'un jour les immigrés italiens (les hommes) aient une position de cadre, détiennent le pouvoir économique, et sortent de leur position de classe sociale inférieure dans le système de production économique. Cette peur que l'économie finisse en mains étrangères, alors qu'elle devrait profiter aux nationaux, montre une logique nationaliste (Wimmer, 2002). En effet, dans le *cultural compromise* nationaliste, la nation est vue comme une unité économique, qui doit servir les intérêts nationaux : « *this state should also guarantee that the production and distribution of economic goods serve the interest of the nation. The economy is the heart of the national body and must provide all its members with energy* » (Wimmer, 2002 : 54). Ainsi, dans cette logique, si le pouvoir économique

²² Les mots en majuscules sont exprimés avec une voix très forte.

finissait en mains étrangères, il ne servirait plus ces intérêts nationaux, ce qui est un grand drame dans cette vision nationaliste du monde. Pour éviter cela, il faut donc que la main-d'œuvre italienne conserve sa position de classe inférieure. De plus, pour que l'économie serve les intérêts nationaux, il faut aussi une préférence nationale en cas de licenciement (voir point 4 du texte de l'initiative, Chancellerie Fédérale, n.d. b).

Le fait de marquer la frontière avec la classe sociale, de distinguer le « nous » suisse du « eux » italien en mobilisant cette distinction au niveau de la place dans le système de production, n'est pas propre aux soutiens de l'initiative. Ainsi, de manière générale dans le discours d'époque, il y avait selon Martin l'idée de « *maintenir [les Italiens] dans leur rôle d'exécutants* » au niveau économique. De plus, Martin dit que même si cet élément n'était pas toujours soulevé de manière explicite en politique, « *dans les faits, c'était assez fort* ».

Il faut relever qu'un des arguments principaux des opposants à l'initiative, c'était le besoin économique de la force de travail italienne. Les opposants avaient peur que Schwarzenbach tue « *une poule aux œufs d'or* » (Jean) avec son initiative. Or, dans ce discours de l'opposition, il est aussi admis tacitement que la main-d'œuvre italienne fait les travaux pénibles/difficiles (construction des infrastructures, petites mains dans l'horlogerie, etc.) et occupe une place inférieure dans le système productif.

Georges- Même [dans] les milieux de l'économie, qui étaient tout-à-fait opposés à l'initiative Schwarzenbach (...) c'était même admis, tacitement, que les Italiens, on les fait venir, parce qu'au mois de mars, construire une autoroute, c'est nettement plus désagréable que de travailler dans un bureau à tenir la comptabilité (...) Le fait que ces immigrants faisaient les travaux difficiles, pénibles (...) tacitement, c'était admis, même par les milieux de l'économie. (...) Ils se disaient : on en a besoin. Alors l'ingénieur qui fait les plans, c'est un Suisse. Et pis celui qui construit la route sous la pluie, c'est un Italien ou un Espagnol.

Ainsi, même dans ces milieux opposés à l'initiative, le marqueur de la classe sociale reste présent. Les politiciens différencient un « nous » d'un « eux » en marquant subjectivement cela avec la classe sociale (eux sont de classe inférieure et font les boulots subalternes, nous sommes de classe supérieure, parce que nous sommes des nationaux, et faisons les travaux confortables).

Il faut ajouter que pour les milieux économiques opposés à l'initiative, les personnes étrangères, perçues comme « *relativement malléables* », ne cherchant « *pas forcément à toujours avoir des augmentations* », selon Walter, constituent une main-d'œuvre flexible. Cette idée de flexibilité de la main-d'œuvre italienne fait penser que ces milieux sont encore dans la logique de rotation de la main-d'œuvre (*workers rotation*), qui avait déjà caractérisé la politique migratoire entre 1945 et 1960 (Piguet, 2006). De plus, cette différenciation entre un « nous » de classe sociale supérieure et un « eux » de classe sociale inférieure, est également représentative de la théorie du marché dual de Piore (voir par exemple Massey et al. 1993 : 440-444). Dans cette théorie, l'économie capitaliste se

caractérise par une dualité entre un secteur primaire, constant, stable, qualifié (pour les nationaux) et un secteur secondaire, instable, moins qualifié (pour les immigrant-e-s). Or, ce modèle se voit ici à cause du fait que : « *le capital et la force de travail nationale sont employés pour assurer la partie constante de l'activité économique [suisse], alors que les travailleurs étrangers assument la partie fluctuante. Les étrangers absorbent ainsi le risque lié à l'incertitude de l'activité économique* » (Stohr, 2013 : 49).

Ainsi, dans les secteurs de « basse classe », saisonniers, peu qualifiés, flexibles, l'idée est d'engager les Italien-ne-s, qui assument la partie fluctuante de l'économie. Les nationaux, qui ne désirent pas occuper ces emplois, assurent pour leur part, la partie constante de l'économie.

Il faut cependant relever que certains politiciens s'opposent au fait de marquer la frontière entre « nous » et « eux » avec la classe sociale. Ainsi, Chavanne relève que « *il n'est pas bon que l'on perpétue les saisonniers, c'est-à-dire une espèce de sous-prolétariat, mal logé* » (RTS, 1970a). Pour lui, cette idée d'avoir un sous-prolétariat constitué de personnes étrangères principalement italiennes est très négative, et il ne faudrait plus à l'avenir faire de distinction de classe entre Suisses et Italien-ne-s.

Je me penche maintenant sur le deuxième axe, c'est-à-dire la différenciation plus générale opposant un « nous » suisse de statut supérieur, à un « eux » italien de statut subalterne. La perception selon laquelle les Italien-ne-s sont subalternes concerne en effet non seulement leur place dans le système de production économique, mais renvoie aussi à une hiérarchisation plus générale, notamment dans le discours des soutiens. Jean, qui a personnellement vécu le contexte d'époque, retranscrit bien l'idée de Schwarzenbach, comme quoi les Italien-ne-s étaient perçu-e-s comme étant/ et devant rester hiérarchiquement subalternes aux Suisses :

Jean- Il [Schwarzenbach] est encore (...) un homme de hiérarchie : (...) il faut imaginer, il a des bonnes, chez lui, vous comprenez ça ou bien ? (...) On a besoin d'étrangers pour le travail de basse classe et c'est quand même vrai, j'entends, les Italiens (...) on était contents de les avoir. (...) Schwarzenbach (...) ne voyait aucune difficulté à ce que son jardinier soit Autrichien, sa cuisinière Italienne, son chauffeur Portugais, qu'on s'occupe, de manière patriarcale, d'une vieille bonne Italienne, qu'on avait depuis longtemps (...) Au contraire, on en avait besoin. La main-d'œuvre, comme vous dites, vraiment la main-d'œuvre.

Cette citation montre bien les représentations d'époque : les Italien-ne-s sont vu-e-s comme une main d'œuvre nécessaire, utile à « avoir », mais d'un statut inférieur, subalterne aux Suisses. La distinction ici ne concerne pas uniquement les rapports de classe (concernant la place respective dans le système de production) mais renvoie à l'idée que l'Italien-ne, est, plus généralement, une servante ou un serviteur subalterne.

Ces représentations renvoient à un imaginaire postcolonial parmi plusieurs politiciens. En effet, malgré le fait que la Suisse n'a jamais été un pouvoir colonial, elle peut se définir comme un cas de « *colonialism without colonies* » (Purtschert, Falk, Lüthi, 2016 : 290). Dans ce contexte, des auteures se sont penchées sur la manière dont « *colonial images and perspectives influenced and still do affect political (...) discourses in countries without formal colonies* » (*Ibid.* : 292-293). Ainsi, même si la Suisse n'a jamais été un pouvoir colonial, il est possible de penser que certains acteurs politiques ont été « *embedded in networks of [post]colonial (...) imaginaries* » (Fischer, Dahinden, 2016 : 13). Le fait de considérer les migrant-e-s italien-ne-s comme une main-d'œuvre utile apportée de l'étranger, d'un statut subalterne aux Suisses, et ayant pour fonction de les servir, renvoie alors à un imaginaire postcolonial. Dans ce dernier, les Italien-ne-s apparaissent, notamment dans le discours de Schwarzenbach, comme des servantes et des serviteurs des Suisses : en effet, l'idée d'être servi par « *sa²³ cuisinière Italienne* », ou « *son chauffeur Portugais* » apparaît comme tout à fait normale dans la citation ci-dessus. Cette idée de la servante étrangère/du serviteur étranger au service des Suisses me rappelle, dans un autre contexte, la figure du serviteur noir (« *black servant* ») (Purtschert, Falk, Lüthi, 2016 : 297), caractéristique de l'imaginaire colonial en Suisse. Même si l'Italien-ne qui « nous » sert n'est pas, dans les représentations collectives, aussi sombre de peau qu'un-e Africain-e, il/elle apparaît tout de même parfois comme « *dark skinned* » (Fischer, Dahinden, 2016 : 13) venant du Sud, et surtout, au service des Suisses, ce qui montre cet imaginaire dérivé du colonialisme. Comme le relèvent Fischer et Dahinden en parlant de cette période : « *the discourse revolving around Überfremdung (...) is substantiated with transnational images of migrants as post-colonial (...) subjects* » (*Ibid.*). Ainsi, dans cette représentation des Suisses comme supérieur-e-s, et des migrant-e-s Italien-ne-s comme subalternes, sombres de peau, et à leur service, cet imaginaire postcolonial est très présent.

Enfin, il faut relever que certains étrangers (éventuellement aussi certaines étrangères), pouvant apporter de l'argent ou des qualifications particulières, ne sont pas concerné-e-s par ce discours hiérarchisant. Comme en témoigne les exceptions du texte de l'initiative, « *les étudiants de degré universitaire, les touristes (...) les hommes de sciences et les artistes ayant des qualifications particulières [etc.]* » (Chancellerie Fédérale, n.d. b.) ne sont pas concernés par l'initiative, et ne sont pas non plus perçus comme des personnes de classe sociale ou de statut hiérarchiquement subalterne aux Suisses. Ces personnes constituent ainsi un cas particulier.

²³ A noter que l'adjectif possessif « sa » renvoie à l'idée d'une possession de l'Italienne par Schwarzenbach.

16.1.2 L'âme suisse : marquer la frontière entre « nous » et « eux » avec un mythe lié à l'origine nationale

Lors de l'initiative Schwarzenbach, l'origine nationale a énormément été mobilisée par les politiciens pour différencier le « eux » italien du « nous » suisse. Plus précisément, les politiciens marquent la frontière entre la communauté imaginée suisse et les Italien-ne-s en mobilisant le mythe d'une origine historique différente entre « nous » et « eux » : de cette origine historique différente découlerait une « âme » nationale différente.

Comme le relève Weber (1996 [1922]), n'importe quel trait culturel en commun peut servir lors de la clôture envers l'extérieur. Plus précisément, différents marqueurs culturels peuvent être utilisés pour renforcer le sens de l'appartenance, et se différencier de l'autre, dont les « *myths of a common historical origin* » (Duemmler, Dahinden, Moret, 2010 : 22). Dans notre cas, les politiciens d'époque (surtout les soutiens), mobilisent le mythe d'une origine historique commune des Suisses, qui remonterait au Pacte fondateur entre les Suisses en 1291. De cette origine commune mythique découlerait une « essence helvétique », ou une « âme suisse » que les Suisses partageraient - et pas les Italien-ne-s. Ainsi, dans ce discours, les Suisses auraient en commun une âme spécifique :

Si le pays est plus qu'une firme, ou une société d'assurance (...) je crois quand même qu'un pays est quelque chose de beaucoup mieux, plus valable. Nous [les Suisses] avons une âme, individuelle, même un pays a une âme et c'est celle-là qu'il faut maintenant maintenir (Schwarzenbach, RTS, 1970a).

Dans ce discours de Schwarzenbach, les Suisses auraient ainsi en commun cette âme suisse, découlant de leur origine historique commune. Certains politiciens mobilisent alors cette « âme suisse » et les caractéristiques qu'elle contiendrait, pour marquer la frontière entre le « nous » (les Suisses) et le « eux » (les personnes étrangères, notamment italiennes). En effet, les immigré-e-s italien-ne-s ne partageraient pas cette âme suisse, cette similarité avec nous, mais posséderaient au contraire une âme différente (qu'on pourrait qualifier d'âme italienne). Il importe alors pour Schwarzenbach, mais aussi d'autres politiciens, de maintenir la « nôtre ».

Il faut relever ici que cette vision du monde selon laquelle une essence ou une âme spécifique est liée à une origine nationale spécifique est évidemment très nationaliste. Cela rappelle les dires de Wimmer comme quoi le nationalisme est le principal compromis culturel des sociétés modernes et qu'il se concentre autour du concept d'une « *political community of destiny grounded in common origin and historical experience* ». (Wimmer, 2002 : 52). Ainsi, la communauté nationale imaginée des Suisses est ici perçue comme partageant une origine commune, et une expérience historique commune, de laquelle découlerait une âme commune.

Mais que contient donc cette « âme suisse » mythique ? Dans le discours, elle serait notamment caractérisée par les éléments suivants : le fédéralisme (l'idée qu'on est « d'abord d'un canton » selon Jean, avant d'être d'un pays), la neutralité, l'indépendance, et le fait d'être consensuel. Mais surtout, dans ce discours nationaliste autour de l'âme suisse, ce qui lierait les Suisses entre eux/elles, ce n'est pas la religion, ni l'ethnicité, ni la langue, mais une volonté d'être ensemble, ainsi qu'une solidarité et une cohésion héritées du passé :

La Suisse n'est liée ni par la race, ni par la religion, ni par la langue. Elle tient en raison d'une certaine cohésion que nous avons héritée, d'un esprit de solidarité, d'une certaine notion du rapport entre le citoyen et le magistrat- entre des devoirs du citoyen vis-à-vis de l'Etat. Ceux qui viennent en Suisse peuvent (...) comprendre cette attitude s'ils ne sont pas trop nombreux. (Schlaepfer, RTS, 1970a)

Jean- Ah, l'âme suisse, c'est une (...) la Suisse est une nation de volonté. Ca c'est je crois que une des meilleures [définitions]... c'est une nation de raison. Raison. C'est des cantons qui passent par-dessus une série de différences pour mettre l'essentiel ensemble et être ensemble.

Ainsi, se manifeste souvent dans ce discours autour de l'âme suisse, l'idée que la Suisse est une nation de volonté (*Willensnation*) : ses membres seraient unis avant tout par la volonté d'être ensemble, qui leur permettrait de surpasser leurs différences. Cela est caractéristique de l'imaginaire national suisse, selon Dahinden : « *switzerland is often referred to as a "nation by will" (Willensnation)* » (Dahinden, 2016b : 1). L'idée que les Suisses sont lié-e-s par la volonté et la raison, et parviennent à passer par-dessus une série de différences (langue, religion, ethnies) est donc relevée par plusieurs politiciens de l'époque. Cette idée que les Suisses peuvent passer par-dessus leurs différences serait selon eux très ancienne et ferait partie des fondamentaux de la construction nationale :

Hugo- Qu'est-ce qui a fait que les 3 Suisses se sont mis d'accord ? En 1291 ? (...) C'était uniquement un accord de non-agression, un accord de soutien. (...) Ils étaient aussi étrangers entre eux que moi je le suis à priori d'un Sénégalais (...) C'est-à-dire qu'ils avaient des différences fondamentales. Mais ils se sont mis d'accord.

Ainsi, dans ce discours, l'âme suisse se caractériserait avant tout par la volonté d'être ensemble, tout en gardant une hétérogénéité interne (culturelle, linguistique, etc.). Cela entre en résonance avec les dires sur l'identité nationale Suisse : « *the lack of cultural and linguistic homogeneity is not seen as a deficiency, but has instead become the very core of the Swiss national imaginary* » (Dahinden, 2016b : 1). Ainsi, dans ce discours nationaliste concernant l'âme suisse, le fait de ne pas partager une seule langue/religion/etc. n'est pas vu comme un élément négatif, mais au contraire comme un élément important de l'identité nationale. Cette tolérance de la diversité interne dans l'identité nationale va alors de pair dans le discours des politiciens (surtout l'Action Nationale) avec une exclusion des étranger-ère-s. Cela me rappelle que selon Dahinden (2016b), dans le cas suisse, le développement d'une identité hétérogène à l'interne, est allé de pair avec un principe d'exclusion selon une logique nationale, principalement envers les immigrant-e-s : « *the development of a common Swiss national*

identity (...) worked only by excluding outsiders » (Arlettaz and Arlettaz, 2004 cité par Dahinden, 2016b : 1).

C'est donc dans ce contexte d'exclusion de l'autre que l'âme suisse et les caractéristiques qu'elle contiendrait (volonté d'être ensemble, fédéralisme, neutralité, être consensuel, etc.) sont utilisées comme un marqueur pour se différencier du « eux » italien, qui représente l'*outgroup*. Ainsi, dans ce discours, l'âme suisse et les caractéristiques qu'elle contiendrait sont connotées positivement par les politiciens. Ces caractéristiques sont perçues comme moralement supérieures aux caractéristiques de l'âme italienne ou de n'importe quel autre pays. Les Italien-ne-s immigrant en Suisse possèdent alors dans ce discours une « âme » différente, avec des caractéristiques différentes. Ils/elles sont supposé-e-s tenter de comprendre cette âme suisse et tenter d'en acquérir les caractéristiques (en devenant fédéraliste, neutre, consensuel-le, etc.) Il y a ici une vision bien évidemment très essentialisée de ces caractéristiques nationales que Suisses et Italien-ne-s, posséderaient « naturellement ».

A part cela, dans le discours de l'Action Nationale, il faut relever que les immigré-e-s italien-ne-s ne peuvent acquérir cette âme suisse et les caractéristiques qui en découlent que s'ils/elles ne sont pas en trop grand nombre. Il y a ainsi une peur que si les immigré-e-s sont en trop grand nombre, les Suisses perdent cette « *suissitude* » (Walter). Je relève par ailleurs ici une conjonction des *topoi* de la menace (il existe une menace spécifique à l'âme suisse, il faut faire quelque chose contre) et du nombre (le nombre d'étranger-ère-s prouve que cette menace existe). Il faut relever que ce discours concernant une menace qui viendrait d'un surnombre de population étrangère, avec l'idée d'*Überfremdung*, est caractéristique de la droite radicale durant cette première phase du populisme de droite (D'Amato et Skenderovic, 2009).

Au final, tous ces éléments montrent que l'origine nationale et les mythes qui en découlent sont beaucoup mobilisés par les politiciens (surtout de droite radicale) comme marqueurs de la frontière entre « nous » et « eux » ; ces éléments sont également importants pour structurer l'inclusion et l'exclusion. Ainsi, celui/celle qui ne possède pas l'origine suisse, et l'âme suisse qui en découlerait, est perçu-e comme une menace.

De manière plus générale, tout ce discours s'inscrit très fortement dans la logique de l'Etat-Nation (Wimmer, 2002), dans laquelle chaque peuple est perçu comme étant lié à un territoire/ une nation. Il n'y a que très peu de remise en question de cette logique de l'Etat-Nation parmi les politiciens. Ainsi, dans leur vision, il y a un « *apparent naturalness (...) of a world divided into societies along the lines of nation-states* » (Berlin, 1998 ; Beck 2000, cité par Wimmer, 2002 : 5).

16.1.3 Marquer la frontière avec la « culture » et le « style de vie »

Les politiciens ont aussi mobilisé de manière générale la « culture » comme marqueur afin de construire la frontière symbolique entre « nous » et « eux » durant cette initiative Schwarzenbach. En effet, dans les discours analysés, la frontière avec les Italien-ne-s/les migrant-e-s du sud de l'Europe était fortement marquée par l'idée de « culture » : ces Italien-ne-s étaient avant tout perçu-e-s comme culturellement différent-e-s des Suisses (plutôt que religieusement différent-e-s, par exemple).

Plus précisément, la frontière entre « eux » et « nous » au niveau culturel est marquée sur deux axes : premièrement, elle est marquée par l'idée de « style de vie ». Il faut relever que le fait que le style de vie, le *lifestyle*, puisse être mobilisé comme *cultural stuff* pour marquer la frontière a déjà été évoqué par certain-e-s auteur-e-s (par exemple, Duemmler, Dahinden, Moret, 2010). Ainsi, les politiciens marquent la frontière avec le « eux » en évoquant un *lifestyle*, donc un « style de vie », un « mode de vie », un « vivre-ensemble », ou encore une « manière de faire », différente entre les Italien-ne-s et les Suisses. Deuxièmement, au-delà de la notion de « style de vie » les politiciens mobilisent aussi « la culture » de manière plus générale pour marquer la frontière entre les Italien-ne-s et les Suisses. Il faut par ailleurs relever que ces marqueurs culturels sont vraiment dédiés aux Italien-ne-s/migrant-e-s du sud de l'Europe, et pas aux personnes étrangères venant des autres pays :

Enquêtrice- Mais donc vous dites que les arguments culturels à l'époque Schwarzenbach ça s'adressait plus à des migrants du sud ?

Walter- Oui ben parce que c'était LES différents. Parce qu'ils avaient, ils vivaient différemment de nous. Un Allemand, il allait se coucher à 19 heures comme n'importe quel Suisse-Allemand (...) à cette époque-là.

Ainsi, la frontière est marquée premièrement par l'idée de style de vie : dans leur discours, les politiciens opposent ainsi un style de vie suisse, à un style de vie italien. Le style de vie des Italien-ne-s se caractériserait par des pratiques culturelles différentes. Il s'agit surtout de pratiques visibles ou audibles, concernant notamment la façon d'habiter. Il faut relever que certains de ces éléments ne sont pas relevés en public par les politiciens lors de discours officiels, qui sont en général assez policés, mais qu'il s'agit plutôt d'un discours de « zones grises », informel. Néanmoins, ce discours a beau être informel, il a été relevé par plusieurs politiciens. Ainsi, les Italien-ne-s sont perçu-e-s comme ayant un style de vie qui se caractériserait notamment par des pratiques culturelles différentes au niveau du bruit, de la musique, de la nourriture et des heures de coucher :

Georges- Dans le discours de zones grises, c'est-à-dire celui qu'on n'ose pas afficher publiquement (...) il y avait quand même, parce qu'ils [les immigrés italiens] étaient souvent jeunes, plus que la population suisse moyenne : « ils font du bruit le samedi soir quand ils sortent, hein ».

Walter- Il y avait vraiment l'orientation sur les étrangers du sud, qui sont différents de nous, qui mangent différemment, qui mangent à d'autres heures, qui, s'ils font venir leur famille et leurs enfants, ça va être à chienlit le soir, ils n'iront pas se coucher à sept heures, comme nous tous, enfin,

etc. (...) Après on va dire : « oui mais vous vous rendez compte, ils ne couchent pas leurs enfants aux mêmes heures que les nôtres, ils font du bruit le soir. » Un espagnol, il mange à 21 heures le soir. Ben quand ces gens venaient (...) ils faisaient comme ils avaient l'habitude de faire. (...) Le Suisse par une belle journée comme aujourd'hui, il mange quand même à 19 heures, pour pouvoir regarder le Tageschau à 19h30. (...) C'est des questions, encore une fois culturelles, d'habitude, d'éducation, qui se confrontent.

Ainsi, ce style de vie italien, perçu comme différent du « nôtre », dérange selon ce discours le style de vie/ les habitudes de la communauté imaginée suisse. Un autre élément du « style de vie suisse », en lien avec l'habitat, c'est le jour de la lessive.

Walter- Ils ne respectaient pas les jours de lessive. Vous vous rendez compte ? Vous vous rendez compte ? Ces étrangers, ils arrivaient, ils ne respectaient pas le jour de lessive dans la maison locative ! Le jour de la lessive ! Un monument suisse. (...) Alors s'il y en a qu'un [étranger] dans un bâtiment, on peut le lui expliquer, qu'il y a le jour de lessive, et puis après il va s'y tenir, et puis il va devenir un bon étranger devenu suisse...

Ce qui est relevé ici, c'est que le « style de vie suisse », concernant notamment la façon d'habiter, est important à acquérir pour les immigré-e-s italien-ne-s. Selon Walter, si un immigré italien l'acquiert, il peut espérer devenir part du « nous » : on le considérera comme un « *bon étranger devenu suisse* ». Cela fait penser que la stratégie de *boundary-making* de l'*individual boundary-crossing* (Zolberg, Woon, 1999), peut permettre aux immigré-e-s italien-ne-s de franchir la frontière.

Concernant ces stratégies de *boundary-making*, Zolberg et Woon (1999) distinguent entre trois « *distinct patterns of negotiation between newcomers and hosts* » (Zolberg, Woon, 1999 : 8). Tout d'abord, l'*individual boundary crossing* correspond à un franchissement individuel des frontières. Dans ce cas, la distinction entre *insiders* et *outsiders* ne subit aucune modification, mais des immigrant-e-s acquièrent certaines caractéristiques de la société d'accueil. Ensuite, le *boundary blurring*, basé sur une définition plus large de l'intégration, peut être traduit par « brouillage » des frontières. Enfin, le *boundary shifting* correspond à un déplacement des frontières, où la ligne de démarcation entre « nous » et « eux » est relocalisée. Dans le cas du discours présenté ci-dessus, l'*individual boundary crossing*, le fait d'acquérir des caractéristiques de la société d'accueil (ici, le style de vie, concernant notamment l'habitat) semble pouvoir permettre aux immigré-e-s italien-ne-s de franchir individuellement la frontière.

A part les éléments liés à l'habitat, les politiciens considèrent aussi que le style de vie italien serait caractérisé par un rapport à la famille, différent de celui des Suisses :

Manuela- La famille était très importante pour les Italiens, donc il y avait des clans. Euh le dimanche ils se réunissaient tous ensemble, ils vivaient ensemble, ils jouaient de l'accordéon le dimanche en chantant leur musique spécifique. Donc oui, culturellement bien sûr qu'il y avait une différence. (...) C'était des clans quoi. (...) Alors que la Suisse n'a jamais été (...) Enfin voilà les jeunes [Suisses], ils avaient du job, ils se tiraient de la maison quoi dans les années 70. En Italie ça n'a jamais été comme ça. (...) Il y a (...) des attachements familiaux qui étaient plus forts que [pour] les Suisses.

Ainsi, le « style de vie suisse » est perçu subjectivement comme étant caractérisé notamment par les éléments suivants : le fait de se coucher de bonne heure, de ne pas faire trop de bruit, de manger « suisse », de faire sa lessive le jour correspondant, de n'être pas trop attaché-e au « clan » familial, etc. Ces éléments sont perçus, d'un point de vue normatif, comme étant « bons ». Ainsi, dans ce discours, on pose que « *ce qu'on [les Suisses] fait, est évidemment ce qu'il faut faire* » (Walter). Les Italien-ne-s, sont perçu-e-s dans ce discours comme ayant un style de vie opposé (bruyant, clanique, ne respectant pas les jours de lessive, etc.) qui est dévalorisé ; ils/elles se retrouvent alors du mauvais côté de la frontière, et ne peuvent la franchir que par l'*individual boundary-crossing* (Zolberg, Woon, 1999). Le style de vie suisse est par ailleurs considéré dans ce discours comme supérieur au style de vie qui caractériserait l'*outgroup*. Cela me permet de faire le parallèle avec les dires de Tajfel et Turner (2004), selon lesquels l'*in-group* tente toujours de marquer sa supériorité sur l'*outgroup* par rapport à une certaine dimension (ici le style de vie).

Deuxièmement, au-delà du style de vie, la notion de culture est aussi utilisée de manière plus large et floue pour marquer une frontière entre les Italien-ne-s et les Suisses. Ainsi, les politiciens mentionnent parfois juste que les Italien-ne-s sont culturellement différent-e-s des Suisses, sans trop rentrer dans les détails. Cette différence culturelle se manifesterait notamment autour de lieux de rencontre où « *on cultivait la culture du pays* », selon Martin, comme les cercles italiens. Elle se manifesterait aussi lors de fêtes populaires (ex. carnaval), de traditions. Si la culture italienne est ici peu définie par les politiciens, elle est souvent liée à des caractéristiques négatives : l'agressivité, par exemple, l'idée que la culture italienne les pousse à jouer au foot de manière plus agressive (Martin) ; la malhonnêteté, par exemple, l'idée que cela les amène à moins payer leurs factures (Rudolf Weber, RTS, 1970b) ; etc. Ainsi, le style de vie et la culture italienne sont perçus comme moralement inférieurs à ceux du *ingroup*.

Comme le style de vie/ la culture suisses sont perçus comme étant supérieurs à ceux des Italien-ne-s, certains politiciens trouvent qu'il faut imposer ces éléments aux immigré-e-s. Dans le discours de la droite radicale d'époque, l'idée que les immigré-e-s italien-ne-s devraient acquérir « notre » style de vie, « notre » culture, est ainsi émise. Dans ce discours, les Italien-ne-s et les Suisses sont donc perçus comme deux blocs culturellement différents. Les Italien-ne-s devraient se fondre dans le bloc des Suisses, ce qui a été décrit comme une demande d'acculturation :

Enquêtrice- Vous parlez d'acculturation (...) ça renvoie à quoi cette idée d'acculturation ?

Manuela- Ils [les politiciens de droite de l'époque] font penser qu'il y a un bloc : les étrangers (...).

*Et ils sont tous les mêmes, et voilà. Et puis il y aurait les Suisses de l'autre, comme si tous les Suisses étaient les mêmes par ailleurs. Donc c'est vraiment, ils opposent bloc contre bloc. Euh et pour eux, dans leur vision, ben ce bloc [les Italien-ne-s] doit se fondre dans l'autre bloc quoi [les Suisses]. (...)
Ça, c'est l'acculturation.*

Ainsi, ce discours concernant l'acculturation, principalement avancé par la droite radicale de l'époque, est caractérisé par une vision herdérienne de la culture (Wimmer, 2009). Les Italien-ne-s, ainsi que les Suisses, sont perçu-e-s comme des peuples qui ont chacun une culture unique, et qui sont liés par une solidarité communautaire et une identité partagée (*Ibid.*). Ces Italien-ne-s, perçu-e-s comme un bloc culturel homogène, devraient ensuite perdre leurs caractéristiques culturelles, afin de s'assimiler au nous. Intégrer la « culture suisse » devient dans ce discours un véritable impératif moral.

Au-delà du fait que ce discours sur l'acculturation démontre une vision herdérienne de la culture, un lien est fait avec la quantité d'étranger-ère-s : plus ces immigré-e-s italien-ne-s, d'une mentalité/culture différente sont en grand nombre, et moins ils/elles seraient capables de s'assimiler au « nous ». Cela peut être illustré ici :

Ceux qui viennent en Suisse peuvent apprendre et prendre cette mentalité [suisse] (...) s'ils ne sont pas trop nombreux. A ce moment, ils font connaissance de Suisses, ils vivent avec eux, et ils s'intègrent. Mais quand, dans l'espace de 10 années seulement, il y a tout d'un coup une immigration massive (...) ils viennent en si grand nombre qu'ils ne s'intègrent plus (...) C'est là le problème. Ils vivent (...) en sociétés parallèles (Schlaepfer, RTS, 1970a).

De manière plus générale, il y a dans ce discours une vision essentialiste de la culture des Italien-ne-s, qui est vue comme un *explicans* (donc un élément qui explique leur comportement) et non un *explicandum* (l'élément à expliquer) (Dahinden, 2017a). De plus, des arguments du discours sur l'*Überfremdung*, caractéristique de la droite radicale durant cette première phase du populisme de droite (D'Amato, Skenderovic, 2009), sont aussi présents ici. L'idée d'un danger culturel et d'une « surpopulation » étrangère de la part d'un trop grand nombre de personnes immigrées est relevée notamment par la droite radicale : dans leur discours, la population italienne, en trop grand nombre, est vue comme culturellement incompatible et dangereuse. Au niveau des *topoi*, il y a ici une conjonction des *topoi* de la menace et de la culture (le grand nombre de personnes immigrées est une menace contre laquelle il faut prendre des mesures ; à cause de leur culture, des problèmes spécifiques jaillissent).

Il faut cependant relever que ce discours de droite radicale concernant une incompatibilité culturelle est minoritaire à l'époque au niveau national ou cantonal. Dans le discours des autres politiciens (le discours majoritaire), la question de la quantité de personnes immigrées est moins un problème, et les Italien-ne-s, même en grand nombre, sont vu-e-s comme capables de « s'assimiler » au nous. Selon Jean, l'Italien-ne constitue même ce qu'il appelle « *l'intégrateur idéal* », c'est-à-dire celle ou celui qui peut idéalement intégrer « notre style de vie/culture ». Cependant, même dans ce discours, une vision herdérienne/du sens commun de la culture (Dahinden 2017a ; Wimmer, 2009) reste présente ! En effet, les Italien-ne-s sont toujours considéré-e-s comme un bloc homogène, culturellement différent

des Suisses. La seule différence, c'est que dans le discours majoritaire, ce bloc est assimilable, tandis que dans le discours de droite radicale, il y a un risque qu'il ne s'assimile pas.

Dans les deux cas, la culture/le style de vie restent des éléments centraux mobilisés par les politiciens pour marquer la frontière entre « eux » et « nous ». Cela me fait penser aux dires de Fischer et Dahinden, concernant cette période de l'histoire Suisse : « *for the first time cultural differences are politically mobilized to substantiate perceived differences between native Swiss and foreign others* » (Fischer, Dahinden, 2016 : 12). Ce marqueur de la culture est « *linked to the established political tradition of 'over-foreignisation' with its idea of 'culture-led group determinism' and to assimilationist pressure as a means of fighting 'cultural differences'* » (Dahinden, Duemmler, Moret, 2014 : 342).

16.1.4 Intersection de la classe et de la culture

Dans le discours des politiciens, il arrive que la classe et la culture intersectent, que ces deux marqueurs de différence soient mobilisés en interaction (Bilge, 2009 ; Hancock, 2007 ; Korteweg, Triadafilopoulos, 2013). Les Italien-ne-s étant perçu-e-s comme caractérisé-e-s à la fois par une classe/un statut inférieur et une culture différente du « nous », cela aurait comme conséquence selon certains politiciens qu'ils/elles ont une « culture de classe » ou une « culture politique/revendicative » différente des Suisses. Ainsi, selon Hugo, les différences culturelles entre Suisses et Italien-ne-s étaient vues par certains politiciens de l'époque Schwarzenbach comme étant « *la conséquence du statut social* », différent entre Suisses et Italien-ne-s. Cela mène à l'idée d'une « culture de classe » différente.

Le fait de lier la culture et le statut/la classe sociale se voit aussi dans le discours de Manuela, qui dit que « *les ouvriers italiens avaient une culture politique que les Suisses n'avaient pas à l'époque* ». Cette culture politique des ouvriers italiens, perçus comme étant de classe inférieure aux Suisses, serait notamment plus revendicative, plus militante que celle des Suisses. Martin relève par exemple que pour le premier mai « *eux [les Italiens] bien sûr ils (...) allaient défiler en ville, au Locle, à la Chaux-de-Fonds, etc. et puis alors ça râlait chez les petits patrons et les collègues* ».

Cette « culture de classe » des Italiens (voire des Italiennes), perçue comme plus militante et revendicative, est alors très négativement connotée par les membres de l'Action Nationale. Certains disent par exemple que ces immigré-e-s, font plus facilement grève de manière violente que les Suisses : « *voyez, ils sont plus vite prêts à faire des grèves que nous. Ça ne veut pas dire que je suis contre toute grève, mais nous [les Suisses] on est d'abord pour des pourparlers. On lancera moins vite des pierres que certains qui sont habitués à ces mouvements extrémistes* » (Breny, RTS, 1970b).

Ainsi, les ouvriers italiens (parfois aussi les ouvrières italiennes) qui s'organisent afin d'exprimer leurs revendications, sont subjectivement perçu-e-s comme ayant une « culture de classe » plus violente et

radicale que les travailleurs (voire les travailleuses) suisses, qui seraient plus modéré-e-s et habitué-e-s aux pourparlers. Cette « culture de classe » est évidemment négativement connotée, et il est perçu comme moralement supérieur d'être consensuel et modéré. Ainsi, les politiciens veulent, en différenciant la communauté imaginée suisse de cette manière, atteindre une supériorité sur l'*outgroup* des Italien-ne-s (Tajfel, Turner, 2004).

En lien avec cette différenciation du « eux » basée à la fois sur la classe sociale et la culture, se trouve alors, chez certains membres de l'Action Nationale, une peur du communisme. Ainsi, des politiciens relèvent un risque de « *fascisme rouge* » (RTS, 1970a) ou disent que : « *la plupart des personnes de nationalité italienne ou espagnole dans notre pays est ami des idées communistes. (...) Et si nous avons trop de personnes qui importent dans notre pays les idées du communisme, ce n'est pas bon pour nous pour les Suisses* » (Weber, RTS, 1970b).

Ainsi, l'idée que la plupart des immigré-e-s de nationalité italienne sont affilié-e-s aux idées communistes est évoquée par certains membres de l'Action Nationale. Les immigré-e-s, représentent dans ce discours à la fois une classe dangereuse et culturellement différente risquant d'importer les idées du communisme.

16.1.5 Le marqueur religieux : une très petite importance

Dans les années 70, il faut savoir que la religion était de manière générale dans la société suisse un élément important pour organiser les identités. Ainsi, la différenciation entre catholiques et protestant-e-s avait son importance :

Georges- Si vous voulez, dans ce temps-là, la confession religieuse joue un rôle encore important. Aujourd'hui c'est plus le cas. Mais à l'époque oui c'était important d'être catholique ou protestant. Je fais un excursus [concernant l'armée] (...) Le capitaine d'armée venait (...) : « alors les catholiques vous allez là, en haut à gauche, les protestants là vous allez à ma droite » (...) Mais à l'époque, tu n'avais personne qui restait au milieu, pour dire « écoutez, monsieur, moi je ne suis ni catholique ni protestant. » (...) Donc tout le monde avait une claire identité : on était soit catholique soit protestant.

Ainsi, le marqueur religieux pouvait être assez important de manière générale dans la société pour différencier un « eux » d'un « nous », en se considérant comme catholique ou protestant-e. Il est comme une réminiscence du passé, un élément datant d'une époque où selon Hugo « *en gros les religions ne se mélangeaient pas* ».

Cependant, concernant les Italien-ne-s, le marqueur religieux est peu mobilisé afin de construire la frontière symbolique entre « nous » et « eux ». Ainsi, peu de politiciens parlent de religion dans les débats politiques en général. La principale raison de cela, c'est tout d'abord que les Italien-ne-s sont catholiques, donc en majorité de même confession que les Suisses à l'époque : « *ceux qui viennent*

chez nous en 1970 sont catholiques quoi hein. C'est clair (...) Donc, ils sont comme la moitié des Suisses de l'époque, d'un point de vue confessionnel » (Georges).

Même s'il n'est pas mobilisé de manière générale, ce marqueur religieux a quand même joué un certain rôle dans des cantons/ villages comprenant une majorité protestante (par exemple dans le Jura Neuchâtelois et dans les cantons de Vaud et Genève). Ainsi, même si ces questions religieuses n'ont pas été exprimées officiellement lors des discours politiques, il peut s'agir d'un élément régional qui avait son importance pour certains politiciens de régions protestantes :

Walter- Dans des cantons protestants, la crainte d'avoir plus de catholiques que de protestants dans une commune, dans une paroisse, dans une région, était des choses qui ont inquiété certains politiciens. Alors est-ce qu'ils ont été jusqu'à le dire ? (...) Mais je sais qu'un certain nombre de, notamment protestants face aux catholiques, puisque par définition, l'immigration (...) était plutôt italienne et espagnole, portugaise, donc par définition plutôt catholique, hein, c'était une forme d'inquiétude : « ben on sera plus chez nous, les protestants ».

Enquêtrice-Et puis il n'y avait pas vraiment cet œcuménisme ?

Walter-Ah non pas à cette période-là.

Ainsi, le fait de mobiliser la religion pour marquer la frontière entre « nous » et les Italien-ne-s est un élément qui a été utilisé par certains politiciens venant de villages/cantons à majorité protestante, qui avaient une peur d'un « envahissement » catholique étranger. Selon Walter, il n'y avait pas encore à l'époque une situation d'œcuménisme, ce qui explique cette différenciation catholique/protestant-e plus importante qu'aujourd'hui. Martin remarque également que dans certains villages du Jura neuchâtelois traditionnellement protestants cet élément religieux était « *un élément de plus* » qui a été mobilisé.

Il en a été tout autrement dans les cantons plutôt catholiques. Martin évoque le fait que la population immigrée italienne a été une « *source de revitalisation* » pour les églises catholiques. De plus, le fait d'avoir la même foi aurait permis un véritable rapprochement entre catholiques de nationalité italienne et suisse.

Martin- Pour revenir juste à l'aspect religieux, je pense que les églises, catholiques, surtout, ont joué un grand rôle (...) Parce que là les gens se réunissaient et puis tout à coup ils réalisaient qu'ils avaient la même foi (...) Et puis forcément les gens [suisses] qui allaient, qui retrouvaient à la messe, des familles catholiques, ou italiennes ou espagnoles, ben forcément ils les regardaient autrement après. C'était, c'était plus hein des... des étrangers.

Ainsi le partage d'une même foi entre Suisses et Italien-ne-s catholiques a été un élément permettant de mettre en avant les similarités entre « nous » et « eux ». Cette similarité faisait que les Italien-ne-s n'étaient plus perçu-e-s comme des étranger-ère-s, un élément soulevé par plusieurs politiciens. Ainsi, le fait que certains politiciens soulignent une appartenance commune des Suisses et des Italien-ne-s à la religion catholique, plutôt que d'évoquer leurs nationalités différentes, évoque un *blurring* de la

frontière. En effet, le *boundary blurring*, peut, entre autres, être poursuivi en soulignant des points communs « civilisationnels » (*civilizational commonalities*), comme l'appartenance commune à une religion :

Boundary blurring aims to overcome ethnicity as a principle of categorization and social organization altogether. Other, nonethnic principles are promoted in order to undermine the legitimacy of ethnic, national, or racial boundaries. (...) Emphasizing civilizational commonalities is another way to blur ethnic boundaries. Perhaps the most politically salient example is to underline membership in one of the world religions, especially Islam, Buddhism, or Christianity (Wimmer, 2008a : 989).

Ainsi, ici, souligner l'appartenance commune des Suisses et des Italien-ne-s à la religion chrétienne (plus précisément catholique), plutôt que de mettre l'accent sur leur origine nationale respective, brouille la frontière.

Finalement, de façon générale, le fait que cette question religieuse est peu évoquée dans les débats, et que des cantons à majorité fortement catholique acceptent l'initiative, alors que des cantons à majorité protestante la refusent, tend à montrer que le marqueur religieux a une importance secondaire. Ainsi, quelle que soit leur confession, d'autres éléments sont plus mobilisés par les politiciens pour marquer la frontière entre « nous » et « eux ».

Georges- On ne peut pas parler de religion, parce que les Turghoviens (...) disent « on n'en veut pas de cette initiative », tandis que les Uranais, qui ont la même religion que les Italiens... Ce n'était pas la religion. (...) On voit que le facteur religieux n'a pas pu, au vu même des résultats, jouer un rôle important (...) Donc ça a été, mais quand même je dirais un style de vie, probablement. Pas la religion mais un style de vie.

Ainsi, ce politicien pense que la religion n'a pas joué un rôle important, ce qui peut à son avis être illustré par les résultats de la votation dans certains cantons : dans le canton d'Uri, en majorité de même affiliation religieuse que les Italien-ne-s, l'initiative a été acceptée, ce qui prouve que d'autres éléments ont joué un rôle plus essentiel. A son avis, le « style de vie » était un élément beaucoup plus important qui a été mobilisé par les politiciens.

16.1.6 Le rôle de genre comme marqueur universel

Avant de regarder comment le genre est utilisé pour marquer la frontière entre les immigré-e-s italien-ne-s et les Suisses, il semble important de préciser que le genre est tout d'abord mobilisé généralement comme un marqueur de frontière universel par les politiciens d'époque, qui s'applique pareillement aux immigré-e-s et aux Suisses. En tant que marqueur de frontière universel, le genre distingue entre membres actifs (les hommes, perçus comme acteurs économiques, politiques, etc.) et passifs (les femmes, perçues comme devant se cantonner à la sphère domestique) de la société.

Ainsi, durant l'initiative Schwarzenbach, le discours des politiciens se caractérise par une vision très traditionnelle des rôles de genre. Une conception patriarcale est présente chez la majorité des politiciens, dans laquelle l'homme est perçu comme le chef de famille, qui travaille, tandis que la femme, suisse ou étrangère, doit se consacrer à la sphère domestique :

Walter- Ouais, ben de toute façon la société suisse était très patriarcale à ce moment-là. (...) Donc, jusqu'en 74, les femmes ne pouvaient pas ouvrir un compte bancaire en Suisse sans la signature de leur mari. Il faut remettre ça dans cette situation-là. (...) C'était les fameux trois K encore : Kirche, Küche, Kindern, pour la femme.

Cette citation met bien en évidence cette vision très classique des rôles de genre à l'époque, dans laquelle « *men are seen as economic actors and women as natural guardians of the domestic and reproductive spheres* » (Ortner, 1974 ; Rosaldo, 1974, citée par Fischer, Dahinden, 2016 : 8). Ainsi, dans la majorité des discours, c'est surtout l'homme (suisse ou étranger) qui est perçu comme l'agent économique. Cela a comme résultat que les politiciens considèrent surtout les immigrés hommes durant l'initiative, quand ils parlent de questions économiques, ou de travail. Ainsi Georges dit que les soutiens de l'initiative « *s'en prenaient à des hommes. Plus qu'à des êtres humains. Dans la masculinité* ». Jean ajoute que pour les soutiens, le danger économique est principalement perçu comme venant des immigrés hommes. L'emprise économique renvoie à « *un homme, parce qu'on ne parle pas, il n'y a pas de femmes dans l'économie* » (Jean). Ainsi, parlant de questions économiques, c'est majoritairement l'homme (suisse ou étranger), qui est considéré par les politiciens. Inversement, quand les politiciens considèrent le fait de s'occuper des enfants, ils parlent surtout de femmes.

Il faut ajouter qu'au niveau national en politique, les femmes n'ont pas encore le droit de vote à l'époque (il viendra en 71), et ne peuvent pas non plus se présenter. Cela a comme résultat que les conseillers nationaux sont uniquement des hommes, un élément qui m'a beaucoup frappée quand j'ai consulté les sources d'époque. De même, ce ne sont que des hommes qui votent l'initiative : « *les femmes n'avaient pas le droit de vote à l'époque donc c'était les hommes qui ont voté à l'époque. Quand on dit 54% contre 46, l'ont rejetée, ben c'était (...) des hommes (...). C'était pas de femmes du tout !* » (Georges).

Ainsi, la politique à l'époque est aussi considérée comme étant plutôt du ressort de l'homme, tandis que la femme reste la gardienne de la sphère domestique. Cela a comme conséquence un biais masculin dans ces discours d'époque, dans le sens où ce sont presque uniquement des hommes qui font les discours politiques à l'époque, qui sont visibles sur la scène politique, et qui façonnent les préoccupations politiques liées à l'immigration. Cela fait penser aux dires de Fischer et Dahinden : « *the exclusion of Swiss women from political participation additionally amplifies the visibility of men (...). (...)*

the predominance of Swiss men as political actors and full citizens shaped political concerns related to immigration and the presence of foreigners in Switzerland » (Fischer, Dahinden, 2016 : 8).

Ainsi, en lien avec les dires de Fischer et Dahinden, il est possible de dire que le genre agit tout d'abord comme un marqueur de frontière général, universel, dans la société d'époque : « *gender works as a universal boundary marker, which distinguishes between active and passive members of society* » (Ibid. : 10). Ainsi, les hommes (étrangers ou suisses) sont perçus comme devant avoir un rôle actif en économie et en politique, tandis que les femmes devraient être passives dans ces domaines et se cantonner à la sphère domestique.

Si le genre agit tout d'abord comme un marqueur universel dans la société d'époque, distinguant entre membres actifs et passifs de la société, il est aussi utilisé plus spécifiquement comme marqueur afin de construire la frontière symbolique entre Suisses et Italien-ne-s. Cela est développé dans le point suivant.

16.1.7 Marquer la frontière en combinant la culture et les relations de genre

En plus d'être utilisé comme un marqueur universel distinguant entre membres actifs et passifs de la société, le genre est aussi mobilisé par certains politiciens (notamment de l'Action Nationale) pour marquer la frontière symbolique entre Italien-ne-s et Suisses. Ainsi, les Suisses seraient caractérisé-e-s par des relations de genre différentes des Italien-ne-s.

Il faut dire que dans ce discours, le genre et la culture intersectent, dans le sens où les politiciens mobilisent l'idée de différences de genre entre Italien-ne-s et Suisses, pour concrétiser l'idée qu'il y a des différences culturelles entre ces personnes. Cela fait penser aux dires de Fischer et Dahinden : « *populist moves against Überfremdung – such as Schwarzenbach's initiative – rigorously draw on gendered images to substantiate cultural difference* » (Fischer, Dahinden, 2016 : 13).

Mais quelles sont donc ces différences de genre imaginées ? Les Italiennes sont tout d'abord perçues subjectivement par certains politiciens comme ayant une sexualité différente des Suisses, et faisant notamment plus d'enfants que les Suisses. Dans le discours, cela pose un risque de surpopulation étrangère : « *parce que rendez-vous compte si ça continue comme ça. D'ici 20 ans. Quand même, avec tous les Italiens qu'ont 7-8 gosses chaque famille à peu près ici. Alors vous vous rendez compte après la surpopulation qu'y aura en Suisse ?* » (Jacquereau RTS, 1970b).

Ainsi, les Italiennes, ou les étrangères en général, sont perçues subjectivement dans ce discours comme faisant plus d'enfants que les femmes suisses, ce qui menacerait le pays, car il y aurait à terme une surpopulation étrangère. Il y a de nouveau ici une conjonction des *topoi* de la menace et du nombre, mais sous l'angle des relations de genre/de la sexualité.

A part cela, les hommes italiens sont perçus par certains politiciens comme des dragueurs, qui « piquent » les femmes suisses. Il s'agit ici d'un discours informel, qui n'est pas exprimé sur la place publique. « *Je me rappelle maintenant (...) [qu'on disait] dans le discours de zones grises, c'est-à-dire celui qu'on n'ose pas afficher publiquement (...): « ils [les Italiens] nous piquent nos filles »* (Georges).

Au-delà de la vision très possessive que les politiciens ont de « leurs filles », il s'agit là d'un discours s'appuyant sur l'idée que les Italiens sont parfois des coureurs de jupons, qui piquent les filles. Les Suisses, à l'inverse, sont perçus comme n'ayant pas ce comportement. Ces éléments entrent en résonance avec ceux soulevés par Fischer et Dahinden, lorsqu'elles parlent de cette période de l'histoire suisse :

Italians are represented as (...) notorious womanizers that pose a threat to Swiss women and girls (Maiolino, 2010, 2012, cité par Fischer, Dahinden 2016 : 13). (...) foreign women are perceived as a driving force behind the rapid growth of Switzerland's immigrant population. They are framed as prone to having more children than native Swiss women. (Skenderovic, 2008, cité par Fischer, Dahinden, 2016 : 13)

Ainsi, les politiciens mobilisent l'idée de relations de genre « suisses » *versus* « italiennes » pour marquer la frontière symbolique entre la communauté nationale imaginée et les Italien-ne-s. Evidemment, les relations de genre caractérisant, dans leur vision, les Suisses (avoir peu d'enfants, ne pas être coureurs de jupons, etc.) sont perçues comme moralement supérieures à celles qui caractériseraient l'*outgroup* (être coureur de jupons, avoir pleins d'enfants, etc.).

Finalement, ces représentations démontrent une conception nationaliste des relations de genre et de la sexualité, dans laquelle les femmes jouent un rôle dans la définition de la frontière du groupe national, et sont aussi considérées comme reproduisant la nation (Yuval-Davis, 1998). Plus précisément, les femmes sont perçues comme reproduisant cette dernière, à la fois au niveau biologique - du fait qu'elles portent les futur-e-s citoyen-ne-s - et du fait d'un rôle social plus large de transmission de coutumes, traditions, etc. aux générations suivantes. Or, dans cette vision nationaliste, un Italien qui drague une Suisse ou se marie avec elle est très négativement perçu, car il la « pique » à la communauté nationale, et attente donc à la reproduction de la nation suisse. Dans ces discours, le lien entre sexualité et nationalisme est donc très présent.

16.1.8 Qualité de la frontière envers les Italien-ne-s et stratégies de *boundary-making*

Il s'agit maintenant de décrire la qualité de la frontière construite envers les Italien-ne-s, et les stratégies de *boundary-making* de la part de certains politiciens, visant une modification ou un déplacement de cette frontière. Les frontières peuvent en effet avoir des qualités différentes. Certaines frontières sont *bright*, alors que d'autres sont *blurry* :

Some boundaries are 'bright' - the distinction involved is unambiguous, so that individuals know at all times which side of the boundary they are on. Others are 'blurry', involving zones of self-presentation and social representation that allow for ambiguous locations with respect to the boundary (Alba, 2005 : 21-22).

Au niveau de la qualité de la frontière construite envers les Italien-ne-s, il est possible de dire, sur la base du discours présenté jusqu'ici, que cette dernière apparaît plutôt comme une *bright boundary*. En effet, la distinction entre « eux » et « nous » est très claire, non ambiguë. Tout le discours concernant l'assimilation et l'acculturation des Italien-ne-s fait penser que seule la stratégie de *l'individual boundary crossing* (Zolberg, Woon, 1999) peut permettre à certains d'entre eux/elles de transgresser la frontière, « *by acquiring some of the attributes of the host identity* » (Zolberg, Woon, 1999 : 8).

Cependant, au-delà de ce discours, certains politiciens, surtout opposés à l'initiative, vont tenter de modifier la frontière (Wimmer, 2008b) entre « nous » et « eux »²⁴. Plus précisément, ils vont, par leurs stratégies de *boundary-making*, promouvoir des principes non-ethniques, ce qui correspond dans la typologie de Wimmer (2008a ; b) à un *blurring* des frontières.

Ainsi, ces politiciens mettent tout d'abord l'emphase sur le fait que Suisses et Italien-ne-s partagent des points communs, descendent d'une « civilisation européenne » commune. Mettre en avant ces « *civilizational commonalities* » (Wimmer, 2008a : 989) est un moyen de brouiller la frontière. Ainsi, selon ces politiciens, Italien-ne-s et Suisses partagent plusieurs points communs « civilisationnels » :

Je prends la liste des gens qui sont vos ennemis. (...) Les internationalistes, (...) certains hommes d'église (...) parce que, dites-vous, ce sont des gens qui remplacent l'amour du prochain par l'amour du lointain. Des Italiens qui (...) parlent une de nos langues nationales, pratiquent en leur majorité une de nos religions nationales, et auxquels nous devons autant au point de vue culturel, dire que c'est du lointain, l'Italien, c'est un lointain modéré... (Chavanne, RTS, 1970a).

Ici, ce politicien met en avant le fait que les Suisses et les Italien-ne-s partagent une religion commune, une langue commune, et ont un héritage culturel commun. Mettre en avant ces similarités, souligner l'appartenance commune à une religion, une culture, une langue, plutôt que de mettre l'accent sur l'origine nationale respective, permet de brouiller la frontière entre « nous » et « eux ».

Au-delà de cet élément, certains politiciens mettant en avant une appartenance commune des Suisses et des Italien-ne-s à l'humanité, ce qui correspond à un *blurring* de la frontière par universalisme : « *another strategy to de-emphasize ethnic, racial or national boundaries is to create a global (...) community of belonging. General human qualities and the 'family of mankind' are often evoked* » (Wimmer, 2008b : 1042). Ainsi, les Italien-ne-s, tout comme les Suisses, sont identifié-e-s comme

²⁴ Concernant les stratégies visant à modifier les frontières, Wimmer distingue entre la *transvaluation*, le *positional move* et le *blurring* (Wimmer, 2008b :1044).

appartenant à l'humanité. Comme le relève Manuela : « *comme disait Max Frisch, on attendait des bras, et puis c'est des êtres humains qui sont arrivés quoi* ». Ce discours mettant en avant une appartenance commune à l'humanité est aussi mis en avant durant le débat « l'affrontement » :

D'ailleurs si vous [les Suisses] nous y aviez consulté [les Italiens] (...) peut-être que on ne serait pas arrivés là, peut-être aussi que nous aurons compris ce que le Suisse il peut ressentir quand il se sent en minorité, parce que c'est humain pour finir, même que nous [les Italiens et les Suisses] sommes des Hommes (Public, RTS, 1970a).

Par ailleurs, dans ces discours mettant en avant une appartenance commune à l'humanité, le *topoi* de l'humanitarisme (si une action politique, ici l'initiative Schwarzenbach, n'est pas conforme aux droits humains/ valeurs humanitaires, il faut l'éviter) (Wodak, 2001b) se manifeste. De plus, Walter relève que pour certains politiciens, les notions d'amour du prochain (dans un sens universel), de respect de la nature humaine, et de la solidarité, sont très importantes :

Walter- Il y a eu, notamment chez les libéraux (...) des gens, qui par respect de la nature humaine, ne pouvaient pas imaginer suivre Schwarzenbach. C'est ce que je disais tout-à-l'heure : la notion, quand même de « église », alors après dans un sens très générique du terme, mais on aide son prochain. On aime son prochain, c'est au-delà d'être croyant et d'aller tous les dimanches au culte, la notion d'aimer son prochain (...). On est plutôt là pour être solidaires.

Pour ces politiciens, l'amour de l'autre et la solidarité, sont des qualités morales universelles que tous les humains devraient partager, dépassant les distinctions ethniques/nationales. Ainsi, l'Italien-e, ou l'étranger-ère, représente ici un « prochain », un autre être humain, qu'il faut respecter et aider.

Les différents arguments relevés ici forment donc un contre-discours, qui tente de modifier la frontière par un brouillage (*blurring*) (Wimmer, 2008a ; b).

16.2 Focus sur les travailleuses immigrées

16.2.1 Marquer la frontière avec le rôle de genre

J'aimerais maintenant brièvement focaliser l'analyse sur les travailleuses immigrées, et non plus les Italien-ne-s en général. En effet, les travailleuses immigrées sont aussi identifiées par les politiciens comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée ; il s'agit d'une sous-catégorie de personnes constituant également un *outgroup*. La frontière entre « nous » et « elles » est ici très fortement marquée par le rôle de genre.

Comme déjà mentionné plus haut, le rôle de la femme à l'époque selon le discours majoritaire est de demeurer dans la sphère domestique : « *mais la place de la femme (...) dans les années 70, c'était : tu t'occupes de tes enfants à la maison* » (Walter).

Ce rôle de genre classique est connoté très positivement par les politiciens d'époque. Or, selon certains, les travailleuses immigrées, du fait qu'elles ont un emploi, ne respecteraient pas cette distribution classique des rôles de genre, contrairement aux femmes suisses : « *ben ces femmes immigrées déjà allaient travailler en usine, par exemple, et à cette époque-là, je dirais, la mère de famille suisse, elle restait dans la famille quoi* » (Martin).

Le fait que ces immigrées travaillent, contrairement aux femmes suisses, est alors perçu par certains politiciens d'époque comme quelque chose de bizarre :

Walter- Ben par définition, la femme étrangère qui, notamment venait travailler pour des questions économiques (...), c'était quand même bizarre : « tu te rends compte, elle va travailler, elle ne s'occupe pas bien de ses enfants. » Ses enfants, la fameuse image de l'enfant étranger en Suisse avec la clé de l'appartement autour du cou. (...) « Vous vous rendez compte, ils abandonnent leurs enfants, leurs enfants quand ils rentraient de l'école, ils rentraient tout seuls de l'école à la maison, ils avaient la clé de l'appartement autour du cou », entre guillemets (...) alors que traditionnellement l'enfant suisse, quand il rentrait, sa maman, peut-être qu'elle l'attendait à la sortie de l'école, qu'elle rentrait avec à la maison, avait un bon chocolat chaud...

Ainsi, les travailleuses étrangères, parce qu'elles ont besoin d'argent, ou que le salaire de leur mari ne suffit pas à joindre les deux bouts, se retrouvent avec un rôle économique qui est habituellement plutôt perçu comme étant du ressort de l'homme. Le fait d'avoir ce rôle, traditionnellement masculin, est perçu négativement : en travaillant, la femme étrangère risque de ne pas bien s'occuper de ses enfants, qui se retrouvent tout seuls avec cette fameuse image de « *la clé de l'appartement autour du cou* ». Cela est perçu comme étant mal.

Ainsi, un rôle de genre non- classique, où la femme travaille, est connoté négativement. Or, ce rôle de genre est alloué dans le discours aux travailleuses étrangères. A l'inverse, un rôle de genre classique, où la femme s'occupe du foyer, ne travaille pas, est connoté positivement par les politiciens. Ce rôle est alloué dans le discours aux femmes suisses. Le rôle de genre (classique et non-classique) est donc le marqueur principal distinguant les Suisses des travailleuses immigrées.

Cette dichotomisation des rôles de genre (classique et non-classique) entre Suisses et travailleuses étrangères mène ensuite, comme cela est relevé dans d'autres contextes, à une « *moral hierarchy and a hierarchical order between (...) categories* » (Dümmler, Dahinden, Moret, 2010 : 28). Le modèle de la femme qui ne travaille pas, représentatif pour les Suisses, est perçu comme meilleur. Le modèle de la femme qui travaille, représentatif des travailleuses étrangères, est perçu comme mauvais. Ainsi, le modèle de genre classique, avec le fait de ne pas travailler, devient un impératif moral, et celles qui ne le respectent pas se retrouvent du mauvais côté de la frontière.

Evidemment, le fait de marquer la frontière entre « nous » et « elles » avec cette vision dichotomique des rôles de genre est subjectif, ce qui est d'ailleurs mis en avant par ce politicien : « *c'est tout des mythes, parce que ce n'était pas tout à fait vrai, ni pour les Suisses, ni pour les étrangers. Il y avait des femmes étrangères qui s'occupaient parfaitement de leurs enfants, et puis des femmes suisses qui délaissaient leurs enfants aussi* » (Walter).

Ainsi, ce politicien se rend compte qu'objectivement, ces représentations ne reflétaient nullement la réalité, ce qui n'empêche pas qu'elles étaient très présentes dans le discours de cette époque. Finalement, du point de vue actuel, il est épatant de constater à quel point le discours concernant le rôle de genre a changé : cela sera discuté lors de la dernière partie de l'analyse.

16.2.2 Intersection de la classe et du genre

Les politiciens mobilisent parfois le genre et la classe de manière intersectionnelle (Korteweg, Triadafilopoulos, 2013) pour marquer la frontière entre la communauté imaginée suisse et les travailleuses immigrées. Dans la perception de l'époque, ces travailleuses immigrées sont d'abord déconsidérées parce qu'elles ne respecteraient pas le rôle traditionnel de genre, contrairement aux Suisses. De plus, elles représenteraient une classe inférieure, moins qualifiée que les Suisses. Le genre et la classe interagissent ainsi afin de marquer la frontière avec ces immigrées : elles sont perçues à la fois comme ayant un rôle de genre différent de « nous », et comme ayant/et devant garder une place subalterne dans le système productif.

Ces éléments ont comme conséquence que les travailleuses immigrées sont déconsidérées, et font souvent face aux conditions les plus difficiles en termes de logement, de nourriture et de travail. Ainsi, concernant par exemple le travail, il est perçu comme normal qu'elles fassent les tâches les plus pénibles et dégradantes.

Martin- Ma belle-mère [travailleuse immigrée] par exemple, son premier job c'était dans les cultures. (...) Mais alors ce qui était fou dans les milieux comme ça il y avait une séparation : les hommes c'était justement des Suisses (...) ils avaient des postes, ils travaillaient avec des machines, etc. Et puis les filles, ben elles étaient à genoux dans la terre pour faire le boulot de base. (...) Beaucoup étaient Italiennes, Espagnoles.

Ainsi, dans cet exemple, les travailleuses immigrées souffrent à la fois d'une infériorité en termes de relations de genre et de classe : il est ainsi considéré comme doublement normal qu'elles fassent un travail harassant et dégradant.

17. Conclusion intermédiaire

Pour résumer cette première étude de cas, mon analyse me permet d'affirmer que les Italien-ne-s constituent le principal *outgroup* que les politiciens opposent à la communauté nationale imaginée

lors de cette initiative. Les politiciens ont mobilisé principalement (et parfois de manière intersectionnelle) les marqueurs de la classe sociale, du statut « supérieur » et « subalterne », de la « culture », du « style de vie », du genre, ainsi qu'un mythe lié à l'origine nationale (l'âme suisse) afin de construire la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et les Italien-ne-s. Le marqueur religieux, pour sa part, a eu une importance très secondaire. Le discours majoritaire évoque une *bright boundary* (Alba, 2005), que certains politiciens ont tenté, par un contre-discours mobilisant la stratégie de *boundary-making* du *blurring* (Wimmer 2008a ; b ; Zolberg, Woon, 1999) de modifier. A part cela, les travailleuses immigrées forment une sous-catégorie de personnes constituant également un *outgroup*, avec lequel la frontière est très fortement marquée par le rôle de genre. Plus généralement, tout le discours de cette époque est fortement imprégné par la logique de l'Etat-Nation (Wimmer, 2002), qui structure les représentations et les imaginaires, et contribue à la construction de la différence entre « nous » et les « autres ».

18. L'initiative contre l'immigration de masse

L'initiative contre l'immigration de masse est votée le 09 février 2014. Le taux de participation est de 56.57%, ce qui est moins important que lors de l'initiative Schwarzenbach (Chancellerie fédérale, n.d.h). Le résultat se montre extrêmement serré, surtout concernant le vote du peuple : l'initiative est acceptée par seulement 50,3% des votants (1'463'854 « oui ») contre 49,7% de rejets (1'444'552 « non ») ; et par les cantons, à 12 et 5/2 contre 8 et 1/2 (*Ibid.*) La totalité des partis représentés au parlement (à l'exception de l'UDC), ainsi que le Conseil fédéral, les syndicats et les associations patronales, avaient recommandé le rejet de l'initiative, ce qui rappelle fortement la configuration des années 70 (Parlement Suisse, n.d.c).

En 2014, l'initiative ne cible plus les Italien-ne-s, comme dans les années 70, mais s'adresse aux immigré-e-s de manière plus générale, en distinguant cependant entre l'immigration intra-européenne, et extra-européenne, comme cela est développé dans le chapitre ci-dessous.

18.1 Deux *outgroups* principaux et une « ennemie » opposés à la communauté nationale imaginée

Il s'agit tout d'abord de regarder quelles catégories de personnes sont identifiées par les politicien-ne-s comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée lors de cette initiative, et constituant donc les *outgroups*.

A première vue, quand je considère le discours entourant l'initiative contre l'immigration de masse, j'ai l'impression que différentes catégories d'étranger-ère-s, représentant différents *outgroups*, sont amalgamées dans le discours des politicien-ne-s (surtout de droite radicale), qui parlent alors de

l'immigré-e ou de l'étranger-ère de manière générique. Ainsi, le fait de parler de l'immigré-e en général se voit notamment dans le titre de l'initiative : initiative « contre l'immigration de masse » (Chancellerie Fédérale, n.d.d). Ce titre peut faire penser qu'un *outgroup* très général est identifié par les politicien-ne-s et opposé à la communauté nationale imaginée lors de cette initiative : les immigré-e-s (en masse, et sans distinction). Cette dimension est notamment présente dans l'argumentaire soutenant cette initiative (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013), dans lequel les termes « immigration de masse » ou « étranger » apparaissent plus souvent dans le texte que des termes plus précis (« réfugiés », « musulmans », « frontaliers », etc.)

Néanmoins, si je détaille un peu cet argumentaire, je remarque que cette idée d'immigration de masse renvoie premièrement à une immigration en provenance d'Europe :

La situation actuelle provoquée par l'immigration de masse a diverses origines. On peut notamment citer la libre circulation des personnes avec l'UE (90% de la croissance de l'effectif des étrangers provient de l'immigration de l'UE/AELE (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013 : 35).

L'idée d'immigration de masse renvoie donc premièrement à une immigration découlant des accords de libre-circulation avec l'UE. Elle concerne donc, premièrement, des Européen-ne-s.

En plus de cela, les politicien-ne-s interrogé-e-s relèvent que le discours en 2014, concernait également des personnes venant hors d'Europe :

Manuela- Ceux qui arrivent toujours le plus en Suisse, c'est les Italiens, les Allemands, les Français, les Espagnols, et les Portugais. (...) Enfin c'est des Européens, si vous voulez, qui débarquent en Suisse. Et après, il y a le reste du monde. Mais dans le discours (...) en 2014, effectivement, il y avait déjà cette idée de gens qui venaient hors Europe.

Ainsi, dans le discours entourant cette initiative, il y a une différenciation entre ressortissant-e-s de l'UE et ressortissant-e-s de pays tiers. Je pense que le fait de distinguer les personnes venant d'Europe et celles venant hors d'Europe dans les argumentations et les discours, est lié au modèle des deux cercles (Piguet, 2006). En effet, ce modèle, qui est en vigueur lors de cette initiative, distingue entre l'UE et le reste du monde (Piguet 2006). Il faut aussi relever que le texte de l'initiative lui-même, de manière implicite, distingue entre ces deux grandes catégories de personnes, ce qui pousse les politicien-ne-s à argumenter sur cette base. En effet, les politiciens UDC que j'ai interrogés ont relevé qu'il était dans l'esprit des concepteurs de l'initiative contre l'immigration de masse, de s'adresser à toute forme d'immigration, mais ensuite de distinguer entre les personnes intra-européennes et extra-européennes :

Georges- Au niveau des concepteurs (...) c'est comme un triangle. Au sommet de ton triangle équilatéral, t'as la volonté de maîtriser l'immigration. Et ensuite, sur les deux côtés tu as 1) moins d'immigration en provenance d'Europe. 2) Moins d'immigration en provenance des pays non européens, extra-communautaires.

Ainsi, les politicien-ne-s s'adressent d'une part à l'immigration européenne, et d'autre part à l'immigration extra-européenne. En plus de cela, il faut ajouter que « la volonté de maîtriser l'immigration », à la base de l'initiative, les pousse aussi (surtout les soutiens) à s'opposer à l'UE.

A partir de ce qui précède, il est donc possible d'affirmer que deux principaux *outgroups* se dégagent des représentations et des discours des politicien-ne-s lors de cette seconde initiative. D'une part, une catégorie de personnes constituant un premier *outgroup*, c'est les Européen-ne-s (immigré-e-s, frontalier-ère-s, faux et fausses indépendant-e-s). Ces personnes sont parfois nommées les « Intra-communautaires », ou « Intra-Européen-ne-s », par certain-e-s politicien-ne-s. D'autre part, une autre catégorie de personnes, formant un deuxième *outgroup*, est représentée par les « Extra-Européen-ne-s », aussi appelées « Extra-communautaires » ou « hors Europe », donc des personnes de nationalité ou d'origine étrangère qui ne proviennent pas de l'UE. Plus précisément, il s'agit de personnes de confession musulmane, raison pour laquelle cet *outgroup* sera nommé dans la suite de ce travail les « Extra-Européen-ne-s musulman-e-s ». En outre, l'UE représente une « ennemie » dans le discours de plusieurs politicien-ne-s, qui l'opposent à la communauté nationale imaginée lors de cette initiative. Le fait d'opposer la Suisse à l'UE est surtout propre aux soutiens de cette initiative, et découle de leur revendication fondamentale : que la Suisse retrouve la maîtrise de sa politique d'immigration.

Graphiquement, cela peut être représenté de la manière suivante :

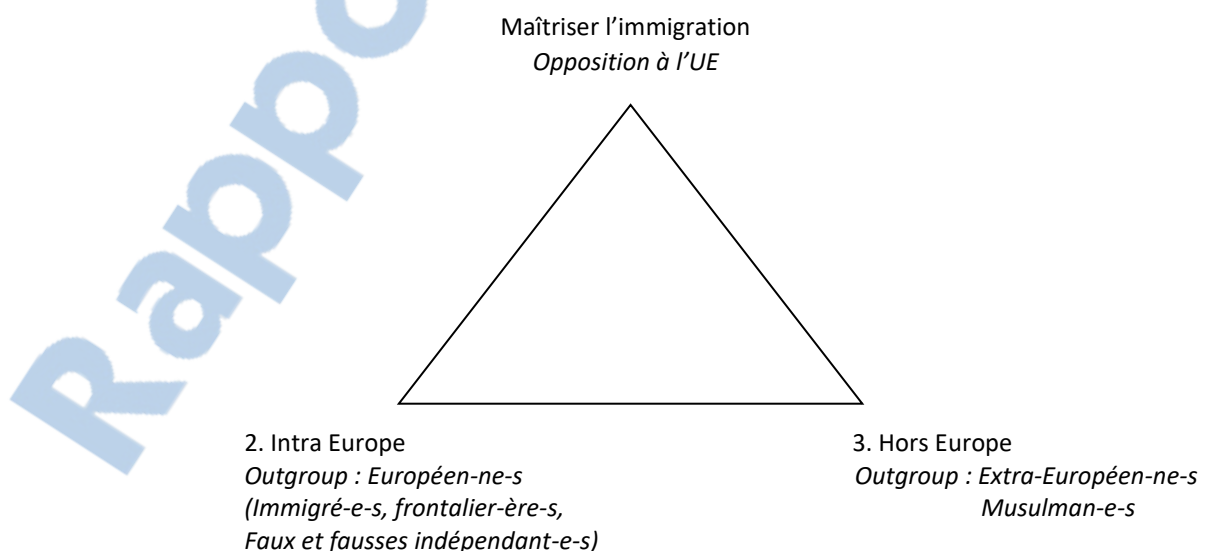


Fig. 3 : représentation graphique du discours politique relatif à l'immigration durant l'initiative « contre l'immigration de masse »

18.2 L'*outgroup* des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s

A partir de ce qui précède, il est possible de dire que les Extra-Européen-ne-s, plus spécifiquement musulman-e-s, constituent donc un premier *outgroup* lors de cette initiative. Il s'agit maintenant de voir quels marqueurs sont mobilisés par les politicien-ne-s afin de construire la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et ces personnes.

Comme je le développe ci-dessous, trois marqueurs, qui intersectent parfois, sont principalement mobilisés par les politicien-ne-s. Tout d'abord, il y a la religion. Ainsi, les politicien-ne-s mobilisent cette dernière en marquant une appartenance à un « nous » d'ascendance chrétienne *versus* un « eux » islamique. Ensuite, ils/elles mobilisent également le marqueur de la culture, distinguant les personnes- comme ils/elles les appellent- de « culture occidentale²⁵/suisse » des personnes de « culture extra-européenne/islamique ». Enfin, ils/elles mobilisent également le genre, par l'idée d'égalité *versus* inégalité dans les relations de genre.

18.2.1 L'importance du marqueur de la religion pour construire la frontière envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s

Dans les discours des politicien-ne-s concernant les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s lors de l'initiative contre l'immigration de masse, la religion apparaît souvent comme étant le marqueur de frontière le plus utilisé. C'est en effet l'élément qui est mobilisé premièrement par les politicien-ne-s pour marquer la frontière symbolique avec ces personnes, les distinguer du « nous », et décider s'ils/elles veulent les accueillir. La religion est donc mobilisée fortement dans ces discours, plus par exemple, que la langue ou l'origine nationale. Cela peut être illustré ici :

Enquêtrice- Sur quelles dimensions les immigrés sont perçus, cette fois-ci pendant l'immigration de masse, comme étant différents des suisses ?

Hugo- C'était plutôt la peur, la peur du musulman. Si je devais caricaturer. Les autres, étrangers de confession chrétienne, pas tellement. (...)

Enquêtrice- Ok. Est-ce qu'on parlait aussi cette fois de... parce qu'avant on a parlé de langue, de culture, est-ce que ça c'est aussi des arguments qui sont revenus ...

Hugo- Mais j'ai plutôt l'impression que c'était une différence, c'était [plus] une peur liée à la religion qu'autre chose, qu'à la langue...

D'après ce qui est soulevé ci-dessus, « ce qui fait peur », la « différence », concerne les Extra-Européen-ne-s de religion musulmane. Cette première citation est illustrative du fait que, pour marquer la frontière symbolique avec ces personnes, la religion est plus importante que, par exemple, la langue

²⁵ « Culture occidentale/suisse » et « culture extra-européenne/islamique » sont donc des appellations émiques, utilisées par certain-e-s politicien-ne-s et reflétant leur point de vue.

ou l'origine nationale. Ainsi, la différence, la peur, sont plus liées « à la religion qu'autre chose, qu'à la langue... ».

Par ailleurs, certain-e-s politicien-ne-s pensent que pour faire partie du « nous », pour être accueilli, ou considéré comme intégrable, il faut avoir une religion chrétienne. Ainsi, des motions ont été déposées en ce sens, afin d'accueillir des chrétien-ne-s du Moyen-Orient, mais pas des musulman-e-s, comme l'illustre cette deuxième citation :

Martin- Il y a eu une proposition (...) qui disait « ouvrons les portes aux réfugiés chrétiens, par exemple du Moyen-Orient ».

Enquêtrice- Mais dans le cadre de l'immigration de masse ?

Martin- Oui. (...) C'était des propositions complémentaires, des motions qui ont été déposées mais dans le cadre de ces débats un peu. Qui disaient, oui, accueillons les chrétiens du Moyen-Orient, mais sous-entendu pas les musulmans.

Ainsi, dans ce discours, le fait d'être de religion chrétienne est plus important que l'origine nationale/ethnique, étant donné qu'il est perçu comme possible, pour les réfugié-e-s originaires du Moyen-Orient, mais de religion chrétienne d'être intégrés au « nous », ce qui n'est cependant pas possible pour les musulman-e-s.

Les éléments soulevés ci-dessus montrent donc l'importance de la religion pour marquer la frontière symbolique envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Cela rappelle des résultats soulevés par des chercheurs travaillant, dans un autre contexte, sur les marqueurs de frontière mobilisés par de jeunes francophones en Suisse : « *in sum, religion plays a more important role than ethnicity or race as a boundary marker* » (Dahinden, Duemmler, Moret, 2014 : 339).

18.2.2 Le marqueur religieux : détailler les arguments utilisés pour marquer la frontière

Le paragraphe précédent montre que la religion, plus précisément l'Islam, est un marqueur important de la frontière envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Il s'agit maintenant de détailler ce marqueur religieux, et de préciser les arguments relatifs à la religion qui se dégagent des discours des politicien-ne-s. En analysant mes sources, je remarque que la frontière envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s est marquée plus spécifiquement sur trois axes, évoquant des questions religieuses.

Le premier axe concerne l'idée de primauté des lois de l'Etat de droit par rapport aux lois religieuses, et est plutôt soulevé par des politicien-ne-s de droite radicale (UDC, ou PLR à tendance dure). Selon ces politicien-ne-s, certaines personnes musulmanes préféreraient respecter les lois religieuses (notamment la charia) plutôt que celles de l'Etat de droit. Ces deux éléments (l'Etat de droit et les règles religieuses islamiques) sont conçus, dans les représentations collectives de ces politicien-ne-s, comme fondamentalement opposés.

Ray- Mais ils [certains musulmans] reconnaissent pas l'Etat de droit, ça c'est totalement, j'entends c'est clair (...) J'entends ils ont leurs propres règles, je simplifie hein, mais j'entends ils ont... ça c'est quelque chose qui est quand même souvent entendu.

Les immigrants musulmans proviennent souvent de pays qui ne connaissent pas un ordre juridique démocratique. Ils véhiculent des idées du droit et de l'ordre qui sont incompatibles avec notre régime juridique et nos règles démocratiques. (...) Il est hors de question de tolérer des sociétés parallèles avec leurs propres règles de droit. En aucun cas notre régime légal libéral ne doit céder devant la sharia (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013 : 27).

Selon ce discours, les personnes musulmanes risquent de s'enfermer dans des « sociétés parallèles » comprenant leurs propres règles religieuses, qui sont estimées incompatibles avec le « régime légal libéral ».

Les individus tenant ce discours s'imaginent donc que pour les personnes musulmanes, la loi religieuse - considérée comme fondamentalement opposée aux lois des sociétés démocratiques - prévaut sur l'Etat de droit. Cette loi religieuse, que les personnes musulmanes suivraient, est par ailleurs connotée très négativement (le lien est fait avec des régimes théocratiques et le non-respect des droits de l'homme). Inversement, en ce qui concerne les Suisses, et l'Occident²⁶ en général, les lois de l'Etat de droit prévaudraient. Ces dernières sont connotées très positivement (il y a l'idée de respect de la démocratie), et vues comme moralement supérieures aux lois que suivraient le *outgroup*.

En lien avec cette primauté des lois de l'Etat de droit sur les lois religieuses, la séparation du religieux et du politique est aussi connotée positivement dans le discours de certain-e-s politicien-ne-s. Cette séparation est perçue comme acquise pour les personnes non-musulmanes, mais non-acquise pour les personnes musulmanes. En effet, selon ce discours, certaines personnes musulmanes ne parviendraient pas à faire la séparation entre l'ordre juridique/le politique et les règles issues de la charia (le religieux).

A partir de là, il s'agit pour ces politicien-ne-s d'imposer le respect de ce qu'ils/elles considèrent être les règles de l'Etat de droit, et aussi d'imposer une claire séparation entre les règles religieuses et l'ordre juridique/ le politique, aux Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Cela concerne notamment la charia.

Hugo- C'est un truc qui suscite beaucoup de... la charia. La charia n'a pas à s'appliquer. Il n'y a pas de loi religieuse qui s'applique sur le sol suisse. C'est l'ordre, euh... c'est un tribunal qui prend une sanction, on n'est pas d'accord, on fait opposition, donc jusqu'au tribunal fédéral : s'ils ne sont pas d'accord, on peut faire recours à la Cour européenne des droits de l'homme. Et puis après, on accepte la sentence.

²⁶ De nouveau, « l'Occident » est un terme émiqque, reflétant le point de vue de certain-e-s politicien-ne-s.

Ainsi, dans ce discours, une loi religieuse ne doit en aucun cas prévaloir sur une loi de l'Etat de droit, cela est très négativement perçu ; règles religieuses et politique doivent être clairement séparées. Cette idée de primauté des lois de l'Etat de droit est donc très importante, et connotée positivement : elle devient un véritable impératif moral. Or, dans le discours de plusieurs politicien-ne-s, cette primauté de l'Etat de droit est considérée comme acquise pour les personnes non-musulmanes, et non-acquise pour certaines personnes musulmanes. Dans ces représentations collectives, ces dernières se retrouvent donc du mauvais côté de la frontière.

Le deuxième axe religieux est l'idée de « laïcité dans les espaces publics ». Cette laïcité est également positivement connotée, et perçue comme non respectée par certaines personnes musulmanes, notamment celles qui portent des signes distinctifs (*niqab, burqa*) dans l'espace public. L'idée est ici qu'il est important de séparer la sphère publique (où il ne faudrait pas montrer de signes religieux distinctifs) de la sphère privée (où cela ne pose aucun problème). Cet argument est avancé notamment par certains politiciens PLR :

Hugo- Alors dans la sphère privée, il n'y en a aucune [de valeur à respecter]. Dans la sphère publique, il y en a une, c'est qu'on ne doit porter aucun signe religieux distinctif. (...) Je suis très laïc dans mon approche politique, donc on pratique sa foi, mais pas dans l'espace public. (...) Je suis aussi rigoriste sur le fait qu'une personne qui travaille dans une administration communale, qui est de confession musulmane, si elle veut porter le niqab, tout ça, quand elle est en dehors du boulot, elle peut, aucun souci. Quand elle est dans un service public elle doit être neutre, confessionnellement parlant.

Enquêtrice- Ouais, d'accord. (...) C'est cette valeur du fait de ne pas montrer de signes distinctifs religieux dans un espace public qui est importante en fait ?

Hugo- Ouais. Exact.

Il s'avère ici que cette valeur de la « laïcité dans l'espace public » et l'idée de pratiquer sa religion dans l'espace privé (en dehors du travail) est importante pour ce politicien. Cette idée de ne pas porter de signes distinctifs religieux dans les espaces publics, et de confiner les questions religieuses à l'espace privé, est selon lui partagée par plusieurs de ses collègues. Il ajoute que cet argument n'a pas été soulevé fréquemment durant la campagne contre l'immigration de masse (plutôt durant celle concernant les minarets), mais il était cependant en « toile de fond », latent.

En outre, pour certain-e-s politicien-ne-s du canton de Neuchâtel ou de Genève, la question de la primauté du droit avant la loi religieuse, et l'idée de confiner les questions religieuses à l'espace privé, renvoient à une idée, positivement connotée, de sécularisation de l'Etat westphalien. La sécularisation, peut se définir « *in terms of a diminishment of the societal and institutional significance of religion and its privatisation* » (Luckmann 1976 citée par Dahinden, Duemmler, Moret, 2014 : 341) ; elle est en lien avec une séparation entre politique et religion, et entre sphère publique et privée (Mavelli, 2013). Ainsi, « *a secular state should respect religion 'as it is' provided that it remains confined to the private*

sphere » (Laustsen, Wæver, 2000, cité par Mavelli, 2013 : 169) Par conséquent, dans la conception « sécularisée » de certain-e-s politicien-ne-s du canton de Neuchâtel ou de Genève, la religion est respectée, du moment qu'elle est maintenue dans l'espace privé, et qu'il y a une séparation claire entre la loi religieuse et la politique/ou l'Etat de droit. Or, dans leurs représentations, cette séparation public/privé et politique/religieuse est imaginée comme étant acquise pour les Suisses/occidentaux²⁷, alors que pour les personnes musulmanes extra-européennes, cela ne serait pas le cas. Ainsi, dans leur vision, l'Islam, et les pratiques qui en découlent sont perçues comme étant dangereuses, car elles auraient « *escaped one of the dimensions of secularisation proper of Western modernity by rejecting the separation between religion and politics, private and public* » (Mavelli, 2013 : 169). Dans ce discours, c'est de manière générale la religion - mais plus précisément l'impératif de sécularisation associé aux pratiques religieuses - qui est un marqueur important dans la construction de la frontière entre « nous » (les Suisses) et « eux » (les musulman-e-s extra-européen-ne-s). Cette sécularisation est perçue, par ces politicien-ne-s du canton de Neuchâtel ou de Genève, comme étant respectée par les Suisses et les autres religions (chrétienne, juive, etc.) mais non respectée par l'Islam et les personnes pratiquant cette religion. Je tiens à préciser ici que ces représentations sont évidemment subjectives, et ne reflètent pas une réalité concrète. L'idée de la sécularisation des Etats westphaliens a été intériorisée par certain-e-s politicien-ne-s, mais n'est pas objective.

De plus, ces représentations sont à nuancer, car elles ne concernent pas les politicien-ne-s de tous les cantons : la Suisse étant caractérisée par 26 manières différentes de régler la relation entre Etat et religion, il serait trop homogénéisant de penser que la conception « sécularisée » de l'Etat, présentée ci-dessus, est défendue par toutes et tous les politicien-ne-s. Ainsi, le débat concernant par exemple les croix dans les écoles au Valais laisse penser que d'autres politicien-ne-s n'ont pas cette vision du rapport entre la religion et l'Etat, et ne considèrent pas qu'il faille bannir la religion de l'espace public, et la confiner à la sphère privée. Ainsi, Hugo remarque, que si tout le corps politique était d'accord qu'il faut confiner la religion à la sphère privée « *on devrait dire, pas de sapins de Noël dans une administration à Noël, parce que c'est l'expression d'une pratique religieuse ; (...) pas de croix dans les salles de classe (...) dans le Valais* », etc. Or, certains de ses collègues politiques, contrairement à lui, sont absolument opposés au fait d'enlever ces signes religieux des espaces publics. Dans leur optique, ce ne sont pas les signes religieux en général, ni les signes chrétiens, qui posent un problème dans les espaces publics, mais plutôt les signes distinctifs musulmans. En outre, l'argumentaire en faveur de l'initiative, qui considère que « *la culture chrétienne (...) est une base essentielle de notre identité* » (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013 : 27), estime positif que « *le drapeau suisse*

²⁷ Il s'agit de nouveau d'un terme émiq.

porte une croix » (*Ibid.*) et soulève « le problème de l'islamisation » (*Ibid.* : 28) exemplifie une conception du monde dans laquelle il ne s'agit pas vraiment de défendre un Etat perçu comme sécularisé, mais plutôt un Etat perçu comme chrétien, face aux musulman-e-s.

Finalement, malgré les divergences de point de vue exposées ci-dessus, la religion, plus précisément l'Islam, reste toujours un marqueur fondamental dans la construction de la frontière entre « nous » (les Suisses) et « eux » (les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s), quels que soient les arguments exprimés.

Le troisième axe porte sur l'idée que la religion doit se pratiquer de manière modérée et non radicale. Ainsi, le radicalisme/ le fondamentalisme/ la violence, sont connotés négativement. Or, certain-e-s politicien-ne-s font un lien entre Islam et violence, comme cela est illustré ici :

Georges- Je pense qu'intrinsèquement, intrinsèquement, l'Islam est une religion plus violente que le christianisme. (...) C'est triste de devoir le constater, mais je dois quand même dire : je suis convaincu, personnellement, que l'Islam, per se comme on dit, en elle-même, intrinsèquement, même s'il y a des musulmans qui sont des gens extraordinaires (...) mais la religion elle-même, les textes, si tu lis (...) il est évident, par exemple [que] dans le Coran tu as des textes d'une violence que tu n'as pas dans le nouveau testament. Dans le nouveau testament : « aimez vos ennemis ». Ben, « aimez vos ennemis » tu peux lire le Coran dix fois, tu ne le trouveras jamais.

Dans ce discours, le Coran (donc le texte lui-même) est considéré comme intrinsèquement plus violent que le nouveau testament, et par extension, que la religion chrétienne. La religion de l'*out-group* (les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s) est donc connotée négativement par l'idée de violence, alors que la religion de l'*in-group* (la communauté imaginée suisse d'ascendance chrétienne) est connotée positivement par l'idée d'amour du prochain. Cela me fait penser aux dires de Tajfel et Turner (2004) selon lesquels les individus se distinguent des autres en connotant leur *in-group* positivement, afin d'atteindre une supériorité sur l'*outgroup* sur certaines dimensions. Ainsi, ce politicien tente de soulever que la religion chrétienne est moralement supérieure à la religion musulmane, car elle serait moins violente. Cette idée est bien évidemment subjective, et vise à atteindre une supériorité de la communauté nationale imaginée sur l'*outgroup* des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Le fait de connoter négativement la religion islamique par l'idée de violence est repris par plusieurs politicien-ne-s.

De plus, certain-e-s politicien-ne-s (surtout de droite radicale) font ensuite le lien entre Islam et terrorisme :

Martin- Alors, les gens en faveur de l'initiative, encore une fois ils ont tendance à faire l'amalgame entre l'islamisme, euh l'extrémisme religieux et tout dont on parle, avec les attentats et tout, et puis l'ensemble des musulmans.

Walter- Il me semble que l'Etat Islamique n'a pas donné le sentiment que les musulmans sont des gens gentils. Vous avez l'Etat Islamique qui envoie des vidéos que vous voyez tous les soirs à la télévision, au téléjournal, où ils décapitent les gens, qui font des attentats, à Paris et partout dans le monde, est-ce que ça donne envie d'aimer les musulmans ? Réponse : non.

Ainsi, la frontière est aussi marquée par l'idée de violence et de radicalisme religieux. Ces éléments sont attribués dans ce discours à l'Islam et aux personnes musulmanes, ce qui montre leur essentialisation : la religion islamique contiendrait violence et radicalisme *per se*, dans son essence même.

Finalement, de manière très générale, il faut ajouter qu'il y a dans le discours de plusieurs politicien-ne-s sur ces sujets religieux, une conjonction des *topoi* de la religion et de la menace : certain-e-s disent que c'est parce que la religion des personnes musulmanes est telle qu'elle est (violente, ayant échappé à la sécularisation, etc.) que des problèmes spécifiques jaillissent ; cela constitue une menace contre laquelle il faut agir.

18.2.3 Intersectionnalité de la religion et de la culture : la différence culturelle comme étant la conséquence du cultuel

J'ai présenté jusqu'à maintenant les marqueurs religieux - plus précisément l'idée de primauté des lois de l'Etat par rapport aux lois religieuses, l'idée de laïcité dans les espaces publics, ainsi que l'idée de modération/non-violence - qui sont mobilisés par les politicien-ne-s pour marquer la frontière entre les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s et la communauté imaginée suisse.

Il me faut à présent relever que les marqueurs religieux n'apparaissent pas comme isolés : en effet, dans le discours politique soutenant l'initiative, mais également s'y opposant, religion et culture interagissent. Je remarque donc l'intersectionnalité de ces marqueurs (Bilge, 2009 ; Hancock, 2007 ; Korteweg, Triadafilopoulos, 2013), le fait qu'ils ne sont pas cloisonnés. Dans ce contexte, dans les discours, la différence culturelle, découle de la différence religieuse. Autrement dit, le « culturel » découle du « cultuel²⁸ », comme cela est développé par ce politicien :

Enquêtrice- Est-ce que dans cette initiative-là il y a eu des arguments autour de différences culturelles ?

Hugo- Excepté la question sous-jacente des musulmans, non. (...) Ben ouais parce que c'était un peu d'eux dont on parlait. (...) Si on devait évoquer une question culturelle c'était ça. C'était plutôt, le culturel était la conséquence du cultuel, qui a une implication sur le culturel des gens quoi.

Enquêtrice- Le... euh ?

Hugo- Le cultuel. Donc la religion. Donc les conditions, la religion des personnes musulmanes faisait en sorte que culturellement ils étaient un peu différents.

²⁸ « Cultuel » est un terme mobilisé par les politicien-ne-s qui se rapporte au culte, à la religion.

L'idée qui est exprimée ici est que la différence religieuse implique la différence culturelle. Cet élément est aussi mis en avant par cet autre politicien :

Georges- Religion et culture sont extrêmement liés pour moi. Ah oui, très très liés. Pourquoi ? Parce que moi je suis de ceux qui sont convaincus que toute religion donne naissance à une culture. Toutes. Ce qui est premier n'est pas la culture, c'est la religion. Ce qui est premier c'est la religion, mais toutes- on pourrait dire toutes, pour prendre un langage gynécologique- toute religion accouche d'une culture. Toute religion.

De nouveau, il s'avère que le marqueur premier mis en avant par ce politicien pour parler de la catégorie des personnes extra-européennes musulmanes est la religion : « *ce qui est premier* » est la religion. Une fois cette religion connotée négativement (comme relevé au point précédent), l'idée est ensuite émise qu'il en découlerait une culture, qui, du moins pour une partie des politicien-ne-s, serait radicalement différente de la nôtre. Je vais maintenant détailler ces questions culturelles.

18.2.4 Marquer la frontière : la « culture »

Tout comme le marqueur de la religion, le marqueur de la culture est mobilisé principalement envers la catégorie des immigrant-e-s extra-européen-ne-s musulman-e-s. La culture n'est en effet pas vraiment mobilisée lorsqu'il s'agit des membres de l'UE. Cela peut être illustré ici :

Georges- Le Français il est comme nous au point de vue culturel. Hein voilà, bon il mange à peine autrement, mais ça, ça relève de l'anecdote, hein voyez, ou bien l'Allemand. Si vous voulez le Suisse (...) - dans le contexte des années 2014 (...) - le Suisse ne perçoit pas une immense différence culturelle entre lui et l'Italien, ou l'Allemand ou le Français. Non pas vraiment. Par contre il la perçoit fortement à l'égard de l'immigré extra-communautaire.

Cette idée d'une différence culturelle entre Suisses et personnes extra-communautaires musulmanes²⁹ est très présente dans les représentations des politicien-ne-s. Il s'agit maintenant de détailler les arguments qui sont avancés par les politicien-ne-s lorsqu'ils/elles mobilisent le marqueur culturel afin de construire la frontière entre « eux » et « nous ». Avant toute chose, je tiens à rappeler que les éléments qui suivent ne reflètent pas des traits objectifs, mais bien des éléments subjectivement mobilisés pour construire la différence.

La culture des immigré-e-s extra-européen-ne-s musulman-e-s, que certain-e-s politicien-ne-s nomment « culture extra-européenne », « culture musulmane » ou encore « culture islamique », se caractériserait par des éléments fondamentalement opposés à ce qu'ils/elles nomment la « culture occidentale », ou encore la « culture suisse ».

²⁹ Même si cela n'est pas précisé dans la citation, les personnes immigrées « extra-communautaires » sont ici perçues comme étant musulmanes.

Cette opposition tire ses prémisses d'une philosophie politique, qui lie religion, droits de l'homme et siècle des lumières. Durant les entretiens, Georges en particulier a tenté de m'expliquer ces éléments. Pour lui, la « culture occidentale/suisse » est le produit de deux choses : le siècle des lumières, et la décomposition du christianisme. Ainsi, un certain nombre de principes de la foi chrétienne, ainsi que du siècle des lumières auraient, selon lui, été repris dans les droits de l'homme. Ces éléments, constitueraient ensuite les piliers fondamentaux de ce qu'il nomme la « culture occidentale/suisse », qui sont vus comme opposés fondamentalement aux piliers constituant la « culture extra-européenne/islamique ». Cela peut être illustré ici :

Georges- A cause de l'immigration extra-communautaire, nous avons aujourd'hui deux cultures qui se font face : d'une part une culture occidentale. Quels sont ses piliers ? Ce sont les droits de l'homme, l'individualisme, le libre-choix dans tous les domaines de la vie (...). Ça c'est la culture occidentale. Qui se nourrit à deux mamelles : le christianisme et le siècle des lumières. (...) Et en face vous avez la culture dominante qui prévaut chez les immigrés extra-européens. (...) Eux, c'est le communautarisme. Très nettement, si vous voulez, la domination du groupe sur l'individu. On est à front renversé. Pour l'Occidental, il y a domination de l'individu sur le groupe : l'individu passe avant le groupe. Dans la culture islamique, je ne porte pas de jugement de valeur, je décrypte : dans la culture qui dérive de l'Islam le groupe l'emporte sur l'individu. (...) Et c'est deux cultures qui (bruit de claquement) qui se font face en Europe, qui se font face.

Ainsi, pour ce politicien, la culture suisse/occidentale se constitue de trois piliers fondamentaux : l'individualisme, les droits de l'homme, et le libre-choix. Ces éléments s'opposent ensuite selon lui de manière fondamentale à la culture islamique/extra-européenne, qui pour sa part se baserait à l'inverse sur le communautarisme, la primauté de la loi religieuse sur l'Etat de droit (comme déjà développé au point 18.2.2) et le non-respect du libre-choix.

Concernant le libre-choix et l'individualisme, ce politicien met en avant par exemple le fait que dans la « culture islamique », il serait difficile de changer de religion, ce qui illustrerait une culture communautariste ne permettant pas le libre-choix :

Georges- Chez nous, t'es catholique, tu dis maintenant je décide d'être agnostique et puis je sors de l'église catholique. Ah ben c'est bon, hein, « tu viens au match ce soir ? (...) ». Donc pourquoi ? Le libre-choix est sacré. On est dans une société individualiste. (...) Tu es libre de choisir, hein, tu quittes une religion pour en embrasser une autre, c'est bon, c'est ok. (...) Quand t'es dans une famille musulmane, tu ne peux pas devenir chrétien, quasi, il y en a, mais ils paient ça au travers de brimades, de persécutions, etc.

Concernant les droits de l'homme, la majorité des politicien-ne-s de droite radicale émettent l'idée que dans la « culture islamique », il n'y a pas de respect de l'ordre juridique et des droits de l'homme. Cet argument, qui a déjà été utilisé auparavant pour parler de questions religieuses, est donc repris ici sous l'angle de l'opposition « culturelle ».

Il faut relever que ce sont en majorité les politicien-ne-s situé-e-s à droite du spectre politique, qui considèrent que les personnes suisses et les personnes musulmanes se caractérisent par une culture totalement opposée. Cela représente de nouveau une vision herdérienne (Wimmer, 2009), une vision du sens commun de la culture, qui rappelle le discours à l'égard des Italien-ne-s en 1970 (cf. point 16.1.3). Le « peuple musulman extra-européen » est ici opposé au « peuple suisse » et se caractériserait par une solidarité partagée, ainsi qu'une culture unique. La vision de deux blocs, culturellement homogènes, qui se font face, est très présente. Cette représentation des choses est aussi paradigmatique de la droite radicale durant cette troisième phase du populisme de droite (D'Amato, Skenderovic, 2009). En effet, selon D'Amato et Skenderovic, la droite radicale mobilise durant cette phase l'idée de différences culturelles entre les groupes d'immigré-e-s et les Suisses natif-ve-s. Dans cette optique, les immigré-e-s sont perçu-e-s comme ayant une culture homogène et unique (D'Amato, Skenderovic, 2009). Cette idée d'homogénéité et d'unité des « autres » est vraiment très visible ici.

Il faut également relever que pour certain-e-s politicien-ne-s de droite radicale, cette culture, radicalement différente de la nôtre, et plus violente, explique les comportements criminels/délictueux de certaines personnes musulmanes extra-européennes. Cela peut être illustré dans ce texte :

Georges- La culture qui dérive de l'Islam est plus violente que la culture qui dérive du christianisme. Etant précisé que je parle des textes. (...) Puisque cette culture est plus violente, elle conduit quand même plus facilement que l'autre culture [culture suisse/occidentale] à la commission d'actes de violence.

Cette culture plus violente mènerait ensuite dans ce discours à une plus grande propension à commettre des actes de violence. Donc, en plus du fait que cette vision de la culture est herdérienne (Wimmer, 2009) il s'agit aussi d'une vision déterministe et essentialisée de cette culture : il s'agit d'un élément que les personnes (en l'occurrence les musulman-e-s) ont, et non pas font. Dans cette vision, certain-e-s politicien-ne-s voient ainsi la culture comme un *explicans* des comportements et non pas comme un *explicandum* (Baumann, 1997 ; Dahinden, 2017a). Cet élément de la culture comme *explicans* est surtout très présent dans ce discours de certain-e-s politicien-ne-s de droite radicale, qui considèrent que la religion et la culture musulmane amènent de manière déterministe à un comportement plus délictueux. Il est possible d'ajouter qu'il y a dans ce discours une conjonction des *topoi* de la religion, de la culture et de la menace. Ainsi, selon ces politicien-ne-s, c'est parce que la culture et la religion des personnes musulmanes sont telles qu'elles sont, que des problèmes spécifiques (de criminalité, violence) jaillissent, ce qui constitue une menace contre laquelle il faut prendre une mesure.

18.2.5 Le rôle de genre comme marqueur : un « nous » égalitaire et un « eux » inégalitaire

Les questions liées au rôle de genre apparaissent également comme étant un marqueur de frontière important mobilisé par les politicien-ne-s. Le genre interagit par ailleurs fortement avec les questions religieuses et culturelles dont j'ai parlé avant, montrant une intersectionnalité (Bilge, 2009 ; Hancock 2007 ; Korteweg, Triadafilopoulos, 2013) des marqueurs différenciant la communauté nationale imaginée des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s.

Dans ce discours, l'égalité de genre est considérée par plusieurs politicien-ne-s comme acquise (ou presque) dans la communauté imaginée suisse, et pas acquise pour les femmes musulmanes/extra-européennes. Ces représentations sont en lien avec du *gendernationalism* : « *this particular articulation of political nationalism represents gender equality as a normative imperative. As a result, what is imagined as typically Swiss (...) is inextricably intertwined with the normative ideal of gender equality* » (Dahinden, Fischer, Menet, Kristol, 2018). Dans cette optique, ce qui est imaginé comme typiquement Suisse est donc lié à un idéal d'égalité de genre ; de l'autre côté, les femmes étrangères, notamment musulmanes, ont tendance à être perçues comme non émancipées, et victimes de relations de genre inégalitaires.

Chose intéressante, le fait de marquer la frontière entre « nous » et « eux » en mobilisant les relations de genre ne caractérise pas seulement les politicien-ne-s de droite ou du centre, mais aussi de gauche :

Martin- Il y a quand même, si on prend la position de la femme par exemple, dans la tradition familiale islamique, ce n'est quand même pas un modèle d'égalité. (...) Ça ouais, ben cet argument-là il touche aussi, à gauche, hein. Chez les femmes qui défendent, ben l'émancipation de la femme, l'égalité et tout, ça c'est quand même quelque chose qui ne laisse pas insensible.

Dans ce discours, l'idée d'inégalité de genre est conçue comme étant dérivée de l'Islam : elle est donc liée à des personnes de religion ou de culture musulmane. De plus, des habits comme le voile, représentent souvent dans ce discours des symboles de cette inégalité de genre, et reflèteraient une imposition de la part de l'homme :

Georges- Et deuxièmement (...) il y a des gens de gauche, quand même, qui sont d'ardents partisans de la protection de la culture occidentale (...) pour eux, le voile représente la subordination de la femme par rapport à l'homme. C'est aussi ça qui... hein, si vous voulez, pour les identitaires de gauche, parce que ça existe hein (...) le voile représente la soumission de la femme par rapport à l'homme. Et c'est totalement intolérable. (...) Et nous ne voulons pas de ces hommes, qui imposent à leurs femmes de porter le voile, hein.

Ainsi, les politicien-ne-s imaginent que le voile représente la soumission féminine. Je précise ici que les personnes concernées par ce discours peuvent être pratiquantes ou non-pratiquantes : ainsi, des personnes de « culture musulmane », mais ne pratiquant pas la religion, sont aussi concernées par la mobilisation de ces idées d'inégalité de genre :

Martin- Alors on a déjà parlé de la question religieuse, culturelle. Ouais, je mets culturelle, parce que justement ce n'est pas forcément religieux, mais justement dans les relations homme-femme, ou comme ça, hein, il y a quand même, euh des sensibilités différentes.

Enquêtrice- Mais [vous parlez d'un étranger] de religion islamique spécifiquement, ou bien pas seulement ?

Martin- Pas seulement. Surtout, mais pas seulement (...) Vous pouvez avoir des gens qui sont a-religieux, j'entends qui ne seront pas du tout pratiquants dans l'Islam, mais qui véhiculent cette culture-là, quoi.

Enquêtrice- Et puis cette culture-là, ça renvoie à quoi ?

Martin- Mais par exemple à des mariages arrangés, des choses de ce genre. Forcés, ouais. J'ai un ancien collègue là (...) il a eu affaire à des cas de ce genre.

Ainsi, l'inégalité de genre est attribuée dans ce discours aux personnes immigrées extra-européennes musulmanes, mais que ces dernières soient pratiquantes ou non. En effet, les personnes immigrées d'origine musulmane, mais qui ne sont plus pratiquantes, sont aussi considérées comme ayant parfois gardé une « culture » inégalitaire, même si elles ne pratiquent plus leur religion. Cela fait penser à ce qu'affirment Fischer et Dahinden, qui, en étudiant les questions de genre dans le cas Suisse, remarquent qu'après les années 90 et jusqu'à nos jours, « *the public and politic narrative constructs gender subordination as integral to particular migrant groups and their 'culture'* » (Fischer, Dahinden, 2016 : 16). Elles ajoutent : « *unequal gender relations among migrant groups are identified as incompatible with the values of Switzerland's liberal democracy* » (Dahinden et al., 2014 cité par Fischer, Dahinden, 2016 : 16). Cette idée est reprise par certain-e-s politicien-ne-s, pour qui l'égalité de genre ferait partie, fondamentalement, de la culture occidentale et de la démocratie suisse, comme l'illustre cette citation :

Georges- L'égalité des genres, c'est très, un des grands piliers de la culture occidentale. Mais tout à fait, alors ! Là quand j'ai écrit droits de l'homme, individualisme, libre-choix, c'est, évidemment pour moi dans ce premier volet ici des droits de l'homme, l'égalité des genres est un des grands piliers de ces droits de l'homme.

Ainsi, certain-e-s politicien-ne-s font de l'égalité de genre une caractéristique de la « culture occidentale » et par là de « notre système politique » et de la communauté nationale imaginée. C'est cette appropriation de l'égalité de genre comme étant une qualité suisse/occidentale, qui mène dans ce discours à un « *clash between accomplished "European gender equality" and "Islamic backwardness or patriarchy"* » (Dahinden, Duemmler, Moret, 2014 : 330). En effet, dans plusieurs débats politiques entourant les questions de genre, l'égalité de genre est considérée comme étant acquise dans « notre » démocratie suisse. Par ailleurs cette idée d'égalité de genre (imaginée) est connotée très positivement dans le discours, et permet de marquer une supériorité de l'*ingroup* (les Suisses) sur l'*outgroup* (les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s) (Tajfel, Turner, 2004). Ainsi, l'égalité de genre agit comme un véritable impératif moral, que les personnes musulmanes devraient tenter d'acquérir pour pouvoir faire partie du nous. Martin m'a donné l'exemple d'un projet cantonal de reconnaissance des

communautés religieuses allant en ce sens, qui aurait pour but qu'à terme les personnes immigrées musulmanes respectent cette égalité de genre, qui caractériserait déjà la communauté nationale imaginée :

Martin- Sur le fait qu'il y a un problème de la place de la femme dans l'Islam, oui, je pense que là tout le monde est d'accord, mais après les réponses sont différentes. Il y a ceux qui disent, ben, on exclut, et puis il y a ceux qui disent au contraire mais comme les églises chrétiennes ont été capables de prendre de la distance par rapport à certains textes, euh, qui prônent la soumission de la femme ou je sais pas quoi, ben on peut espérer que dans l'Islam il y ait aussi ces courants-là qui se développent (...) Donc, à gauche c'est plutôt ça qui prédomine (...) Je prends l'exemple ici à Neuchâtel, il y a un projet de loi pour la reconnaissance des communautés religieuses (...) Et puis justement, par rapport à l'Islam, l'idée c'est de dire ben on met dans les conditions que l'homme et la femme ont des statuts égaux, etc. Et puis on verra bien ! S'ils ne peuvent pas remplir [ces conditions], assurer qu'ils respectent ça, ben ces communautés islamiques-là resteront non reconnues.

Comme cela se voit ci-dessus, ce politicien du PS met en avant l'idée suivante : reconnaître les communautés religieuses islamiques qui poseraient comme condition que l'homme et la femme sont égaux. Au-delà du fait qu'il y a là une idée évolutionniste comme quoi l'Islam est plus « arriéré » car il n'aurait pas encore pris de la distance par rapport aux textes originaux inégalitaires (ce que les églises chrétiennes seraient mieux parvenues à faire selon lui), ce qui est intéressant à relever c'est que l'égalité de genre est ici véritablement le marqueur qui sépare ceux/celles qui pourraient devenir part du « nous » et ceux/celles qui ne le pourraient pas. En effet, si l'égalité de genre (imaginée) n'est pas respectée, jamais ces personnes ne pourront espérer devenir part du « nous ».

18.2.6 Qualité de la frontière envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s et stratégies de *boundary-making*

Il s'agit maintenant de décrire la qualité de la frontière construite envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s, et les stratégies de *boundary-making* visant une modification ou un déplacement de cette frontière.

Au niveau de la qualité de la frontière qui sépare les Suisses des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s, cette dernière est, dans le discours que je viens de présenter, une *bright boundary* (Alba 2005). Dans ce contexte, les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s qui voudraient faire partie du « nous » devraient acquérir quelques attributs (imaginés) de la société majoritaire, comme par exemple l'égalité de genre. Cela fait penser que l'*individual boundary crossing* (Zolberg, Woon, 1999) est le moyen par lequel ces personnes pourraient individuellement transgresser la frontière.

Cependant, il existe tout de même des politiciens qui tiennent des discours visant à modifier cette frontière, plus précisément par un *blurring* (Wimmer, 2008a ; b). Ainsi, un premier argument qui est

soulevé en ce sens, c'est l'idée de mettre en relief d'autres formes d'appartenance des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s, que leur appartenance ethnique ou religieuse :

Manuela- Comme si les musulmans, de nouveau, hein c'est toujours la même chose, on parle des musulmans, alors que il y a pas, une essentialisation du musulman, quoi. Avant d'être musulman, c'est un père, c'est un travailleur, c'est une mère, c'est une sœur, c'est un frère, c'est voilà. Une de ses appartenances, c'est sa croyance, à l'Islam, et tout le monde le pratique pas de la même manière.

Ainsi, il est relevé ici que plus important que le fait d'être musulman-e, les personnes concernées sont d'abord un père, un travailleur, ou une sœur, etc. En décrivant les musulman-e-s de cette manière, cette politicienne met en avant d'autres formes d'appartenance que leur appartenance ethnique ou religieuse, ce qui évoque un *blurring* (Wimmer, 2008 a ; b).

Un autre discours, visant à brouiller la frontière nette entre Extra-Européen-ne-s musulman-e-s et Suisses, commence par déconstruire l'idée que l'inégalité de genre dérive de l'Islam, et est une caractéristique des musulman-e-s. Dans ce discours, les politicien-ne-s montrent que l'inégalité de genre peut tout à fait être une caractéristique (négative) des Suisses :

Manuela- Vous savez, il n'y a pas besoin d'être musulman pour être macho, quoi. (...) Les Suisses aussi, à part ça, les Suisses, c'est une société patriarcale, bon bref. Mais, ce que je veux vous dire, ouais voyez, vous vouliez ouvrir un compte en banque, il fallait la signature du gars, pour pouvoir travailler, fallait la signature du mari, enfin si ça c'est pas machiste et patriarcal, mais je sais pas ce qu'il nous faut, quoi ! Et on n'était pas des musulmans, en Suisse !

Martin- Ce qui est comique, c'est que certains qui mettent ça [l'égalité de genre] en avant (...) les mêmes ils vont refuser la loi sur l'égalité salariale au parlement. (Rires) (...) Mais encore une fois, on en est très loin, hein si on prend l'égalité salariale, on en est très loin. Et puis, ce qui est frappant, c'est que les mêmes milieux qui disent, ben « au nom de cette inégalité des femmes il faut freiner l'immigration », ben c'est les mêmes qui défendent pas l'égalité non plus ici, quoi.

Les citations ci-dessus montrent que l'égalité de genre (toujours considérée positivement) n'est pas acquise non plus selon ces politicien-ne-s dans la société suisse. Pire, certains milieux se vantant de défendre l'égalité, maintiendraient en fait cette inégalité en Suisse en refusant la loi sur l'égalité salariale.

Pour ces politicien-ne-s, l'égalité de genre n'est donc plus une question religieuse ou ethnique, mais devient une question de droits humains en général, devant s'appliquer à toutes et tous. Dire que l'égalité de genre est une qualité humaine générale pour laquelle il faut se battre brouille la frontière. Plus précisément, le fait de parler d'égalité de genre comme étant une question de droits humains fait partie des *universalising strategies* (Dahinden, Duemmler et Moret, 2014 : 340) visant à brouiller la frontière.

18.3 L'« ennemie³⁰ » de l'UE et la question de la souveraineté suisse

Une « ennemie » qui apparaît dans le discours et les représentations de plusieurs politicien-ne-s, notamment ceux/celles qui soutiennent l'initiative, c'est l'UE. L'UE apparaît parfois comme une ennemie, notamment car elle imposerait selon eux/elles une politique migratoire à la Suisse, ce qui est considéré comme illégitime. Le fait de fortement opposer la communauté imaginée suisse et l'UE est en lien avec l'argument principal qui a été utilisé durant la campagne contre l'immigration de masse par les politicien-ne-s soutenant l'initiative : l'idée que la Suisse retrouve la maîtrise de sa politique d'immigration.

Georges- Le principal argument (...) c'était que la Suisse retrouve la maîtrise de sa politique d'immigration. (...) C'est très très lié, cette initiative sur l'immigration de masse (...) au clivage qui sépare les souverainistes, des partisans de la suprématie du droit international sur le droit national (...) Parce qu'avec, si vous voulez, le grand problème c'est celui de la libre-circulation des personnes, hein la libre circulation des personnes, c'est un des grands piliers du marché unique qui réunit au sein de l'UE. (...) Et la Suisse, quand elle a conclu les accords bilatéraux 1 avec l'UE, parmi ces accords il y avait celui de libre-circulation des personnes.

Cette citation est une bonne illustration de la motivation fondamentale qui a poussé les politicien-ne-s à mettre en place cette initiative : rester un pays souverain au niveau des décisions migratoires. Cette question de la souveraineté du pays sépare selon Georges les souverainistes, qui sont partisans de la primauté du droit national sur l'international, des politicien-ne-s prônant la suprématie du droit international sur le droit national. Le fait que ce débat est important lors de cette initiative, me fait penser aux dires de Piguet (2006) relatifs à cette 5^{ème} phase de la politique migratoire en Suisse : il soulève une montée en importance de l'influence du droit international sur la marge d'action du gouvernement, notamment en matière de migration. L'influence internationale sur la marge d'action du gouvernement suisse, qu'elle vienne d'instances ou de lois supranationales, est vue comme un véritable problème par la droite radicale.

La motivation souverainiste fondamentale, qui explique la raison de cette initiative, concerne alors principalement les accords bilatéraux. En effet, dans l'esprit de ces politicien-ne-s, la signature de ces accords a signifié la fin de l'indépendance helvétique : la Suisse se serait fait imposer sa politique migratoire par l'UE. Dans leur vision, ces accords avec l'UE sont donc très problématiques, car ils ne respecteraient pas la prérogative de l'Etat suisse de pouvoir réguler l'immigration :

³⁰ Il est possible de discuter si l'UE représente un *outgroup*, ou plutôt une ennemie, notamment dans le discours des soutiens de l'initiative. Dans la mesure où l'UE n'est pas une catégorie de personnes identifiée par les politicien-ne-s comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée, mais une entité politique à laquelle ils/elles s'opposent, elle représente cependant plutôt une ennemie, qu'un *outgroup* (au même sens que les Italien-ne-s, les Européen-ne-s, etc.) dans leur discours.

Ce que l'initiative veut, c'est de dire « nous sommes un pays souverain ». Le levier de contrôle de l'immigration, de pouvoir réguler ces flux migratoires, c'est une prérogative importante d'un pays souverain ! (...) on ne peut pas rester là bras balants et dire « ah ben, on ne peut rien faire, parce qu'on a la libre circulation, on est obligés d'ouvrir portes et fenêtres ! » (Freysinger, RTS, 2014)

Ainsi, cette idée d'imposition d'une politique migratoire de la part de l'UE a poussé les politicien-ne-s à vouloir remettre en place des quotas, pour pouvoir décider de manière souveraine du nombre de personnes autorisées à entrer dans le pays. C'est aussi cet élément qui les pousse à fortement marquer la frontière symbolique entre le « nous » (la communauté nationale imaginée suisse, le politique suisse) et le « eux » (l'UE).

Cette philosophie politique souverainiste, qui est fondamentale dans le discours des soutiens, s'inscrit fortement dans une logique nationale. Les dires des politicien-ne-s se basent beaucoup ici sur le compromis culturel nationaliste (Wimmer, 2002). Dans ce discours souverainiste, qu'il soit tenu par des membres de l'UDC, ou d'autres soutiens de l'initiative, c'est alors la clôture politique (Wimmer, 2002) qui devient très importante pour les politicien-ne-s.

Etant donné que n'ai pas décrit cette clôture politique (qui est une des dimensions de la clôture sociale) dans le cadre théorique, je l'évoque rapidement ici : concernant cette dernière, il faut dire que, contrairement aux empires passés, l'Etat moderne se base sur le principe de la représentativité nationale. Ainsi, dans ces Etats : « *the rulers have, following the egalitarian doctrine of nationalism, to adapt to the people* » (Wimmer, 2002 : 59). De ce fait, le pouvoir étatique est désormais réservé à ceux/celles qui représentent le souverain national. Par conséquent, les *foreign rulers* sont vus comme illégitimes.

Or, dans ce discours, l'UE représente un *foreign ruler*, qui tente d'imposer une politique migratoire, par-dessus le gouvernement « *representing the national sovereign* » (*Ibid.* : 63). Ce faisant, l'UE se met en porte-à-faux avec cette logique nationale, dans laquelle le gouvernement du pays se doit d'être souverain. En effet dans les Etats-Nations : « *access to state power is reserved for those who represent the national community* » (Modelski, 1972, cité par Wimmer, 2002 : 59). Ici, les soutiens de l'initiative estiment qu'avec la signature des accords bilatéraux, le gouvernement national est subordonné au *foreign ruler* (l'UE) et risque de ne plus pouvoir représenter le peuple.

Maintenant qu'il a été détaillé pourquoi l'UE représente une ennemie dans le discours de certain-e-s politicien-ne-s lors de cette initiative, il s'agit de voir quels éléments diacritiques sont utilisés pour marquer la frontière de la communauté nationale imaginée. En effet, selon Wimmer, comme cela est aussi le cas dans une logique barthienne/wébérienne, le compromis culturel nationaliste a comme conséquence que des marqueurs culturels sont utilisés pour renforcer la distinction entre « nous » (les Suisses) et « eux » (l'UE) : « *the borderlines between "us" and "them" are often marked by distinctive*

forms of everyday cultural practice » (Wimmer, 2002 : 33). Je vais montrer ci-dessous que les politicien-ne-s marquent la frontière de la communauté nationale imaginée par des pratiques culturelles distinctives liées à la politique.

18.3.1 Marquer la frontière avec l'UE

Contrairement aux Extra-Européen-ne-s, ce n'est ni la religion, ni la culture, ni les relations de genre qui sont mobilisées comme marqueurs afin de construire la frontière symbolique avec nos voisins européens. Ici, ce sont des valeurs et pratiques liées à la politique, et considérées comme typiques pour les Suisses, qui sont mobilisées afin de marquer la frontière avec l'UE. En effet, il n'y a pas que la religion, la langue, ou des attributs visibles qui peuvent être mobilisés par les acteurs pour se différencier de l'« autre » et faire une dichotomie entre des groupes. Selon Barth (1969) :

The cultural contents of ethnic dichotomies would seem analytically to be of two orders: (i) overt signals or signs - the diacritical features that people look for and exhibit to show identity, often such features as dress, language, house-form, or general style of life, and (ii) basic value orientations (Barth, 1969 : 14).

Dans le cas de la dichotomie entre les Suisses et l'UE, nous nous situons plutôt du côté des valeurs (*basic value orientations*), et des manières de faire de la politique : en effet, ce sont les valeurs et les pratiques liées au système politique qui sont utilisées comme marqueurs pour différencier la communauté imaginée suisse de l'UE. Il faut relever que c'est surtout les politicien-ne-s UDC, ou alors des politicien-ne-s d'autres partis, mais qui soutiennent cette initiative, qui mobilisent ces éléments afin de marquer cette frontière avec l'Europe. Je présente ici leurs arguments, puis dans un deuxième temps, la manière dont les autres politicien-ne-s remettent en cause cette frontière qu'ils/elles construisent envers l'UE.

Dans le discours de ces politicien-ne-s, l'UE et la Suisse se caractériseraient par deux modes de fonctionnement politique totalement différents. La Suisse serait caractérisée par un fédéralisme, une démocratie directe³¹, et une primauté des décisions du peuple sur celles des élites, alors que l'UE serait caractérisée par un centralisme, une démocratie indirecte et une imposition de la part des élites au peuple (concernant notamment la libre-circulation). Cela peut être illustré dans ces citations :

Ray- On a deux modes de fonctionnement qui sont différents : (...) un [partenaire, l'UE a la] (...) libre-circulation des personnes, [comme] pilier de sa politique, et puis l'autre partenaire [la Suisse a] la démocratie directe comme pilier de sa constitution. Mais c'est ça : nous, notre pilier, c'est la démocratie directe qui est mise dans la constitution. Et puis l'UE, c'est la libre-circulation. (...) Alors ce qui me dérange dans l'UE c'est ce centralisme (...) un petit roi un peu haut fonctionnaire qui est monsieur Junker (...) J'ai quand même l'impression que c'est ces technocrates de Bruxelles, autour de monsieur Junker, qui décident de pas mal de choses.

³¹ Se manifestant notamment à travers l'utilisation de l'initiative et du référendum.

Manuela- Ils [les soutiens] ont peur de perdre (...) la souveraineté. Nos institutions démocratiques, notre démocratie populaire, avec l'initiative et le référendum. Qui n'existe pas au niveau européen.

Ray- Quand on discute, parlementaires de pays voisins, hein je vous dis, je discute avec des Français (...) « Mais non », je dis, « ça, dès qu'on touche la constitution, ou ce genre de choses, ou certaines lois, il y a la possibilité de faire un référendum, ou de faire une initiative. C'est le peuple qui a le dernier mot. » Ça ils arrivent pas... ça ils arrivent pas, ça VRAIMENT ils arrivent pas à comprendre ! Mais ça, c'est ça qui vraiment, qui nous différencie de l'UE.

Comme l'illustrent ces extraits, les politicien-ne-s marquent la frontière avec l'UE par des valeurs et des pratiques quotidiennes caractérisant selon eux/elles le système politique suisse. Je pense que le compromis culturel nationaliste suisse est très important pour ces politicien-ne-s, et qu'ils/elles veulent renforcer la distinction entre « eux » et « nous », en marquant la frontière avec les pratiques et les valeurs suivantes : la démocratie directe, le fédéralisme, l'indépendance, la primauté des décisions du peuple sur celles des élites, et la neutralité. Pour Ray, les plus importantes de ces valeurs sont la démocratie directe, et la primauté des décisions du peuple, la possibilité pour le peuple de recourir à l'initiative et au référendum pour avoir « *le dernier mot* ». Comme il le dit « *c'est ça qui vraiment (...) nous différencie de l'UE* ». Il ajoute : « *ça, VRAIMENT, ils [les membres de l'UE] arrivent pas à comprendre* », comme si ces éléments étaient inconcevables pour les membres de l'UE.

Ainsi, dans le discours, les valeurs et pratiques présentées ci-dessus sont attribuées à la communauté nationale imaginée suisse. Au contraire, l'UE se caractériserait par des valeurs et des pratiques opposées (centralisme, dépendance, démocratie indirecte, primauté des élites, interventionnisme). Les valeurs et pratiques caractérisant dans ce discours les Suisses sont positivement connotées, tandis que celles qui caractériseraient l'UE sont connotées négativement.

Ray- Donc vous [l'UE] pouvez nous taper dessus. Mais on vit dans une démocratie directe. Que ça vous plaise ou que ça vous plaise pas, peut-être [que] vous devriez en prendre un peu de la graine, mais à un moment donné, autant que ce soit... Les décisions viennent du bas, et elles montent, et puis à faire comme chez vous, que ça vienne du haut, et puis que vous avez des foyers où les gens ne sont pas d'accord ! Quand la décision vient du bas, sur le moment bien sûr que ça grince des dents (...) mais après finalement tout se stabilise, parce qu'on dit quand même « oui, ma foi, le citoyen a décidé » (...) Et pis ça coupe court à certains conflits qui sont toujours ouverts chez nos voisins, et puis qu'on a tendance à essayer de repousser, de mettre un tapis, un deuxième tapis dessus (...) j'ai peur qu'à un moment donné, il y ait une implosion et puis là, que ça crée passablement de dégâts !

Dans le discours de ce politicien, les valeurs et pratiques associées au système politique suisse sont connotées positivement, alors que celles associées au système politique de l'UE sont connotées négativement. En effet, ces valeurs et pratiques (notamment la primauté des décisions des élites, la démocratie indirecte et le centralisme) feraient qu'il y a « *des foyers où les gens ne sont pas d'accord* », risquent de mener à des conflits, à « *une implosion* ». « Notre » système, dans lequel « *les décisions viennent du bas* », du fait de la démocratie directe, est donc vu comme moralement supérieur à celui

de l'UE, qui devrait « *en prendre un peu de la graine* ». Cela me fait penser aux dires de Tajfel et Turner (2004), comme quoi le but du processus de différenciation est d'atteindre une supériorité sur l'autre groupe sur certaines dimensions. Les politicien-ne-s tentent ici d'atteindre une supériorité de la communauté nationale imaginée suisse sur l'UE par rapport à la dimension du système politique et des valeurs qui y sont associées. Le « nôtre » est donc perçu comme moralement supérieur.

Il faut ajouter que ce discours s'approprie ce système de démocratie directe et fédéraliste comme étant une qualité purement suisse, ce qui le nationalise. Ainsi, un politicien en vient à affirmer qu'il s'agit d'une caractéristique presque raciale de ce qu'on pourrait appeler l'*homo helveticus*. Les étranger-ère-s de l'UE (ou même non européen-ne-s) ne l'ont tout simplement pas dans leurs gènes :

Ray- Quand je dis qu'une personne immigrée (...) doit s'intégrer, ben (...) qu'on lui apprenne vraiment comment notre institution fonctionne, ça, ça me paraît important. Et puis, lui dire « mais écoute t'es là, t'as des libertés, mais t'as aussi certains devoirs. Devoirs, ben justement, de peut-être participer, un petit peu t'intéresser aux votations » (...) Il y a des gens qui, ouais, qui n'ont pas ce, c'est pas, peut-être pas tout à fait dans leurs gènes. Même des gens qui ont pris la nationalité suisse, hein alors qui peuvent voter, qui ont pas ça dans leurs gènes.

Dans ce discours, les Suisses auraient donc une sorte de prédisposition au système de la démocratie directe, à aller voter, que les étranger-ère-s n'ont pas « *dans leurs gènes* », et qu'il faudrait leur apprendre.

18.3.2 Qualité de la frontière envers l'UE et stratégies de *boundary-making*

Il s'agit maintenant de décrire la qualité de la frontière construite envers l'UE, et les stratégies de *boundary-making* visant une modification ou un déplacement de cette frontière. Le discours que j'ai présenté jusqu'ici évoque plutôt une *bright boundary* (Alba, 2005) entre la communauté imaginée suisse et l'UE. Il existe de nouveau des politicien-ne-s qui vont, par leurs stratégies de *boundary-making*, tenter de modifier cette frontière.

Une première stratégie qui est poursuivie est notamment le *blurring* (Wimmer, 2008a, b) par le fait de mettre l'emphase sur les *civilizational commonalities* (Wimmer, 2008a) que la communauté imaginée suisse partage avec l'UE, comme un espace territorial et économique commun, ainsi qu'un même type de régime démocratique et légal. L'idée que la Suisse et les pays de l'UE font tous partie de la « civilisation européenne » est aussi émise.

Ainsi, premièrement, l'idée que la Suisse partage un espace territorial commun avec l'UE, même si elle n'en est pas membre, est soulevée par Manuela : « *dans leur vision [de l'UDC] (...) nous sommes un îlot, au milieu de nulle part, ce qui est justement totalement faux : on est au centre de l'Europe. On n'est pas membres de l'UE, mais nos rapports (...) c'est avec le reste de l'Europe, en fait* ». Cette politicienne

met donc l'emphasis sur le fait de toutes et tous partager un espace territorial commun : l'espace européen.

De plus, elle dit que le droit suisse et le droit européen sont très semblables, ce qui montre un fort point commun au niveau du régime légal : « 80% de nos droits suisses est déjà en adéquation avec celui européen » (Manuela). Ainsi, en tant que « civilisation européenne », il existe un droit très semblable entre pays européens et Suisse.

Enfin, l'élément le plus important qui a été mis en avant par les politicien-ne-s opposé-e-s à l'initiative, quel que soit leur bord politique, c'est l'idée que la Suisse et l'UE partagent un même modèle économique libéral, et aussi un espace économique commun, de par les accords bilatéraux concernant la libre-circulation des marchandises. Ainsi, une bonne partie des importations et exportations suisses se font dans l'UE. De plus, de nombreux emplois en Suisse dépendent de l'UE. Or, si l'initiative contre l'immigration de masse était acceptée, selon ces politicien-ne-s, cela pouvait avoir comme conséquence que les accords bilatéraux soient dénoncés, ce qui serait une catastrophe économique :

Enquêtrice- La peur c'était quoi, si l'initiative passait, au niveau économique ?

Martin- Alors c'était de devoir dénoncer les accords bilatéraux. Et puis avec ça, la libre-circulation des marchandises, ouais, toutes... il y a 5 ou 6 accords qui sont liés. Par ce qu'on appelle la clause guillotine, là. Donc dans les milieux économiques, c'était de dire « mais attention, si on doit dénoncer ça, c'est un immense autogol qu'on se met ! »

Et je dis encore une fois, qu'un emploi sur trois dans ce pays dépend de l'UE. Plus d'un million de citoyens suisses ont des emplois qui dépendent directement de nos relations avec l'UE. Alors, votre système [il s'adresse à Freysinger] va mettre aussi en danger ces emplois-là ! (Darbellay, RTS, 2014)

Ainsi, dans ce discours, la Suisse et l'UE partagent à la fois une vision libérale de l'économie, et un espace économique commun, qu'il ne faudrait surtout pas mettre en péril.

Ce qui est intéressant, dans ce discours mettant en avant le fait que « nous » faisons tous partie de la « civilisation européenne », c'est qu'il déplace un peu l'idée de *cultural compromise* : en effet, l'idée de *cultural compromise* s'applique habituellement à la nation, qui devient perçue comme une totalité, une unité tout à la fois culturelle, sociale, économique et politique (Wimmer, 2002). Or, dans ces différents discours, ce *cultural compromise* est, en partie, appliqué à l'Europe : ainsi, c'est l'Europe qui devient envisagée comme une totalité, en tout cas économique et politique. Certain-e-s politicien-ne-s, qui sont des « *européens convaincus* » (Ray) trouvent alors même que la Suisse aurait dû adhérer à l'UE, pour faire plus partie de cette entité supra-nationale.

Au final, le fait de mettre en avant ces points communs, ces *civilizational commonalities* (Wimmer, 2008a), brouille la frontière entre l'UE et la Suisse.

Dans un tout autre registre, un argument soulevé pour contrecarrer l'opposition très nette à l'UE, ce qui remet un peu en question la construction de cette *bright boundary*, c'est de dire que l'UE ne constitue pas véritablement un *foreign ruler*, et que la Suisse a conservé sa souveraineté, malgré les accords bilatéraux.

Manuela- Ils [les soutiens] ont peur de perdre (...) la souveraineté. (...) Ce qui est tout à fait faux, je prends un exemple : (...) la réforme sur l'imposition des entreprises (...) C'est l'Europe qui a dit « maintenant les pays vous arrêtez vos conneries avec les taux d'imposition préférentiels pour les multinationales. » (...) Ben qu'est-ce qu'on a fait en Suisse ? (...) On a lancé un référendum à gauche (...) Et on a gagné. (...) Donc c'est tout à fait possible [d'aller à l'encontre des décisions de l'UE]. (...) C'est possible d'aller à l'encontre, et de garder notre système de souveraineté et de décisions.

Ainsi, cette politicienne remet en cause l'idée que l'UE représente un *foreign ruler* qui viendrait décider à la place du *national sovereign* (Wimmer, 2002). En effet, selon elle, les Suisses demeurent libres de garder leur « système de souveraineté et de décisions ». Ce qui est intéressant à relever ici, c'est que si cette politicienne s'oppose à la vision d'une Europe empiétant sur les prérogatives suisses, elle ne remet pas pour autant en cause l'idée de la souveraineté du pays. Plutôt, elle tente de prouver que la Suisse l'a gardée, vis-à-vis de l'Europe, alors que l'UDC a peur que non. En réalité, son discours se base aussi sur une logique nationale, conserve cette idée d'une souveraineté nationale et de la clôture politique.

18.4 L'*outgroup* des Européen-ne-s

Un autre *outgroup* qui se dégage des discours et des représentations des politicien-ne-s, c'est les Européen-ne-s³². En ce qui concerne les Européen-ne-s, les arguments soulevés concernent plutôt des questions économiques et liées aux infrastructures. Les arguments culturels, religieux ou concernant la différence de genre ne jouent plus aucun rôle.

Ces immigré-e-s européen-ne-s représentent la plus grande part de ce que les politicien-ne-s UDC nomment « l'immigration de masse », ce qui explique qu'ils/elles constituent un *outgroup* important lors de cette initiative. Cette immigration de masse, principalement européenne, aurait notamment des effets néfastes au niveau des infrastructures et de la densité de la population, comme l'illustre cette citation :

Georges- C'est vrai qu'il y a quand même un problème de densité de la population, un problème au niveau il faut plus d'infrastructures (...) donc faut plus d'autoroutes, faut plus d'écoles, faut plus d'hôpitaux, etc. Hein il y a un problème au niveau des places de travail, et il y a un problème au niveau des infrastructures. Hein ça c'est les considérations économiques. Et là on vise aussi l'immigration en provenance des pays d'Europe.

³² Cet *outgroup* des Européen-ne-s comprend notamment les immigré-e-s européen-ne-s, ainsi que les frontalier-ère-s et les faux et fausses indépendant-e-s.

Ainsi, les Européen-ne-s représentent la plus grande part de ce que les soutiens appellent « l'immigration de masse » : ce sont eux/elles qui sont principalement visé-e-s concernant les questions d'infrastructures et de densité de la population. Ce sont eux/elles qui provoqueraient principalement un « surnombre ». Dans le discours des soutiens (mais aussi de plusieurs opposant-e-s), cela aurait une incidence sur le territoire suisse et les infrastructures. En effet, à cause de cette immigration massive provenant majoritairement de l'UE, il y aurait tout d'abord « 80'000 nouveaux immigrants par an » (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013 : 11), ce qui représenterait « une ville de la taille de Lucerne » (*Ibid.*) Cela aurait des conséquences très négatives pour les infrastructures suivantes : tout d'abord, le domaine des transports (route et rail). Ce qui est soulevé est notamment un envahissement de « nos » routes et de « nos » trains, ce qui provoquerait entre autres des bouchons interminables et de l'agressivité sur les routes. De plus, cette immigration mettrait aussi à mal la consommation énergétique, car ce grand nombre d'immigré-e-s risquerait à terme de provoquer une « authentique pénurie énergétique » (*Ibid.* : 12). En outre, le marché du logement serait également mis à mal : d'une part, les immigré-e-s « occupent les appartements » (Walter), et d'autre part, il y aurait une augmentation des loyers, due à l'augmentation de la demande : « vous avez une augmentation de 25% des loyers, en quelques années, en cinq ans environ » (Freysinger, RTS 2014). Ainsi, selon certain-e-s politicien-ne-s, cela aurait comme résultat que certain-e-s Suisses ne parviendraient plus à se loger, ou à trouver un appartement à un prix raisonnable. Enfin, cette grande immigration aurait aussi une incidence sur le marché du travail et les institutions sociales (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013). Au final, toutes ces infrastructures seraient surchargées à cause de ces étranger-ère-s, ce qui reflèterait un problème de densité sur le territoire, le fait que nous serions les « uns sur les autres » (Ray).

Tous ces arguments montrent que les Européen-ne-s constituent un *outgroup* important lors de cette initiative, et qu'ils/elles sont les principaux concernés par un discours portant sur le mythe d'un petit pays suisse surchargé devant combattre l'*Überfremdung* (Dahinden, 2016b).

18.4.1 Marquer la frontière avec le « territoire »

Après avoir vu que les Européen-ne-s constituent un *outgroup* important lors de cette initiative, il s'agit maintenant de regarder comment les politicien-ne-s marquent la frontière envers ces Européen-ne-s, comment ils/elles différencient le « eux » du « nous ».

Concernant les Européen-ne-s de manière générale, un élément mobilisé pour marquer la frontière entre « nous » et « eux » est la notion de territoire. En effet, le territoire peut parfois être mobilisé comme un marqueur ethnique ou national, ce qui est relevé dans cette définition du dictionnaire d'Oxford concernant les marqueurs ethniques : « any of the signs by which ethnic boundaries are

defined or maintained, including language, religious and cultural symbols, or territory » (Oxford Reference, 2018).

En effet, l'idée qui est émise lors de ce discours concernant le territoire et les infrastructures, est que les Suisses ont en commun un petit territoire, qui leur appartient légitimement. Pour la communauté imaginée suisse (« nous »), il est perçu comme légitime d'habiter sur ce territoire national, qui lui appartiendrait de droit, et de profiter de ses infrastructures de manière confortable. Les immigré-e-s Européen-ne-s, quant à eux/elles, sont perçu-e-s comme n'étant pas sur leur territoire : en effet, cet espace ne leur appartiendrait pas, ce qui fait qu'ils/elles sont perçu-e-s comme plus illégitimes à en profiter. De plus, un grand nombre d'entre eux/elles est perçu comme une véritable menace à cet espace territorial : ils/elles « *menacent le confort Suisse* » (Martin), provoquent bouchons/trains bondés (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013), etc. De plus, il est dit qu'ils/elles « piquent » le territoire de la communauté nationale imaginée. En effet, concernant par exemple les loyers, l'UDC parle du fait que de plus en plus de Suisses doivent quitter leurs propres agglomérations, qu'ils/elles sont menacé-e-s d'éviction, et que de riches personnes étrangères occupent des surfaces dans les centres-villes (Comité interpartis contre l'immigration de masse, 2013), ce qui est évidemment perçu comme illégitime. Il y a donc ici une conjonction des *topoi* de la menace et du nombre : dans ce discours, le nombre de ces immigré-e-s prouve qu'il y a une menace spécifique pour « notre » territoire, et il faut donc prendre des mesures là-contre.

La logique de l'Etat-Nation, et une pensée nationaliste, dans laquelle un peuple est lié à un territoire, apparaissent donc très fortement ici. En effet, dans la vision nationaliste du monde, la démarcation territoriale est très importante :

Although nationalism imagines the nation to be of common origin, it cannot define this origin in terms of kinship, because the relationship between nation and individual is both direct and complete. (...) It is for this reason that territorial demarcation plays such an important role for nationalism. The distinction between what is alien and what is national is established on a territorial basis, by distinguishing one's homeland from any other (Wimmer, 2002 : 55).

Ainsi, les politicien-ne-s qui tiennent ce discours distinguent le « eux » (les Européen-ne-s) du « nous » (la communauté nationale imaginée suisse) en mobilisant cette base territoriale. Les Suisses sont ainsi vu-e-s comme possédant leur patrie, leur sol (routes, rail, villes) dont ils/elles sont les utilisateur-trice-s légitimes. Les Européen-ne-s sont vu-e-s comme possédant leurs propres patries (Allemagne, France, Italie, etc.) où eux/elles sont légitimes à utiliser les infrastructures.

Il faut dire qu'au-delà de la logique nationale, qui transparaît très fortement ici, cette argumentation mettant en avant une trop grande masse d'étranger-ère-s, que le « petit territoire suisse » et ses infrastructures ne parviendraient pas à absorber, est aussi paradigmatique du discours sur

l'Überfremdung. Ainsi, comme le dit Dahinden « *historically, what has been particularly relevant for the closure of the Swiss national boundary was the myth of a small country that had to fight against "overforeignization" (Überfremdung)* » (Dahinden, 2016b : 2). Ainsi, ce mythe d'un territoire suisse trop exigu pour accueillir toutes et tous les immigré-e-s, est beaucoup invoqué lors de cette initiative.

Il faut relever que ce discours n'est cependant pas tenu par toutes et tous les politicien-ne-s. En effet, certain-e-s disent qu'il n'y a pas de surpopulation étrangère, que cette idée est une représentation erronée de la réalité. Pour ces politicien-e-s, il n'y a pas de problème à ce que les personnes étrangères, Européennes ou non, bénéficient du territoire ou des infrastructures suisses. Par contre, il s'agit de mieux développer ces infrastructures, d'investir dans des mesures, pour que tous (personnes étrangères et Suisses) puissent jouir d'un certain confort. Dans ce discours, les « problèmes » ne sont pas dus au fait que les immigré-e-s européen-ne-s viennent sur le territoire national ; ils découlent du fait que des moyens insuffisants ont été mobilisés pour construire les infrastructures :

Manuela- Mais les problèmes c'était pas puisque les gens venaient : c'est parce qu'on n'a pas voulu mettre les lois qui encadraient les loyers par exemple, on n'a pas voulu mettre de l'argent, suffisamment, dans les infrastructures, euh les crèches et garderies (...) C'est juste parce que nous sommes une politique de droite, et on veut pas encadrer un certain nombre de choses, donc l'accès au logement, à la formation et tout ça était déjà compliqué avant que les autres arrivent.

Dans ce discours, les personnes étrangères ne sont pas considérées comme responsables des difficultés existantes au niveau des infrastructures. Il est de la responsabilité des politicien-ne-s de développer les mesures nécessaires pour que soient évités des problèmes au niveau des transports/loyers.

18.4.2 Focus sur les frontalier-ère-s et les faux et fausses indépendant-e-s³³

Maintenant que j'ai parlé des Européen-ne-s en général, j'aimerais brièvement focaliser l'analyse sur les frontalier-ère-s et les faux et fausses indépendant-e-s. En effet, ces deux sous-catégories ont été fréquemment citées par les politicien-ne-s. Elles sont aussi identifiées comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée, et constituent donc également deux *outgroups*, auxquels les politicien-ne-s opposent plusieurs arguments.

Tout d'abord, l'argument central qui se dégage des discours, qui est beaucoup mobilisé dans les cantons frontières, c'est l'idée que les frontalier-ère-s viennent prendre le travail des Suisses, ce qui crée du chômage.

³³ Les faux et fausses indépendant-e-s est une appellation pour les travailleur-euse-s détaché-e-s venant de l'étranger, qui s'annoncent comme indépendant-e-s, alors qu'ils/elles ne le sont pas (d'où l'idée de « faux/fausse » indépendant-e)

Georges- Je vous donne quand même un exemple, un neuchâtelois, qui est bien connu : (...) dans le canton de Neuchâtel tu as à peu près 8'000, disons dans les 7'000 chômeurs. Alors qu'il y a 11'000 frontaliers pour ce seul canton. Et là t'as beaucoup de gens qui sont au chômage. (...) T'as beaucoup de gens qui se disent : « ouais mais quoi ? On est 7'000 comme moi, et puis il y en a 11'000 qui viennent travailler ». Dans le canton de Neuchâtel seulement.

C'est cet élément du chômage parmi la population Suisse, qui pousse les soutiens de l'initiative à mettre en place ce qu'ils appellent le principe de la préférence nationale. Ce principe est stipulé dans le texte de l'initiative : « *les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés (...) dans le respect du principe de la préférence nationale ; ils doivent inclure les frontaliers* » (Chancellerie Fédérale, n.d.d).

L'idée avancée ici, c'est que les personnes de nationalité suisse (selon certains politiciens de droite radicale) ou alors domiciliées en Suisse (selon plusieurs politiciens de tous bords politiques), devraient avoir la priorité concernant les postes de travail.

Ray- Si dans un canton à un moment donné vous avez passablement de gens au chômage (...) il faut que ces personnes puissent retrouver du travail. Et seulement une fois qu'on aura pu compresser [le chômage] jusqu'à un certain seuil [les autres pourront venir]. (...) Mais ceux qu'on avait ici devaient avoir la préférence. C'était ça. J'entends, la base c'était de donner une préférence, donc donner les chances déjà aux gens qui sont dans notre pays (...) avant que des flux de personnes viennent (...) au détriment des gens qui sont euh domiciliés si je puis dire dans notre pays.

Cette idée de la préférence nationale/résidentielle est partagée par plusieurs politicien-ne-s de tous les bords politiques.

Le deuxième argument concernant les frontalier-ère-s, qui est repris aussi pour les faux et fausses indépendant-e-s, c'est l'idée que ces personnes créent une pression sur les salaires. La question du *dumping* salarial est importante : ces personnes seraient payées pour des montants inférieurs que les salarié-e-s suisses. Cet élément de la pression sur les salaires existerait même dans les domaines où il y a pourtant des conventions collectives de travail :

Martin- Il y a une étude qui montre, quand même, qu'il y a une pression sur les salaires, même quand on respecte d'ailleurs les normes des conventions collectives. Il y a quand même dans les régions frontalières une pression plus forte. Sous-entendu, on n'a peut-être pas besoin d'augmenter autant qu'ailleurs, parce qu'on peut trouver de la main d'œuvre qui acceptera ces salaires relativement bas. (...) Et puis il y a tout le problème de ces fameux faux indépendants. Là je pense surtout dans le domaine de la construction. Où vous avez des gens qui reçoivent des mandats dans la peinture, etc. Parfois même d'entreprises suisses qui disent « ben pour avoir le marché on casse les prix et puis on sait qu'on pourra confier à des gens qui viennent faire trois mois et puis qui repartent » (...) Là il y a de la sous-enchère [salariale] dans ces domaines.

18.4.3 Marquer la frontière avec le mode de vie économique (*economic way of life*)

Il s'agit maintenant de voir comment les politicien-ne-s marquent la frontière envers ces frontalier-ère-s et ces faux et fausses indépendant-e-s. Les arguments relevés jusqu'ici renvoient selon moi à un marqueur de frontière économique, concernant le mode de vie économique (*economic way of life*). Il faut dire que tout *cultural stuff* en commun peut constituer une base lors du processus de clôture, dont l'*economic way of life* (Dümmler, Dahinden, Moret, 2010). En réalité, le *cultural stuff* mobilisé ici pour marquer la frontière entre « nous » et « eux », renvoie à des valeurs liées au mode de vie économique. Nous nous situons donc du côté des valeurs (*basic value orientations*), dans la dichotomisation entre « nous » et « eux » relevée par Barth (1969). Dans cette optique, trois arguments sont mobilisés par les politicien-ne-s pour distinguer le « eux » du « nous ».

D'abord, les Suisses ou alors les personnes résident sur le territoire suisse, sont perçu-e-s par plusieurs politicien-ne-s, comme ayant en commun un mode de vie économique plus cher que leurs voisins frontalier-ère-s/ faux et fausses indépendant-e-s. Ce mode de vie demande alors des « salaires suisses », qui représentent un minimum pour pouvoir vivre confortablement sur le territoire. Or, les frontalier-ère-s/ faux et fausses indépendant-e-s, accepteraient souvent des salaires inférieurs, car ils/elles n'auraient pas besoin d'un « salaire suisse », étant donné que même avec un salaire réduit, ils/elles peuvent vivre à l'étranger. Le fait de travailler en gagnant « un salaire suisse » est alors connoté positivement : cette caractéristique du mode de vie économique est attribuée, dans le discours, à la communauté imaginée des Suisses. A l'inverse, le fait d'accepter des salaires inférieurs, et de se soumettre au jeu du *dumping* salarial et de la pression salariale, est négativement connoté par certain-e-s politicien-ne-s. Cette caractéristique du mode de vie économique est attribuée dans le discours aux frontalier-ère-s/ faux et fausses indépendant-e-s.

Dans ce contexte, l'argument qui est ensuite soulevé, c'est qu'il n'est pas *fair play* d'accepter de plus bas salaires, et de concurrencer les personnes vivant en Suisse. L'idée que les frontalier-ère-s et les faux et fausses indépendant-e-s « profitent » du système économique émerge de certains discours. Cette question est particulièrement virulente au Tessin. Comme le relève Savoia :

Il y a un chômage BIT au Tessin de 15% au chômage de jeunesse, qui est vraiment incroyable et qui veut dire que dans le futur on n'aura pas le travail pour une entière génération ! Vous avez vu cet apprenti de vingt-cinq ans [chimiste italien ayant quitté son travail pour faire un apprentissage au Tessin], il convient pour un Italien de faire l'apprenti en Suisse, plutôt que de travailler en Italie !
(Savoia, RTS, 2014)

Pour Savoia, il est choquant de venir en Suisse pour y « faire l'apprenti » en acceptant des salaires peu élevés, plutôt que de travailler en Italie. La première valeur soulevée ici, en lien avec le mode de vie économique, c'est un respect des conditions salariales nécessaires aux travailleur-euse-s résidant sur

le territoire suisse. Une personne étrangère acceptant moins d'argent, adhérant au *dumping*, est vue comme concurrençant ces conditions salariales. Le respect des conditions salariales suisses est donc vu comme un impératif moral ; ceux/celles qui ne le respectent pas se retrouvent du mauvais côté de la frontière.

A part cela, chez certain-e-s politicien-ne-s, il y a aussi l'idée que le mode de vie économique des Suisses et des résident-e-s sur le territoire serait caractérisé par le fait de dépenser son argent sur le territoire national. Au contraire, les frontalier-ère-s le dépenseraient majoritairement à l'étranger : « *ça, vous l'entendez : "ouais, ouais, c'est facile ils [les frontalier-ères] viennent en Suisse, et puis ils dépensent en France". Ce qui est, voilà, qui n'est pas tout faux !* » (Ray). Le fait de dépenser son argent sur le territoire national (en logeant en Suisse, achetant ses repas en Suisse, etc.) est alors aussi connoté positivement dans le discours, tandis qu'à l'inverse, le fait de le dépenser à l'étranger renvoie à l'idée que les frontalier-ère-s sont des « profiteurs », ce qui est connoté négativement. La deuxième valeur importante ici, en lien avec le mode de vie économique, c'est l'idée de dépenser l'argent gagné dans le pays où il est obtenu.

Enfin, troisièmement, l'idée est aussi émise que les entreprises suisses paient leurs charges sociales et impôts, alors que certaines sociétés étrangères et faux/fausses indépendant-e-s, œuvrant sur le territoire suisse, ne les paieraient pas. Le *topoi* de l'abus, l'idée d'abuser du système suisse, est donc présent ici. Les valeurs mises en avant, et liées au mode de vie économique, sont l'honnêteté, et la participation à la communauté nationale de solidarité³⁴ (Wimmer, 2002), par le fait de payer ses charges sociales et impôts.

Hugo- Mais vous avez par exemple des cas de figure où des sociétés françaises, se fondaient, le temps de 2 semaines de travail, elles venaient bosser en Suisse, et puis après, elles payaient pas leurs charges sociales et puis elles foutaient le camp et disparaissaient ! Et puis du coup, ben les types ils faisaient ça chaque deux semaines, et puis du coup, elles payaient pas d'impôts, elles payaient pas les charges sociales, et puis elles avaient des prix hyperconcurrentiels, par rapport aux autres sociétés suisses, genevoises, ou tessinoises, c'est le même cas de figure, qui elles, payaient des trucs.

Finalement, qu'il s'agisse du montant du salaire, du lieu de dépense de l'argent, ou de la question des charges sociales, une logique économique nationale apparaît fortement ici. Cela fait penser aux dires de Wimmer (2002) concernant la vision de l'économie dans le *cultural compromise* nationaliste des Etats-Nations. La nation est ici perçue comme une unité économique, qui doit servir les intérêts nationaux (Wimmer, 2002). Ainsi, cette logique nationale concernant l'économie apparaît fortement

³⁴ Selon Wimmer (2002), un dernier pas vers l'Etat-Nation moderne a été de réorganiser les mécanismes de solidarité. Ainsi, l'Etat-Providence collectivisa les risques dûs à la maladie, à la pauvreté, etc. Cet Etat-Providence transforma la nation en une communauté de solidarité réelle, dans laquelle chaque membre doit prendre soin du bien-être des autres, et assumer les différents risques.

ici : à partir du moment où la distribution des biens économiques (travail, salaires, achats) ne bénéficie plus en priorité au corps national, mais va également à des personnes vivant hors du territoire, il y a un « problème ». Les frontalier-ère-s et faux et fausses indépendant-e-s deviennent alors un *outgroup* paradigmatique, avec lequel les politicien-ne-s marquent la frontière en mobilisant des valeurs associées à l'*economic way of life*.

18.4.4 Qualité de la frontière envers les Européen-ne-s et stratégies de *boundary-making*

Il s'agit maintenant de décrire la qualité de la frontière construite envers les Européen-ne-s, et les stratégies de *boundary-making* visant une modification ou un déplacement de cette frontière.

Le discours concernant les Européen-ne-s, notamment les frontalier-ère-s, est plutôt virulent. La frontière peut de nouveau être décrite comme une *bright boundary* (Alba, 2005). Cependant, si plusieurs politicien-ne-s partagent les idées que je viens de présenter, d'autres s'opposent à cette conception des choses. Ils/elles mentionnent deux arguments, dans une rhétorique en faveur de l'immigration, qui évoque une stratégie de *boundary-making* visant un déplacement (*shifting*) de cette frontière (Wimmer, 2008 a ; b ; Zolberg, Woon, 1999).

Ainsi, un premier argument de plusieurs politicien-ne-s, pro-immigration, est que l'économie suisse a besoin, économiquement, des travailleur-euse-s européen-ne-s et des frontalier-ère-s. En effet, ces personnes prendraient part à la bonne marche de l'économie, tout comme les Suisses. Ainsi, d'un point de vue économique, plutôt que d'opposer la communauté imaginée suisse (le nous) aux travailleur-euse-s européen-ne-s et aux frontalier-ère-s (le eux), ces personnes semblent faire partie du « nous », en tout cas sous l'angle économique :

Reconnaissez au moins que dans les restaurants d'altitude, dans nos vignes, dans nos usines, partout, partout, on ne fonctionne pas, dans les hôpitaux, on ne PEUT PAS fonctionner sans des personnes venues nous prêter main forte, venues de l'étranger ! Vous êtes en train [avec cette initiative] (...) de mettre en danger la prospérité de ce pays ! (Darbellay, RTS, 2014)

On parlait des frontaliers tout à l'heure, prenez une région décentrée comme la vallée de Joux. La vallée de Joux vit de l'horlogerie (...) Les entreprises de l'horlogerie, ne peuvent pas se passer des frontaliers. Et, en engageant des frontaliers, elles font également vivre leur région ! (Leuba, RTS, 2014)

A part le besoin économique des Européen-ne-s, ce qui est aussi relevé ici, c'est que ces personnes ne sont pas responsables s'il y a du *dumping* salarial, ou des problèmes de logement. Plutôt que de responsabiliser les Européen-ne-s, qui viennent travailler/loger dans le pays, il faudrait responsabiliser les employeur-euse-s/les propriétaires immobiliers qui font du *dumping* ou des prix indécents pour les loyers. Dans ce discours, ce sont plutôt eux/elles qui sont vu-e-s comme ne respectant pas les valeurs

importantes du *economic way of life*. L'immigré-e, dont « on a besoin », n'est plus tenu-e pour responsable :

Manuela- On disait que c'était pas la responsabilité de l'employé [immigré], on disait que c'était la responsabilité de l'employeur. Si les gens étaient employés, c'est qu'on avait besoin d'eux. Maintenant il fallait juste les payer correctement. Le logement, comme je vous disais tout-à-l'heure, on propose tout-le-temps, nous, des mesures contre la spéculation, l'immobilier d'encadrer un petit peu les loyers et tout ça (...) Là de nouveau, ce n'est pas l'employé le responsable : c'est le, enfin ce n'est pas le locataire, c'est le promoteur immobilier.

Cette argumentation se retrouve surtout chez les politicien-ne-s de gauche. L'idée n'est pas ici de nier les problèmes de *dumping* et de logement, mais de responsabiliser les employeur-euse-s et les individus procédant à la spéculation immobilière. Dans ce discours, il faudrait alors mettre en place des mesures d'accompagnement, pour lutter contre ces problèmes :

Manuela- On s'est battus pour ces mesures d'accompagnement. (...)

Enquêtrice- Donc les mesures d'accompagnement c'était des mesures qui devaient lutter contre le dumping ?

Manuela -Dumping salarial, euh mettre des coutèles sur ce qu'on appelle les travailleurs détachés, enfin ceux qui viennent comme indépendants, pas indépendants.

Manuela- Les moyens qu'on utilise (...) c'est lesquels ? Mesures d'accompagnement, ils n'ont pas voté, eux [l'UDC], pis par exemple l'accès au logement, ben l'accès au logement ils ont toujours voté contre les lois qui empêchaient les spéculateurs immobiliers de se faire du pognon avec ces immeubles.

Dans ce discours, il ne faut donc pas prendre de mesures contre les migrant-e-s, mais contre le *dumping* salarial, ou la spéculation immobilière.

Ainsi, ces deux arguments, favorables à l'immigration, mettent en avant que les Européen-ne-s prennent part de manière bénéfique à la production économique, et ne sont pas responsables des éventuels effets négatifs rencontrés. Ces Européen-ne-s, font donc partie du « nous » dans ce discours, ils/elles contribuent au pays, comme n'importe quel-le Suisse. Ce discours, plutôt tenu par des politicien-ne-s de gauche, et pro-immigration, fait penser à une tentative de déplacer (*shifting*) la frontière dans un sens inclusif :

Boundary shifting (...) denotes a reconstruction of a group's identity, whereby the line differentiating members from nonmembers is relocated, either in the direction of inclusion or exclusion. (...) By and large, the rhetoric of pro-immigration activists (...) can be read as arguments on behalf of the expansion of boundaries to encompass newcomers (Zolberg, Woon, 1999 : 9).

Ainsi, ce discours tente de relocaliser la ligne de démarcation (communauté imaginée suisse *versus* Européen-ne-s), en un sens expansif/inclusif. Ces catégories sont réunies, en une nouvelle catégorie, un nouveau « nous », qui pourrait être appelé : « les personnes qui contribuent à l'économie nationale ». Certain-e-s politicien-ne-s l'opposent alors à une nouvelle catégorie : celle des individus qui ont le

pouvoir économique mais l'utilisent à mauvais escient, comme les personnes procédant à du *dumping*, à de la spéculation immobilière, etc.

19. Conclusion intermédiaire

Pour résumer cette deuxième étude de cas, mon analyse me permet d'affirmer que les Extra-Européen-ne-s (plus précisément musulman-e-s), et les Européen-ne-s (les immigré-e-s, frontalier-ère-s et faux et fausses indépendant-e-s), constituent les deux principaux *outgroups* que les politicien-ne-s opposent à la communauté nationale imaginée lors de cette initiative. A part cela, l'UE apparaît comme une « ennemie » dans le discours et les représentations de plusieurs politicien-ne-s, car elle imposerait selon leurs dires une politique migratoire à la Suisse, telle un *foreign ruler* (Wimmer, 2002).

Concernant les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s, les politicien-ne-s ont mobilisé, parfois de manière intersectionnelle, les marqueurs de la religion, de la « culture », et du rôle de genre afin de construire la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et ces personnes. Le discours majoritaire évoque une *bright boundary* (Alba, 2005), que certain-e-s politicien-ne-s ont tenté de modifier par la stratégie de *boundary-making* du *blurring* (Wimmer, 2008a ; b ; Zolberg, Woon, 1999). Concernant l'UE, ce sont des valeurs et des pratiques liées à la politique qui sont mobilisées afin de marquer la frontière. Cette dernière évoque de nouveau une *bright boundary*, que des politicien-ne-s tentent aussi de modifier par la stratégie de *boundary-making* du *blurring* ; de plus, dans un autre registre, un argument soulevé pour contrecarrer l'opposition très nette à l'UE, c'est de dire que l'UE ne constitue pas véritablement un *foreign ruler* qui viendrait décider à la place du *national sovereign* (Wimmer, 2002). Enfin, concernant les Européen-ne-s, la notion de territoire et le mode de vie économique, ont été mobilisés comme marqueurs afin de construire la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et ces personnes. La frontière apparaît aussi comme une *bright boundary* ; un contre-discours, mobilisant des arguments en faveur de l'immigration, évoque une stratégie de *boundary-making* visant un déplacement (*shifting*) de cette frontière dans un sens inclusif. Finalement, comme pour l'initiative Schwarzenbach, le discours autour de cette initiative est fortement imprégné par la logique de l'Etat-Nation.

20. Comparaison des cas étudiés

Après ces deux parties d'analyse concernant l'initiative Schwarzenbach (1970) et l'initiative contre l'immigration de masse (2014), afin d'observer l'évolution du sujet dans le temps, il s'agit maintenant de comparer les deux cas étudiés, et d'exposer des résultats plus généraux. Dans ce cadre, je commence par une comparaison des *outgroups*, ainsi que les arguments soulevés, entre 1970 et 2014. La suite de la comparaison me permettra de me pencher sur le déplacement des marqueurs mobilisés par les politicien-ne-s lors de ces deux initiatives, qui est en lien avec un déplacement des frontières

(*boundary shifting*) ayant eu lieu avec le temps. Enfin, je termine la comparaison entre 1970 et 2014 en observant l'évolution des marqueurs mobilisés par les politicien-ne-s lors de ces deux initiatives.

20.1 Comparaison des *outgroups* et des arguments entre 1970 et 2014

Il est intéressant, tout d'abord, de comparer celui/celle qui est considéré-e comme étant « l'autre » lors de ces deux initiatives. En 1970, la catégorie de personnes qui constitue l'*outgroup* est assez clairement définie : il s'agit des migrant-e-s du sud de l'Europe, et plus spécifiquement des Italien-ne-s. Ce fait apparaît nettement dans le discours politique. Quarante-quatre ans après, « l'autre » est moins facilement identifiable. Cependant, deux principaux *outgroups* se dégagent des représentations des politicien-ne-s, à savoir les Européen-ne-s (dont les frontalier-ère-s, et les faux et fausses indépendant-e-s) et les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Entre 1970 et 2014, un changement important a donc eu lieu au niveau des catégories de personnes constituant les *outgroups*.

En comparant historiquement ces *outgroups*, il apparaît que les migrant-e-s du sud de l'Europe, surtout italien-ne-s, qui représentaient le principal *outgroup* dans les années 70 et étaient perçu-e-s dans le discours politique comme « très différent-e-s » des Suisses, sont perçu-e-s, en 2014, comme plus similaires. La peur de l'autre, en 2014, concerne plus les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Ces individus deviennent la catégorie de personnes « très différente » à laquelle les politicien-ne-s s'opposent :

Martin- Parce que moi j'ai entendu plusieurs fois des gens qui disaient : non, les Italiens, les Espagnols, c'est bon maintenant (...) Plus alors après, la peur de voir ces populations, alors cette fois très différentes... Là on retrouve un peu les réflexes de la peur de l'autre, de la différence, qu'on avait dans les années 70 (...) par rapport à l'Italie, l'Espagne, et autres. Là, maintenant, on les a transposés, il y a eu la vague, hein, bien sûr de l'ex-Yougoslavie, (...) mais ceux-là ils sont en train de s'intégrer (...) Et puis alors, l'arrivée du Moyen-Orient, et tout. C'est l'Islam.

Ainsi le sentiment de forte différence, qui était réservé aux migrant-e-s du sud de l'Europe, surtout italien-ne-s, dans les années 70, a été transposé, tout d'abord aux migrant-e-s d'ex-Yougoslavie, et ensuite aux Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Le fait que les personnes venant d'Europe du sud sont perçues en 2014 comme « moins différentes », amène aussi l'idée qu'elles sont plus intégrables que les personnes de confession islamique.

Hugo- En 2014, on considérerait que les étrangers qui n'étaient pas intégrables en 70 pouvaient s'intégrer (...) Alors que ceux des Balkans ou du Maghreb, de confession islamique, tombent complètement à l'opposé des valeurs suisses, ne peuvent pas s'intégrer. (...)

Enquêtrice- D'accord. Donc il y a eu comme un déplacement des gens qui ne sont pas intégrables ?
Hugo- Alors il y a eu des étrangers plus étrangers, qui étaient moins intégrables, et du coup les étrangers de première salve, étaient, du coup, intégrables.

Ainsi, le nouvel *outgroup* des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s, qui n'existait pas dans les années 70, est perçu, en 2014, comme étant le moins intégrable. Ces personnes sont perçues comme étant

« *des étrangers plus étrangers* » que les autres. Cet élément fait penser qu'en 2014, les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s apparaissent comme l'*outgroup* par excellence.

Si les *outgroups* ont changé, certains arguments soulevés dans le discours politique sont cependant restés les mêmes. L'argument d'une trop grande immigration et de ses conséquences néfastes, notamment identitaires et économiques, est avancé dans les deux cas, surtout (mais pas exclusivement) par les soutiens des initiatives. L'idée de l'*Überfremdung* (Dahinden, 2016b ; D'Amato, Skenderovic, 2009), l'argument de l'incompatibilité culturelle entre Suisses et personnes étrangères, ainsi que l'argument de la non-intégration de ces dernières, sont aussi repris par les politicien-ne-s des partis de droite radicale lors des deux initiatives. Au niveau de la pensée politique, une forte continuité apparaît donc dans les arguments de ces politicien-ne-s, ce qu'illustre joliment cette phrase de Jean : « *une partie de l'UDC actuelle, sont les petits-enfants des gens autour de Schwarzenbach de l'époque* ». Ces arguments renvoient par ailleurs toujours à une peur de l'altérité. Au-delà de ces éléments, la question du besoin économique de l'étranger-ère reste un argument primordial, notamment avancé par les opposant-e-s aux initiatives dans les deux cas. Par ailleurs, tous les arguments sont toujours imprégnés d'une logique nationale (Wimmer, 2002), qui structure les représentations des politicien-ne-s, et par là, leur discours politique.

S'il existe des similarités au niveau des arguments, des différences sont aussi présentes. Tout d'abord, tous les arguments renvoyant aux accords bilatéraux et à la libre-circulation avec l'UE n'existaient pas dans les années 70. De plus, les arguments religieux étaient peu importants à l'époque, contrairement à 2014 : tout le discours concernant l'Islam, le lien avec le terrorisme, et plus largement l'immigration extra-européenne musulmane était inexistant. En lien avec cela, les arguments renvoyant au rôle de genre ont aussi beaucoup changé, ce qui sera développé au point 20.3.

20.2 Déplacement des marqueurs et *boundary-shifting*

En comparant le discours politique autour des deux initiatives, j'ai remarqué un « déplacement » des marqueurs mobilisés par les politicien-ne-s lors de ces dernières, qui est selon moi en lien avec un déplacement des frontières (*boundary-shifting*) ayant eu lieu avec le temps.

La frontière envers les Italien-ne-s dans les années 70 était marquée entre autres par la culture, les relations de genre³⁵ et dans une petite mesure, la religion. Or, ces marqueurs, qui ont changé avec le temps³⁶, ne sont plus mobilisés en 2014 pour construire une frontière envers des migrant-e-s

³⁵ Pour rappel, à l'époque, le rôle de genre « classique », dans lequel la femme s'occupait du foyer, était connoté positivement et attribué subjectivement aux femmes suisses ; le rôle de genre « non-classique », dans lequel la femme travaillait, était connoté négativement, et notamment attribué aux travailleuses italiennes.

³⁶ Leur évolution sera discutée dans le chapitre suivant

européen-ne-s. Par contre, ils sont mobilisés à l'encontre des musulman-e-s provenant de pays extra-européens. Par conséquent, il y a eu comme un « déplacement » de ces marqueurs, car ils ne s'adressent plus à la même catégorie de personnes.

Enquêtrice- Est-ce qu'il y a des arguments de l'époque Schwarzenbach qui ont rejailli [en 2014] ?

Martin- Oui, quand même, mais alors déplacés, justement. Mais cette peur de l'altérité, hein. Que ce soit au plan culturel (...) au plan, ben là religieux, alors plus fort.

Ce politicien met en évidence que des arguments culturels et religieux ont rejailli en 2014, mais de manière déplacée : au lieu d'être utilisés envers les migrant-e-s du sud de l'Europe, ils sont maintenant mobilisés envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. En parallèle de cela, les migrant-e-s du sud de l'Europe sont maintenant considéré-e-s comme faisant partie du « nous », en tout cas au niveau religieux et culturel. De plus, ces personnes pourraient s'intégrer facilement, car elles seraient de même confession et culture que « nous », contrairement aux musulman-e-s :

Hugo- A l'époque [en 1970] on considérait que les Italiens, Espagnols, Portugais ne pouvaient pas s'intégrer, aujourd'hui on considère que ce sont des étrangers intégrables, parce que de même confession, alors que (...) les personnes du Maghreb ou des Balkans, étant confession islamique, n'ont pas la même culture que nous, donc non-intégrables.

Ainsi, en 2014, ce sont les musulman-e-s provenant de pays extra-européens, qui sont perçu-e-s comme différent-e-s au niveau culturel et religieux, ce qui les rendrait « non-intégrables ». Au contraire, les migrant-e-s du sud de l'Europe sont maintenant perçu-e-s comme très similaires à « nous », et ceux/celles qui ont immigré dans les années Schwarzenbach sont devenus membres du « nous ». Ces éléments font penser à un déplacement des frontières (*shifting*) par expansion/inclusion (Wimmer, 2008a ; b ; Zolberg, Woon, 1999). Ainsi, la ligne de démarcation entre « nous » et « eux » a été relocalisée, pour inclure les immigré-e-s du sud de l'Europe dans le « nous » (en tout cas au niveau religieux, culturel et des relations de genre). Ce faisant, cela a au contraire renforcé la frontière séparant les Suisses des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Ces résultats font penser à ceux trouvés dans une autre étude concernant le *boundary work* entre Suisses et musulman-e-s Albanais-e-s, dans les années 2010 : « *migrants from Southern Europe (Italy, Portugal or Spain) were not perceived as a different "Other" and have (...) crossed the ethnic boundary and now belong to "them" [the Swiss]. The ethnic boundary was expanded by including southern Europeans* » (Duemmler, Dahinden, Moret, 2010 : 27).

Ces résultats concernant un *boundary shifting* permettent aussi de faire le lien avec les dires de Wicker (2003), qui relève que « *les frontières symboliques à l'égard de celui qui est perçu comme étranger se sont apparemment déplacées* » (Wicker, 2003 : 33) durant la cinquième phase de la politique d'immigration suisse (1990-...). En effet, selon lui, les personnes provenant du sud de l'Europe, autrefois perçues comme « culturellement différentes » et donc exclues, sont aujourd'hui beaucoup

plus acceptées en Suisse. A l'inverse, d'autres groupes de personnes (notamment les personnes musulmanes, mais aussi celles provenant des Balkans ou de l'Afrique) deviennent perçus comme « culturellement différents », et constituent les nouveaux exclus (Wicker, 2003).

20.3 Evolution des marqueurs

Enfin, pour terminer la comparaison entre 1970 et 2014, il est intéressant de se pencher sur l'évolution des marqueurs mobilisés par les politicien-ne-s lors de ces deux initiatives.

Premièrement, j'aimerais éclairer l'évolution du genre comme marqueur, tenter d'« *illuminate changing roles of gender as a boundary marker* » (Fischer, Dahinden, 2016 : 5). Mon analyse montre que le genre est le marqueur qui a subi la plus forte évolution entre l'initiative Schwarzenbach et l'initiative contre l'immigration de masse. Lors de l'initiative Schwarzenbach, le rôle traditionnel et inégalitaire de genre est attribué subjectivement aux Suisses, connoté positivement, et mobilisé afin de construire la frontière symbolique envers les Italien-ne-s. Un demi-siècle plus tard, les politicien-ne-s attribuent à l'inverse un rôle de genre égalitaire aux Suisses. Le même rôle de genre traditionnel et inégalitaire est maintenant mobilisé pour définir les musulman-e-s, et connoté négativement. Ainsi, en lien avec Fischer et Dahinden (2016), il est possible de dire que :

Perceptions of gender and gender representations have changed over time, shifting from classical representations of gender (...) towards the normative of gender equality. (...) Perceptions of Swiss women shift from classical gender representation to being equal and emancipated (Ibid. : 16-17).

Ainsi, il est vraiment paradoxal de voir qu'en 1970, il était positivement connoté que la femme suisse s'occupe de son foyer, selon une conception inégalitaire des rôles de genre, alors que moins de cinquante ans plus tard, le même rôle de genre inégalitaire, complètement délégitimé dans le discours politique, est subjectivement attribué aux musulmanes, et considéré comme incompatible avec les valeurs de la démocratie libérale suisse ! Ainsi, en moins de cinquante ans, une inversion complète des représentations des rôles de genre du « nous » et du « eux » a eu lieu, si bien que certains politiciens (qui ont pourtant vécu les années 70 !) soulèvent que l'égalité de genre représente maintenant un « pilier » de ce qu'ils appellent la « culture occidentale ». Contrairement aux années 70, le *gendernationalism*, cette forme particulière de nationalisme politique représentant l'égalité de genre comme un impératif normatif (Dahinden, Fischer, Menet, Kristol, 2018) est maintenant très présent dans le discours politique. Cette évolution historique est vraiment frappante.

Concernant l'évolution du marqueur religieux, deux points me paraissent importants. Premièrement, le marqueur religieux est beaucoup moins saillant durant l'initiative Schwarzenbach. Il est utilisé marginalement par certains politiciens de cantons et villages protestants pour marquer la frontière avec l'Italien-ne, mais il n'est pas plus visible que cela dans les discours d'époque. Contrairement à

l'initiative contre l'immigration de masse, où ce marqueur de la religion est énormément mobilisé par les politicien-ne-s pour marquer la frontière avec les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s.

Deuxièmement, tout comme le genre, le marqueur religieux a subi une évolution : en effet, la perception de la différence religieuse a changé avec le temps. Dans les années 70, la religion est mobilisée en faisant une dichotomisation protestant-e-s/catholiques pour marquer une frontière entre Suisses et Italien-ne-s. En 2014, ce marqueur est mobilisé en faisant une dichotomisation chrétien-ne-s/musulman-e-s afin de marquer une frontière entre Suisses et Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. La distinction catholique/protestant a complètement disparu des discours :

Walter- C'est très intéressant, il y a eu aucun discours, ou débat protestant/catholique en 14. Parce qu'on est dans un autre régime : on est dans la défense de la chrétienté face à l'Islam. On n'est plus à se combattre entre protestants et catholiques. Parce que comme on est tous les deux passés minoritaires dans la société, on se défend, plus ou moins maintenant, entre nous.

Cette évolution au niveau religieux fait de nouveau penser à un *shifting* (Wimmer, 2008a ; b ; Zolberg, Woon, 1999) des frontières. La ligne de démarcation entre protestant-e-s et catholiques est relocalisée, et ces deux catégories sont groupées dans une nouvelle catégorie : les chrétien-ne-s, qui sont opposé-e-s à l'Islam.

Le marqueur de la classe sociale- qui renvoie à la position inégalitaire occupée dans le système productif- et la hiérarchisation plus générale entre un « nous » de statut supérieur et un « eux » de statut subalterne, ont perdu de l'importance entre l'initiative Schwarzenbach et l'initiative contre l'immigration de masse. Alors que durant l'initiative Schwarzenbach, la classe sociale était importante pour marquer la frontière entre la communauté nationale imaginée suisse et les Italien-ne-s, cet élément a presque disparu lors de l'initiative contre l'immigration de masse. En effet, les politicien-ne-s relèvent que les immigré-e-s ont en 2014 toutes sortes de qualifications, des plus qualifiées au moins qualifiées, et qu'il n'y a donc plus vraiment de distinction entre un « nous » suisse et un « eux » étranger par rapport à la position occupée dans le système de production économique. De plus, en 2014 les personnes étrangères ne sont plus perçues comme ayant un statut hiérarchiquement subalterne aux Suisses, ou comme étant à leur service, comme à l'époque Schwarzenbach : l'aspect post-colonial a donc également disparu.

La « culture » apparaît comme un marqueur saillant mobilisé par les politicien-ne-s lors des deux initiatives. En effet, les politicien-ne-s marquent chaque fois la frontière entre un « nous » et un « eux » avec l'idée que nous sommes culturellement différents. Il s'agit toujours d'une vision herdérienne (Wimmer, 2009) ou de sens commun de cette culture. Ce marqueur de la culture est mobilisé durant l'initiative Schwarzenbach pour marquer la frontière avec les Italien-ne-s, et durant l'initiative contre l'immigration de masse pour marquer la frontière envers les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. Il

subit une légère évolution. En effet, la différence de culture renvoie à l'époque Schwarzenbach à un style de vie, ou une culture locale/nationale qui serait différente entre Suisses et Italien-ne-s. Durant l'initiative contre l'immigration de masse, il s'agit plus d'opposer une « culture occidentale », qui serait dérivée du christianisme, à une « culture islamique ». Là de nouveau, il est possible d'observer une sorte de *shifting* de la frontière (Wimmer, 2008a ; b ; Zolberg, Woon, 1999) : la ligne de démarcation entre personnes de culture italienne *versus* suisse est relocalisée. Une nouvelle catégorie se forme : les personnes de « culture occidentale », que les politicien-ne-s opposent à celles de « culture islamique ».

Enfin, pour conclure, il est intéressant de remarquer que la « race », au sens d'une construction de la différence qui se baserait sur des différences physiques, visibles (Dahinden, 2017a) comme la couleur de peau, n'a pas vraiment été mobilisée par les politicien-ne-s lors de ces deux initiatives. Il est possible cependant de penser que dans leurs représentations, la *whiteness* est implicite, et que plusieurs identifient « *the 'Swiss' subject with 'white Europeaness'* » (Michel, 2015 : 413).

Conclusion

Pour conclure, je vais tout d'abord résumer les résultats de mon analyse, en revenant à mes questions de recherche. Une fois cela fait, je considérerai les limites de ce travail, ainsi que les perspectives ouvertes pour des recherches futures.

21. Synthèse des résultats

Ma première sous-question de recherche était la suivante : **qui/quelles catégories de personnes sont identifiées par les politicien-ne-s lors de ces deux initiatives comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée, comme constituant le(s) *outgroup(s)* ?** Tout d'abord, lors des deux initiatives, les « étrangers » sont toujours considérés dans le discours politique comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée. Cependant, ces « étrangers » sont identifiés différemment par les politicien-ne-s en 1970 et en 2014. Lors de l'initiative Schwarzenbach, la catégorie de personnes des Italien-ne-s, constitue le principal *outgroup* identifié par les politicien-ne-s. De plus, les travailleuses immigrées sont également identifiées comme n'appartenant pas à la communauté nationale imaginée ; ainsi, tout un pan du discours de l'époque les concerne plus particulièrement. Lors de l'initiative contre l'immigration de masse, les catégories de personnes constituant les *outgroups* sont moins facilement identifiables, du fait d'un discours à la fois plus généralisant et plus flou, évoquant plusieurs catégories de personnes (les immigré-e-s, les Européen-ne-s, les frontalier-ère-s, etc.), parfois amalgamées dans le discours politique, notamment de droite radicale. Néanmoins, deux principaux *outgroups* se dégagent des représentations et des discours des politicien-ne-s lors de cette deuxième initiative : d'une part, les Européen-ne-s (dont les immigré-e-s, les frontalier-ère-s, et les faux et fausses indépendant-e-s) ; d'autre part, les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s, c'est-à-dire des personnes de nationalité ou d'origine étrangère qui ne proviennent pas de l'UE, et sont de confession musulmane.

Si celui qui est considéré comme étant l'« autre », le *outgroup*, a changé entre 1970 et 2014, car l'« autre » est devenu, dans les représentations collectives, à la fois plus généralisé - du fait qu'il n'est plus représenté par une nationalité particulière - et plus lointain, une grande part des arguments concernant cet « autre » est resté une constante. Ainsi, l'argument de l'*Überfremdung* (Dahinden, 2016b ; D'Amato, Skenderovic, 2009), de ses impacts (imaginés) à la fois identitaires, économiques, infrastructurels et sociaux, reste une constante dans le discours politique ; tout comme restent constants, parmi les opposants, les arguments concernant l'isolement de la Suisse, le besoin économique de l'étranger, et les valeurs humanitaires.

Ma deuxième sous-question de recherche était la suivante : **quels marqueurs-ou catégories de différence (race, culture, genre, etc.) sont mobilisés par les politicien-ne-s afin de construire la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et les « autres » immigré-e-s ?** Il ressort de mon analyse que les marqueurs mobilisés par les politicien-ne-s, ne sont pas les mêmes en fonction des *outgroups*. Concernant les Italien-ne-s, les marqueurs de la classe sociale, du statut « supérieur » et « subalterne », de la « culture », du « style de vie », du genre, ainsi qu'un mythe lié à l'origine nationale (l'âme suisse) ont été mobilisés par les politicien-ne-s afin de construire la frontière symbolique entre la communauté imaginée suisse et ces personnes. Ensuite, concernant les Extra-Européen-ne-s musulman-e-s, ce sont les marqueurs de la religion, de la « culture », ainsi que du genre (mais selon une conception opposée à celle des années 70 !) qui ont principalement été mobilisés par les politicien-ne-s. Concernant les Européen-ne-s, par contre, les questions culturelles, religieuses ou concernant la différence de genre n'ont joué aucun rôle : les politicien-ne-s ont marqué la frontière avec la notion de territoire, et de mode de vie économique. Enfin, concernant l'« ennemie » de l'UE, la frontière a été marquée par des valeurs et des pratiques liées à la politique. Au final, le fait de marquer les frontières avec des *cultural diacritica* (Wimmer, 2009) si divers, variant en fonction des *outgroups*, montre à quel point les éléments mobilisés sont uniquement ceux que les acteurs perçoivent subjectivement comme pertinents à un moment donné, et ne représentent pas une différence objective entre les groupes.

Au niveau de l'évolution de ces marqueurs, le changement le plus paradoxal et le plus intéressant à mon avis concerne le rôle de genre. Le fait que le rôle de genre traditionnel et inégalitaire était connoté positivement dans le discours majoritaire en 1970, et attribué aux Suisses, alors qu'en 2014 il apparaît incompatible avec la *swissness* est vraiment frappant. Il serait intéressant de regarder à quel moment exactement ce changement drastique s'opère. Plus largement, cet élément prouve à quel point l'utilisation de ces marqueurs est historiquement située, et dépendante des représentations majoritaires de ce qui est considéré comme normativement « bon » à une période précise de l'histoire.

Ma troisième sous-question demandait : **quelles stratégies de *boundary-making* concernant une modification ou un déplacement des frontières sont observables lors de ces deux initiatives ?** Lors des deux initiatives, il a été possible d'observer des contre-discours de la part de certain-e-s politicien-ne-s, qui, par des stratégies de *boundary-making* (Wimmer, 2008a ; b ; Zolberg, Woon, 1999) tentaient de modifier ou de déplacer les *bright boundaries* (Alba, 2005) construites envers les différents *outgroups*. Ainsi, durant l'initiative Schwarzenbach, les politicien-ne-s ont notamment fait usage de la stratégie du *blurring* (Wimmer 2008a ; b ; Zolberg, Woon, 1999), afin de modifier la *bright boundary* construite envers les Italien-ne-s. Durant l'initiative contre l'immigration de masse, ils/elles ont également fait usage du *blurring*, afin de tenter de modifier la *bright boundary* construite envers les

Extra-Européen-ne-s musulman-e-s, et envers l'UE. En outre, concernant les Européen-ne-s, le contre-discours, mobilisant des arguments en faveur de l'immigration, évoquait une stratégie de *boundary-making* visant un *shifting* de la frontière entre « nous » et « eux », dans un sens inclusif (Wimmer, 2008 a ; b ; Zolberg, Woon, 1999).

Enfin, ma quatrième sous-question était la suivante : **quelle évolution peut être observée dans le temps ?** Par cette question, je me demandais quelle évolution je pouvais observer historiquement, s'agissant de(s) *outgroup(s)* et des frontières construites entre « nous » et « eux ». En comparant les deux cas étudiés, j'ai remarqué les évolutions suivantes : concernant les *outgroups*, je me suis rendu compte que le sentiment de forte différence, réservé aux Italien-ne-s dans les années 70, a été transposé, tout d'abord aux migrant-e-s d'ex-Yougoslavie, puis aux Extra-Européen-ne-s musulman-e-s. En 2014, ces personnes constituent l'*outgroup* par excellence, alors que les Italien-ne-s, sont maintenant considéré-e-s comme similaires au « nous ». Concernant les frontières, ces éléments renvoient donc à un *boundary shifting* par expansion/inclusion, qui a eu lieu avec le temps (Wimmer, 2008a ; b ; Zolberg, Woon, 1999). Entre 1970 et 2014, la ligne de démarcation a été relocalisée, pour inclure les immigré-e-s du sud de l'Europe dans le « nous ». Parallèlement, cela a renforcé la frontière séparant les Suisses des Extra-Européen-ne-s musulman-e-s.

Plus généralement, je peux relever un changement du contexte général, en lien avec une évolution de certains arguments. En effet, entre 1970 et 2014, « *la Suisse, l'Europe, la planète ont profondément changé* » (Jean) ; certains arguments, comme ceux concernant la libre-circulation avec l'UE, l'Islam, le terrorisme, sont donc nouveaux en 2014, et d'autres, comme ceux renvoyant par exemple au rôle de genre, ont profondément changé avec le temps.

Finalement, il peut être discuté si « évolution » est vraiment le bon terme pour parler des changements que j'ai observés entre 1970 et 2014 en comparant les deux études de cas. Le mot évolution ne doit en tout cas pas être considéré comme renvoyant à l'idée d'un progrès, qui aurait eu lieu entre 1970 et 2014, mais plus simplement comme renvoyant à l'idée de transformations, de changements.

Pour terminer, j'aimerais revenir à ma question principale : **comment la différence est-elle construite dans le discours politique lors d'initiatives concernant le thème de l'immigration en Suisse, et quelle évolution peut être observée dans le temps ?** De manière générale, dans le discours politique lors de ces initiatives concernant l'immigration, la différence est toujours construite en partant d'un sentiment d'appartenance, qui en retour renvoie à une altérité. Ce sentiment d'appartenance, notamment l'idée d'appartenir à la communauté nationale imaginée, s'inscrit très fortement dans une logique nationale (Wimmer, 2002) : cette dernière structure les représentations des politicien-ne-s, elle permet l'émergence du sentiment d'appartenance à la communauté suisse, ce qui en retour

permet la construction de la différence. Concernant plus précisément ce processus de construction de la différence (Jenkins 1994 ; Tajfel, Turner, 2004 ; Wimmer, 2009), ce dernier reste semblable, quel que soit l'*outgroup*. Les politicien-ne-s tentent toujours d'atteindre une identité sociale positive, d'évaluer favorablement leur groupe, la communauté nationale imaginée, en faisant systématiquement des comparaisons avec divers *outgroups* (Tajfel, Turner, 2004). Dans ce contexte, ils/elles mobilisent forcément l'idée d'une supériorité de l'*ingroup* sur certaines dimensions par rapport à un « autre », quel qu'il soit ! Si ce processus reste toujours le même, les catégories de personnes qui sont construites comme différentes, par contre, varient, tous comme les marqueurs mobilisés afin de construire la frontière symbolique entre nous et eux. Ainsi, finalement, entre 1970 et 2014, je n'ai pas vraiment observé d'évolution, de changement au niveau du processus de construction de la différence proprement dit, même si l'« autre », n'est pas resté le même.

A part cela, un point intéressant que j'aimerais relever, c'est que dans le discours des politicien-ne-s, il y a une multiplicité des « eux », ce qui en retour renvoie également à une multiplicité des « nous ». Ainsi, un même politicien peut considérer que les « eux » sont les « musulmans », et se considérer comme « chrétien », et que les « eux » sont des « frontaliers profiteurs », alors qu'il appartient aux « résidents sur le territoire », etc. Les politicien-ne-s s'identifient donc à différents « nous », qui sont co-présents dans le discours politique, et peuvent parfois même être contradictoires. Ces « nous » sont ensuite mobilisés situationnellement dans le discours, en rapport avec différents « eux ». En outre, selon les politicien-ne-s, il y a différentes manières de concevoir le « nous », qui parfois s'additionnent mais parfois s'opposent, et ne restent jamais figées de manière immuable. Ainsi, la conception de ce qui est Suisse varie fortement entre certain-e-s politicien-ne-s interrogé-e-s. Pour conclure, je peux donc avancer que « nous » est variable, tout comme « eux ». La seule véritable constante, c'est qu'il y a toujours, dans le discours politique, mais également au-delà, peut-être même dans toute société, toute pensée humaine, un « nous » et un « eux ». Car finalement, le fait de penser que je suis « moi », renvoie déjà à une altérité : « toi », « eux », les « autres » ...

22. Limites et perspectives

Finalement, en revenant sur l'ensemble du travail, il est possible d'identifier certaines limites de cette recherche. Premièrement, le fait de ne pas avoir pu m'entretenir avec des politicien-ne-s ayant œuvré à l'échelon national durant l'initiative Schwarzenbach laisse une certaine zone d'ombre quant aux discours et aux représentations qui circulaient à ce niveau de l'échelon politique à l'époque. Cependant, cette limite est due au fait que de trop nombreuses années se sont écoulées depuis cette initiative, ce qui ne pouvait pas être évité. Deuxièmement, une autre limite était que mon échantillon d'expert-e-s soit constitué majoritairement de politicien-ne-s romand-e-s, ce qui n'est pas

représentatif de la réalité suisse. Même si j'ai pris en compte le discours alémanique et tessinois dans l'analyse de mes autres sources, cela a tout de même pu provoquer un certain biais dans mon étude.

Malgré ces limites, je peux affirmer que le sujet a vraiment rencontré un grand intérêt parmi les interviewé-e-s, qui se sont senti-e-s à l'aise durant les entretiens, et se sont souvent exprimé-e-s longuement et de manière passionnée, ce qui a produit des données d'une grande richesse. Les sources primaires ayant encore apporté des informations complémentaires, cela a permis, au final, de produire un tableau de la situation jugé à mon sens plutôt complet. Finalement, ce travail aura aussi été l'occasion de me pencher en profondeur sur les opinions, représentations et motivations des politicien-ne-s, ce qui aura été une expérience vraiment très intéressante, et hautement formative.

Concernant les perspectives futures, au vu des résultats, il me semble qu'il serait intéressant de se pencher plus en détail sur les questions de genre, d'étudier comment, et surtout pourquoi, les représentations de genre ont drastiquement changé entre 1970 et 2014 ; de voir à quel moment l'impératif de l'égalité de genre est devenu si primordial dans le discours politique. A part cela, une autre piste de recherche pourrait être de comparer le discours du corps politique et des votant-e-s lors de ces deux initiatives, de regarder si les votant-e-s construisent la différence de la même manière, ou non, que le corps politique. Cela permettrait de faire des observations intéressantes sur la manière dont le discours politique est repris, ou non, par les votant-e-s lors de ces deux initiatives, et de mesurer l'impact de ce discours sur les représentations générales dans la société suisse. Cela permettrait aussi d'observer, plus largement, comment se construit la différence parmi les votant-e-s lors de ces deux initiatives. Enfin, pour terminer, une autre piste de recherche, qui me paraît très actuelle, notamment avec la nouvelle initiative « le droit suisse au lieu de juges étrangers » (Chancellerie fédérale, n.d. e) serait d'étudier le débat politique entre les soutiens et les opposant-e-s de l'idée de primauté du droit national sur le droit international, de comprendre pourquoi et comment cette opposition s'est formée dans le discours politique, et de voir quels intérêts stratégiques l'UDC poursuit dans ce contexte.

En bref, les directions à explorer ne manquent pas. Ce travail veut juste apporter une modeste contribution concernant la thématique de la construction de la différence, un sujet complexe, vaste, et toujours en mouvement, qui mérite que de l'attention lui soit encore portée lors de nombreuses recherches futures.

Bibliographie

23. Références bibliographiques

ALBA, R. (2005). Bright vs. blurred boundaries : Second-generation assimilation and exclusion in France, Germany, and the United States. *Ethnic and racial studies*, 28(1), pp. 20-49.

ANDERSON, B. (1983). *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London : Verso.

BAIL, C. A. (2008). The Configuration of Symbolic Boundaries against Immigrants in Europe. *American sociological review*, 73(1), pp. 37-59.

BARTH, F. (1969). Introduction. In F. Barth (éd.), *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organization of Culture Difference* (pp. 9-38). London : Allen & Unwin.

BAUMANN, G. (1997). Dominant and Demotic Discourses of Culture : Their Relevance to Multi-Ethnic Alliances, In P. Werbner & T. Modood (éds.), *Debating Cultural Hybridity. Multi-Cultural Identities and the Politics of Anti-Racism* (pp.209-225). London & New Jersey : Zed Books.

BILGE, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogenes*, 225(1), pp. 70-88.

BRUBAKER, R. (2011). Religion and Nationalism : Four Approaches. Forthcoming in *Nations and Nationalism*, 18 (1), pp.1-29.

CHAUVEL, L. (2001). Le retour des classes sociales ? *Revue de l'OFCE*, 79(4), pp. 315-359.

DAHINDEN, J. (2016a). A plea for the 'de-migrantization' of research on migration and integration. *Ethnic and Racial Studies*, 39(13), pp.2207-2225.

DAHINDEN, J. (2016b). Switzerland. In J. Stone, R. M. Dennis, P. S. Rizova, A. D. Smith & X. Hou (éds.), *The Wiley Blackwell Encyclopedia of Race, Ethnicity and Nationalism* (pp.1-4). Chichester, West Sussex : John Wiley & Sons Ltd.

DAHINDEN, J. (2017a). *Culture : une notion analytique. Ethnicité : introduction et retour historique*. Communication présentée au cours Les notions de culture et d'ethnicité en sciences sociales : historique, ancrages théoriques et recherches, Neuchâtel.

DAHINDEN, J. (2017b). *Questions éthiques*. Communication présentée au cours Méthodes et recherches qualitatives en sciences sociales, Neuchâtel.

- DAHINDEN, J., DUEMMLER, K., & MORET, J. (2014). Disentangling Religious, Ethnic and Gendered Contents in Boundary Work : How Young Adults Create the Figure of 'The Oppressed Muslim Woman'. *Journal of Intercultural Studies*, 35(4), pp. 329-348.
- D'AMATO, G. & SKENDEROVIC, D. (2009). From Outsider to Playmakers : Radical Right-Wing Populist Parties and Swiss Migration Policy. In M.A. Niggli (éd.), *Right-wing extremism in Switzerland* (pp. 78-91). Baden-Baden : Nomos.
- DÉPELTEAU, F. (2010). *La démarche d'une recherche en sciences humaines : De la question de départ à la communication des résultats*, (2^{ème} éd.) Québec : Presses de l'Université Laval
- DUBET, F. (2012). Classes sociales et description de la société. *Revue Française de Socio-Économie*, 10(2), pp.259-264.
- DUEMMLER, K., DAHINDEN, J., & MORET, J. (2010). Gender Equality as 'Cultural Stuff' : Ethnic Boundary Work in a Classroom in Switzerland. *Diversities*, 12(1), pp. 19-37
- FISCHER, C., & DAHINDEN, J. (2016). *Changing Gender Representations in Politics of Belonging : A Critical Analysis of Developments in Switzerland* (Working Paper #6). Neuchâtel : National Center of Competence in Research (NCCR), université de Neuchâtel.
- FLICK, U. (2009). *An introduction to qualitative research* (4^{ème} éd.). London : SAGE Publications Ltd.
- HANCOCK, A.M. (2007). When multiplication doesn't equal quick addition : Examining intersectionality as a research paradigm. *Perspectives on politics*, 5(1), pp. 63-79.
- INGENHOFF, D. (2017). Migration and Swiss identity : How much space for the foreign in the familiar?. *Studies in Communication Sciences*, 17(1), pp.137-140.
- JENKINS, R. (1994). Rethinking ethnicity : identity, categorization and power. *Ethnic and racial studies*, 17(2), pp. 197-223.
- KORTEWEG, A., & YURDAKUL, G. (2009). Islam, gender, and immigrant integration : boundary drawing in discourses on honour killing in the Netherlands and Germany. *Ethnic and Racial Studies*, 32(2), pp. 218-238.
- KORTEWEG, A., & TRIADAFILOPOULOS, T. (2013). Gender, religion, and ethnicity : Intersections and boundaries in immigrant integration policy making. *Social Politics*, 20(1), pp. 109-136.
- LAMONT, M., & MOLNÁR, V. (2002). The study of boundaries in the social sciences. *Annual review of sociology*, 28(1), pp. 167-195.

- LAMONT, M., PENDERGRASS, S., & PACHUCKI, M. (2015). Symbolic boundaries. In J. Wright (éd.), *International encyclopedia of social and behavioral sciences* (2^{ème} éd.) (pp.850-855). Oxford : Elsevier Ltd.
- MAIRE, C., & GARUFO, F. (2013). Frontières territoriales et idéologiques : Un siècle d'affiches politiques en Suisse (1918-2013), *Hommes & Migrations*, 1304(4), pp.127-133.
- MASSEY, D. S., ARANGO, J., HUGO, G., KOUAOUCI, A., PELLEGRINO, A., & TAYLOR, J. E. (1993). Theories of International Migration : A Review and Appraisal. *Population and Development Review*, 19(3), pp. 431-466.
- MAVELLI, L. (2013). Between normalisation and exception : The securitisation of Islam and the construction of the secular subject. *Millennium*, 41(2), pp.159-181.
- MEUSER, M., & NAGEL, U. (1991). ExpertInneninterviews - vielfach erprobt, wenig bedacht : ein Beitrag zur qualitativen Methodendiskussion. In : D. Garz & K. Kraimer (éds.), *Qualitativ-empirische Sozialforschung : Konzepte, Methoden, Analysen* (pp.441-471). Opladen : Westdeutscher Verlag.
- MEUSER, M., & NAGEL, U. (2009). The Expert Interview and Changes in Knowledge Production. In A. Bogner, B. Littig & W. Menz (éds.), *Interviewing Experts* (pp. 17-42). Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- MICHEL, N. (2015). Sheepology : The postcolonial politics of raceless racism in Switzerland. *Postcolonial Studies*, 18(4), pp. 410-426.
- ODASSO, L. (2015). Introduction. *Revue de l'Institut de sociologie, dossier spécial*, pp. 11-22
- OSSIPOW, W., & PAPADOPOULOS, Y. (1982). *Recueil des prises de position de dix-neuf partis politiques et groupes lors des votations populaires fédérales 1970-1979* (2^{ème} éd.). Genève : Université de Genève, Département de science politique.
- PATEZ, F. (1998). Quelques remarques sur l'imaginaire national. *Les Cahiers du Cériem*, 3, pp. 3-13.
- PIGUET, E. (2006). Economy versus the people ? Swiss immigration policy between economic demand, xenophobia and international constraint (with a comment by Gary P. Freeman). In M. Giugni & F. Passy (éds.), *Dialogues on Migration Policy* (pp. 67-89). Oxford : Lexington Books.
- PURTSCHERT, P., FALK, F., & LÜTHI, B. (2016). Switzerland and 'Colonialism without Colonies' : Reflections on the Status of Colonial Outsiders. *Interventions : The International Journal of Postcolonial Studies*, 18(2), pp. 286-302
- RYEN, A. (2011). Ethics and qualitative research. In D. Silverman (éd.), *Qualitative research* (3^{ème} éd.) (pp. 416-438). London : SAGE Publications Ltd.

- STOHR, C. (2013). Des représentations au dispositif de régulation : La politique d'admission des travailleurs étrangers en Suisse entre 1945 et 1959. In M. La Barba, C. Stohr, M. Oris & S. Cattacin (éds.), *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre* (pp. 15-64). Lausanne : Antipodes
- TAJFEL, H., & TURNER, J. C. (2004). The Social Identity Theory of Intergroup Behavior. In J. T. Jost & J. Sidanius (éds.), *Political psychology : Key readings* (pp. 276-293). New York : Psychology Press. (1^{ère} publication en 1986).
- TSIANOS, V., & KARAKAYALI, S. (2010). Transnational migration and the emergence of the European border regime : an ethnographic analysis. *European journal of social theory*, 13(3), pp. 373-387.
- VALLUY, J. (2008). Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude. *Cultures & Conflits*, 69, pp. 81-111.
- VAN DIJK, T.A. (2001). Critical Discourse Analysis. In D. Schiffrin, D. Tannen & H.E. Hamilton (éds.), *The Handbook of Discourse Analysis* (pp. 352-371). Oxford & Malden : Blackwell Publishers.
- WEBER, M. (1996). Ethnic groups. In W. Sollors (éd.), *Theories of ethnicity : A classical reader* (pp.52-66). New York : New York University Press. (1^{ère} publication en 1922).
- WICKER, H.-R. (2003). Introduction : migration, politique de migration et recherche sur la migration. In H.-R. Wicker, R. Fibbi & W. Haug (éds.), *Les migrations et la Suisse* (pp. 11-60). Zurich : Seismo.
- WIMMER, A. (2002). *Nationalist Exclusion and Ethnic Conflict : Shadows of Modernity*. Cambridge : Cambridge University Press.
- WIMMER, A. (2008a). The Making and Unmaking of Ethnic Boundaries : A Multilevel Process Theory. *American journal of sociology*, 113(4), pp. 970-1022.
- WIMMER, A. (2008b). Elementary strategies of ethnic boundary making. *Ethnic and Racial Studies*, 31(6), pp. 1025-1055.
- WIMMER, A. (2009). Herder's Heritage and the Boundary-Making Approach : Studying Ethnicity in Immigrant Societies. *Sociological theory*, 27(3), pp. 244-270.
- WODAK, R. (2001a). What CDA is about - a summary of its history, important concepts and its developments. In R. Wodak & M. Meyer (éds.), *Methods of Critical Discourse Analysis* (pp. 1-13). London : Sage Publications Ltd.
- WODAK, R. (2001b). The discourse-historical approach. In R. Wodak & M. Meyer (éds.), *Methods of Critical Discourse Analysis* (pp. 63-94). London : Sage publications Ltd.

YUVAL-DAVIS, N. (1998). Gender and nation. In R. Wilford & R. L. Miller (éds.), *Women, Ethnicity and Nationalism : The Politics of Transition* (pp. 21-31). London : Routledge.

ZOLBERG, A. R., & WOON, L. L. (1999). Why Islam Is Like Spanish : Cultural Incorporation in Europe and the United States. *Politics & Society*, 27(1), pp. 5-38.

24. Pages web et documents électroniques

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES. (n.d.a). Séance du 16 décembre 1969, matin. Seconde initiative populaire contre l'emprise étrangère. Rapport du Conseil fédéral. Consulté le 12.11.2017 sur <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc/20039213.pdf?id=20039213>

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES. (n.d.b). Séance du 17 décembre 1969, matin. Seconde initiative populaire contre l'emprise étrangère. Rapport du Conseil fédéral. Consulté le 12.11.2017 sur <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc/20039214.pdf?id=20039214&cache=1501936162816>

CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (n.d.a). Initiative populaire 'contre la pénétration étrangère'. Consulté le 14.03.2018 sur <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis89.html>

CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (n.d.b). Initiative populaire fédérale ' contre l'emprise étrangère'. Consulté le 14.03.2018 sur <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis93t.html>

CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (n.d.c). Votation No 242 : Tableau récapitulatif. Consulté le 14.03.2018 sur <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19741020/det242.html>

CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (n.d.d). Initiative populaire fédérale 'Contre l'immigration de masse'. Consulté le 14.03.2018 sur <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413t.html>

CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (n.d.e). Initiative populaire fédérale 'Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)'. Consulté le 29.10.2018 sur <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis460t.html>

CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (n.d.f). Initiative populaire fédérale 'Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)'. Consulté le 02.11.2018 sur <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis357t.html>

CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (n.d.g). Votation No 220 : Tableau récapitulatif. Consulté le 03.11.2018 sur <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19700607/det220.html>

CHANCELLERIE FÉDÉRALE. (n.d.h). Votation No 580 : Tableau récapitulatif. Consulté le 03.11.2018 sur <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20140209/det580.html>

COMITÉ INTERPARTIS CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE. (2013). Argumentaire. Initiative populaire "contre l'immigration de masse": La démesure nuit à la Suisse. Consulté le 28.05.2018 sur <http://www.immigration-massive.ch/content/arguments/>

DAHINDEN, J., FISCHER, C., MENET, J., & KRISTOL, A. (2018). Gendernationalism as a new expression of political nationalism ? Consulté le 19.10.2018 sur <https://www.gendercampus.ch/fr/blog/post/gendernationalism-as-a-new-expression-of-political-nationalism/>

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. (n.d.). Racisme et discrimination raciale : définitions. Consulté le 08.08.2018 sur <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/slr/demandes-et-reponses/comment-le-service-de-lutte-contre-le-racisme-definit-il-le-raci.html>

OXFORD REFERENCE. (2018). Ethnic marker - Oxford Reference. Consulté le 18. 06. 2018 sur <http://www.oxfordreference.com/view/10.1093/oj/authority.20110803095759543>

PARLEMENT SUISSE. (n.d.a). Députés depuis 1848 (200). Consulté le 12.11.2017 sur <https://www.parlament.ch/fr/ratsmitglieder?k=PdMemberCouncilCouncil:1+PdMemberCouncilActive:true>

PARLEMENT SUISSE. (n.d.b). Députés depuis 1848 (46). Consulté le 12.11.2017 sur <https://www.parlament.ch/fr/ratsmitglieder?k=PdMemberCouncilCouncil:2+PdMemberCouncilActive:true>

PARLEMENT SUISSE. (n.d.c). Votation populaire du 09 février 2014. Consulté le 03.11.2018 sur <https://www.parlament.ch/fr/services/votations-populaires/votations-populaires-archives/votations-populaires-2014/votation-populaire-2014-02-09>

PUBLICATIONS DES DÉPARTEMENTS ET DES OFFICES DE LA CONFÉDÉRATION. (2011). Initiative populaire fédérale «Contre l'immigration de masse». Examen préliminaire. Consulté le 18.07.18 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2011/5845.pdf>

RADIO TÉLÉVISION SUISSE. (1970a). L'affrontement-rts.ch-Divers. Consulté le 14.12.2017 sur <https://www.rts.ch/archives/tv/divers/3459217-l-affrontement.html>

RADIO TÉLÉVISION SUISSE. (1970b). L'emprise étrangère-rts.ch-Temps présent. Consulté le 14.12.2017 sur <https://www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/3444070-l-emprise-etrangere.html>

RADIO TÉLÉVISION SUISSE. (2014). Spécial votation - Immigration trop massive ?-Vidéo-Play RTS. Consulté le 16.12.2017 sur <https://www.rts.ch/play/tv/infrarouge/video/special-votation-immigration-trop-massive-?id=5551402>

SECÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS. (2015). Rapport sur la migration 2014. Consulté le 04.04.18 sur <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/berichte/migration/migrationsbericht-2014-f.pdf>

SERVICES DU PARLEMENT. (n.d.). Délibérations : Contre l'immigration de masse. Initiative populaire (12.098). Consulté le 12.11.2017 sur <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/Verhandlungen-12-098-2014-02-09.pdf>

Rapport-Gratuit.com

Annexes

Annexe 1. Texte de l'initiative populaire fédérale 'Contre l'emprise étrangère' (initiative Schwarzenbach)

La Constitution de la Confédération du 29 mai 1874 est complétée comme il suit :

Article 69^{quater}

I

1. La Confédération prend des mesures contre l'emprise démographique ou économique étrangère en Suisse.
2. Le Conseil fédéral veille à ce que dans chaque canton, Genève excepté, le nombre des étrangers ne soit pas supérieur à 10 pour cent des citoyens suisses dénombrés lors du dernier recensement. Pour le canton de Genève, la proportion admise est de 25 pour cent.
3. Dans le compte des étrangers, selon le présent article, lettre *b*, ne sont pas pris en considération et touchés par les mesures contre la surpopulation : Les saisonniers (qui ne demeurent pas plus de 9 mois par an en Suisse, et y viennent sans famille), les frontaliers, les étudiants de degré universitaire, les touristes, les fonctionnaires d'organisations internationales, les membres des délégations diplomatiques et consulaires, les hommes de sciences et les artistes ayant des qualifications particulières, les retraités, les malades et personnes en convalescence ou en traitement, le personnel d'hôpital, le personnel d'organisations de charité ou ecclésiastiques internationales.
4. Le Conseil fédéral veille à ce qu'aucun citoyen suisse ne soit congédié en raison des mesures de restriction ou de rationalisation, aussi longtemps que des étrangers, de la même catégorie professionnelle, travaillent dans la même exploitation.
5. Le Conseil fédéral ne peut utiliser la naturalisation comme mesure de lutte contre la surpopulation étrangère qu'en décidant que les enfants de parents étrangers sont citoyens suisses dès leur naissance, quand leur mère est d'origine suisse, et les parents domiciliés en Suisse au moment de la naissance (cf. art. 44, 3^e al.).

II

1. L'article 69^{quater} entre en vigueur immédiatement après son acceptation par le peuple et les cantons, et l'arrêté de validation de l'Assemblée fédérale.
2. Pour les mesures prévues au chiffre I, *b*, la réduction doit être réalisée dans le délai de 4 ans dès l'arrêté de validation de l'Assemblée fédérale.

Annexe 2. Texte de l'initiative populaire fédérale 'Contre l'immigration de masse'

I

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 121 Titre (nouveau) Législation dans le domaine des étrangers et de l'asile

Art. 121a (nouveau) Gestion de l'immigration

¹ La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.

² Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus. Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.

³ Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale; ils doivent inclure les frontaliers. Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.

⁴ Aucun traité international contraire au présent article ne sera conclu.

⁵ La loi règle les modalités.

II

Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit :

Art. 197, ch. 9² (nouveau)

9. Disposition transitoire ad art. 121a (Gestion de l'immigration)

¹ Les traités internationaux contraires à l'art. 121a doivent être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

² Si les lois d'application afférentes ne sont pas entrées en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 121a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'application nécessaires par voie d'ordonnance.

¹ RS 101

² L'initiative populaire ne vise pas à remplacer une disposition transitoire en vigueur de la Constitution : c'est pourquoi le chiffre de la disposition transitoire relative au présent article ne sera fixé qu'après le scrutin, en fonction de l'ordre chronologique dans lequel les différentes modifications constitutionnelles auront été acceptées. La Chancellerie fédérale procédera aux adaptations nécessaires avant publication au Recueil officiel du droit fédéral (RO).

Annexe 3. Liste globale du matériel empirique disponible pour l'initiative Schwarzenbach et pour l'initiative contre l'immigration de masse, utilisée pour sélectionner mes sources (cf. point 13.3).

Initiative Schwarzenbach

1. Archives RTS

- « Les xénophobes »

Réalisé par Madame TV en avril 1970, pour faire le point sur la question avant la votation sur l'initiative Schwarzenbach. Interview avec différentes personnes, mais aucun politicien.

- « Oui à l'initiative ? La question en chiffres. Enjeu économique »

Le 20 mai 1970, la TSR propose un dossier sur le contexte de la votation, divisé en trois parties.

- « L'affrontement »

Avant la votation du 7 juin 1970, ce débat télévisé oppose des politiciens en faveur et opposés à l'initiative Schwarzenbach. La deuxième partie de l'émission fait intervenir le public.

- « L'emprise étrangère »

Réalisé dans le cadre de « Temps présent », le 04 décembre 1970, ce reportage suit l'assemblée des délégués de l'Action Nationale à Olten, puis est suivi d'interviews avec plusieurs membres de l'Action Nationale, et leurs soutiens.

- « Que pense l'église ? »

Réalisé en 1971, ce reportage donne la position de l'église et de Monseigneur Pierre Mamie, concernant la xénophobie.

- « Entretien avec James Schwarzenbach »

Réalisée dans le cadre de l'émission « En direct », en 1973, il s'agit d'une longue interview avec James Schwarzenbach, qui a pour but d'apprendre à mieux connaître cet homme.

- « Regards en arrière 1. et 2. »

L'émission *Archives*, en juin 1980, revient sur l'initiative Schwarzenbach. Un journaliste interroge les différents acteurs, économiques ou politiques, de l'époque. Dans la deuxième partie, des intellectuels s'expriment concernant les années Schwarzenbach.

2. Débats parlementaires

- Conseil national : débats du 16 et 17 décembre 1969.
- Conseil des Etats : débats du 11 mars 1970.

3. Rapports du Conseil fédéral

- FF 1969 II 1050 : rapport du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale sur la seconde initiative contre l'emprise étrangère.
- FF 1970 II 301 : rapport du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale concernant le résultat de la votation du 07 juin 1970.

4. Argumentaires

- En Faveur : argumentaires numérisés des arguments de l'Action Nationale.
- Opinions dans « Volk und Heimat » (journal mensuel de l'Action Nationale).
- Contre : argumentaires des partis opposés à l'initiative.

5. Articles de journaux

- Articles dans le journal de Genève, la gazette de Lausanne, la NZZ, l'Express, l'Impartial, etc.

6. Affiches

- Affiches des différents partis politiques.

7. Texte de l'initiative

Initiative contre l'immigration de masse

1. Débats et émissions RTS

- « Faut-il stopper la libre circulation des personnes ? »

Ce débat de classe politique du 17 juin 2013 oppose des politiciens en faveur et opposés à l'initiative contre l'immigration de masse.

- « Trop d'étrangers en Suisse ? »

Ce débat Infrarouge du 26 novembre 2013 oppose non pas des politiciens, mais des intellectuels, concernant l'initiative sur la libre-circulation des personnes, l'initiative contre l'immigration de masse et l'initiative sur les naturalisations.

- « Didier Burkhalter : grand invité d'Infrarouge »

Cette émission Infrarouge du 07 janvier 2014 présente, entre autres, l'avis du président de la Confédération concernant l'initiative contre l'immigration de masse.

- « Spécial Votation- Immigration trop massive ? »

Ce débat Infrarouge du 22 janvier 2014 oppose également des politiciens en faveur et opposés à l'initiative contre l'immigration de masse, peu de temps avant la votation.

- « La religion s'invite dans le débat sur l'immigration de masse »

Emission forum du 24 janvier 2014, avec l'avis de M. J. P. Grin concernant la campagne des membres du comité de la LEGA, du MCG et des anti-minarets, qui se sont réunis pour soutenir l'initiative.

- « Le oui à l'initiative contre l'immigration de masse se renforce »

Emission Forum du 29 janvier 2014, avec l'avis du vice-président de l'UDC sur la question, M. Claude-Alain Voiblet.

- « Tourisme social ? »

Le 09 février 2014, « Mise au point » pose la question du tourisme social, un argument important soulevé durant la campagne contre l'immigration de masse.

- « Stop à la libre circulation : quelles conséquences ? »

Ce débat Infrarouge du 11 février 2014 fait suite au résultat de la votation, et oppose des académiques, des politiciens, et des spécialistes.

2. Débats parlementaires

- Conseil national : débats du 20.06.2013.
- Conseil des Etats : débats du 19.09.2013.

3. Rapports et messages du Conseil fédéral

- FF 2013 279 : message relatif à l'initiative populaire « contre l'immigration de masse ».
- Déclaration du Conseil fédéral : l'explication de la position du Conseil Fédéral par D. Burkhalter.

4. Argumentaires

- En faveur : argumentaire du comité interpartis contre l'immigration de masse. Initiative populaire «contre l'immigration de masse" : la démesure nuit à la Suisse.
- Site des supporters de l'initiative, pour des informations complémentaires (communiqués de presse, articles, matériel publicitaire).
- Arguments du comité de la LEGA, MCG, et des anti-minarets.
- Contre : Argumentaire contre l'initiative (gouvernements cantonaux et comité NON à l'initiative de l'UDC-isolement de la Suisse).
- Argumentaires des partis opposés à l'initiative.

5. Articles de journaux

6. Affiches

7. Texte de l'initiative

Annexe 4. Guide d'entretien

Prénom, Nom :
Age :
Pseudo :
Date :
Durée de l'entretien :
Lieu de l'entretien :

Présentation

- Étudiante à l'UNINE en *Migration et Citoyenneté*. Entretien dans le cadre de mon mémoire concernant la construction sociale de la différence lors de deux initiatives populaires.

Confidentialité

- Surnom fictif : Choisissez un pseudo
- Accord sur enregistrement (?)
- Données récoltées seront utilisées seulement dans le cadre de ce travail de mémoire
- Questions jusque-là ?

1. Initiative Schwarzenbach (juin 1970= initiative contre l'emprise étrangère)

[Description du parti et contextualisation]

1. De quel parti étiez-vous membre à l'époque de la seconde initiative concernant l'emprise étrangère (initiative Schwarzenbach) ?
2. Comment ce parti était-il structuré/organisé à l'époque ?

[Initiative Schwarzenbach]

3. Quels étaient les arguments principaux des politiciens soutenant cette initiative ? Pouvez-vous me donner des exemples concrets ?
4. Quels étaient les arguments principaux des opposants ? Pouvez-vous me donner des exemples concrets ?

[Outgroup et catégories de différence]

5. De qui parlait-on à l'époque dans ces débats politiques sur la surpopulation étrangère ?
6. Comment ces personnes étaient-elles perçues par les politiciens ?
(Eventuellement : a) Par les politiciens soutenant l'initiative ? Quels immigrants voulaient-ils bien accueillir ? Lesquels fallait-il empêcher de venir ?// b) Par les politiciens opposés à l'initiative ?)

Je vais vous lire une citation de M. Schlaepfer (soutenant l'initiative), durant un débat (3 juin 1970) :

« Ceux qui viennent en Suisse peuvent apprendre et prendre [notre] mentalité (...), si ils ne sont pas trop nombreux. A ce moment, ils font connaissance de Suisses, ils vivent avec eux et ils s'intègrent. Mais quand (...) il y a une immigration massive, il se trouve (...) qu'ils ne s'intègrent plus, qu'ils ne peuvent pas acquérir cette forme commune de vie sociale que nous avons ».

[Voir si cette citation est nécessaire lors de l'interaction]

[7. Question à utiliser si lecture de la citation : que pensaient les politiciens de votre parti de ce genre d'affirmation ?]

8. Sur quelles dimensions les immigrés étaient-ils perçus par les politiciens comme différents des Suisses ? Pouvez-vous me donner des exemples concrets ?

9. Quelles caractéristiques les immigrés devaient-ils acquérir pour être considérés comme intégrés ? Pouvez-vous me donner un exemple ?

[Autres points à aborder]

[nationalisme/origine nationale] Lors du même débat politique, Schwarzenbach affirme qu'un trop grand nombre d'étrangers sont une menace à la nation, à « l'âme suisse, qu'il faut maintenir ». Que pensait votre parti de ce genre d'affirmation ? Qu'est-ce que l'âme suisse a de particulier ? Pourquoi est-elle vue comme étant en danger ?

[genre] Les immigrés dont on parlait dans les débats politiques et qu'on se représentait à l'époque étaient-ils majoritairement masculins ou féminins ? Comment les politiciens se représentaient l'homme/la femme immigré-e ? Différences avec les Suisses ? Pouvez-vous me donner des exemples ?

[statut économique et qualifications] Les politiciens considéraient-ils qu'il y avait des différences de statut économique/ qualification des immigrés par rapport aux Suisses ? Exemples ? Peur de la classe ouvrière immigrée ?

[religion] Est-ce que les politiciens parlaient aussi de religion dans ces débats ? Les immigrés étaient-ils perçus comme différents au niveau religieux ?

[culture] Parlait-on aussi de différence culturelle ? A quel niveau ?

[surnoms] Vous rappelez-vous s'il y a des surnoms/qualificatifs qui étaient souvent utilisés dans les débats politiques pour parler des immigré-e-s ?

2. Initiative contre l'immigration de masse (février 2014)

[Description du parti et contextualisation]

10. De quel parti étiez-vous membre à l'époque de l'initiative contre l'immigration de masse ? Si changement pourquoi ?

11. Comment ce parti était-il structuré/organisé ?

[Initiative contre l'immigration de masse]

13. Quels étaient les arguments principaux des politiciens soutenant l'initiative ? Pouvez-vous me donner des exemples concrets ?

14. Quels étaient les arguments principaux des autres partis concernant l'initiative ? Pouvez-vous me donner des exemples concrets ?

15. Est-ce que certains arguments de l'époque Schwarzenbach ont rejaili selon vous ? Est-ce que de nouveaux arguments étaient présents ? Pouvez-vous me donner un exemple concret ?

[Outgroup et catégories de différence]

16. De qui parlait-on lors des débats politiques sur l'immigration de masse ? Différences avec l'époque Schwarzenbach ?

17. Comment ces personnes étaient-elles perçues par les politiciens ?

(Eventuellement : a) par les politiciens soutenant l'initiative ? Quels immigrés voulaient-ils bien accueillir ? Lesquels fallait-il empêcher de venir ?// b) Par les politiciens opposés à l'initiative ?)

19. Sur quelles dimensions les immigrés étaient-ils perçus par les politiciens comme différents des Suisses ? Cela a-t-il changé depuis l'époque Schwarzenbach ? Pourquoi ? Pouvez-vous me donner des exemples ?

20. Quelles caractéristiques les immigrés devaient-ils acquérir pour être considérés comme intégrés ?

[Autres points à aborder]

21. [nationalisme/origine nationale] L'idée qu'un trop grand nombre d'étrangers menace la nation Suisse à plusieurs niveaux est reprise lors de cette initiative. Qu'en pense votre parti ? Qu'est-ce que la nation suisse a de particulier ? Pourquoi est-elle vue comme étant en danger ?

22. [genre] Les immigrés dont on parlait dans les débats politiques et qu'on se représentait lors de cette initiative étaient-ils majoritairement masculins ou féminins ? Comment les politiciens se représentent-ils la femme/l'homme immigré-e ? Différences avec les Suisses ? Pouvez-vous me donner des exemples ?

23. [statut économique et qualifications] Dans ces débats, les politiciens parlaient-ils de différences de statut économique/de qualification des immigrés avec les Suisses ? A quel niveau ? Si oui, cela posait-il des problèmes ?

24. [culture] Parlait-on aussi de différences culturelles ? A quel niveau ?

25. [minorité ethnique musulmane et religion] Lors de l'initiative sur l'immigration de masse, la question de l'immigration musulmane a aussi été soulevée. Que pensaient les politiciens en faveur de l'initiative de l'immigration provenant de pays à majorité musulmane ? Et les opposants ? En quoi les immigrés musulmans sont-ils perçus comme différents des Suisses (« culture », valeurs, « mentalité », etc.) ?

26. [surnoms] Vous rappelez-vous s'il y a des surnoms/qualificatifs qui étaient souvent utilisés dans les débats politiques pour parler des immigré-e-s ?

27. Est-ce qu'il y a des points importants que vous souhaiteriez aborder et dont nous n'avons pas pu parler ?

28. Est-ce que vous connaissiez quelques autres politiciens qui auraient vécu une ou l'autre de ces initiatives et qui accepteraient de répondre au même genre de questions ?

- **Enquêté** : Âge, Profession, Formation et activité.

N.B. Une version légèrement différente de ce GUIDE D'ENTRETIEN a été utilisée pour les politicien-nes qui n'étaient pas en politique lors de l'initiative Schwarzenbach, ou respectivement lors de l'initiative contre l'immigration de masse. A la place des questions concernant le parti politique pour la partie **[Description du parti et contextualisation]**, des questions concernant leur savoir général à propos de l'initiative en question et leurs souvenirs sur le sujet, ont été posées.